

374w14



*Ville de Lille*

RECUEIL DES  
ACTES  
ADMINISTRATIFS

(DELIBERATIONS)

Séance du 18 mars 1996

N° D 96/02

102/212

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS (DELIBERATIONS)

Séance du 18 mars 1996

N° D 96/02

## SOMMAIRE

	Pages
- Feuille de présence .....	2
- Ordre du jour de la séance .....	3 à 8
- Délibérations .....	9 à 232

2  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 12 mars 1996

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 mars 1996

sous la Présidence de M. Pierre MAUROY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 59

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGRÉAUX, DA SILVA, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LANG, LENGLLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, SELLANI, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Mme DAVAL, M. DECOCQ, Mme MATTIGELLO, MM. RENAR, SINAGRA.

## ORDRE DU JOUR

	Pages
96/69 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.	9
96/70 - Mise en place des nouveaux Conseils de quartier - Adoption du nouveau règlement intérieur pour le fonctionnement de ces instances - Désignation des Conseillers de Quartier.	12
96/71 - Etablissements d'enseignement privés sous contrat d'association - Désignation des représentants de la Ville.	28
96/72 - Etablissements publics locaux d'enseignement du second degré du 1er cycle - Conseils d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.	30
96/73 - Etablissements publics locaux d'enseignement du second degré du 2ème cycle - Conseils d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.	32
96/74 - Association Lille 2004 - Conseil de Candidature - Représentation de la Ville - Désignation des suppléants.	35
96/110 - Candidature de la Ville de Lille aux Jeux Olympiques de 2004 - Création d'une Commission municipale des Jeux Olympiques.	36

### COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

96/75 - Commune Associée d'Hellemmes - Maintien des courées - Programme 1996 d'assainissement des courées.	37
96/76 - Commune Associée d'Hellemmes - Travaux de sécurité salle Delannoy - Demande de subvention de l'Etat.	39
96/77 - Commune Associée d'Hellemmes - Travaux de sécurité dans les écoles élémentaires du premier degré - Demande de subvention de l'Etat.	40
96/78 - Commune Associée d'Hellemmes - Immeuble dénommé PSR, 46 rue Jeanne d'Arc - Passation d'une convention de fonds de concours avec l'OPAC du Nord.	41

### POLITIQUE DE LA VILLE

96/79 - Quartier du Faubourg de Béthune - Dispositif « Partenaires pour la Ville » - Etude de développement économique - Cahier des Charges - Plan de financement.	42
96/80 - Aide exceptionnelle à l'association Lille Sud Insertion.	44

.../...

96/81 - Contrat de Ville - Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale - Convention avec le GEDAL - Avenant.	46
96/82 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Fonds d'Initiative Habitants - Demande de subvention.	47
96/83 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Suivi - Quartier du Faubourg de Béthune - Chantier Ecole « Maison de l'Emploi et de la Formation » - Convention avec l'Association Itinéraires.	49
96/84 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Centre Social Concorde - Etude architecturale d'aménagement.	50

### COMMERCE

96/85 - Animation Commerciale de la Vieille Bourse - Ajustement de la redevance d'occupation.	51
---	----

### FINANCES

96/86 - Ville de Lille - Budget Primitif 1996.	52
96/87 - Budget Primitif 1996 - Section d'investissement - Autorisation de programmes et crédits de paiement.	58
96/88 - Budget Primitif 1996 - Fiscalité directe locale - Vote des taux.	98
96/89 - Pouponnière - Budget prévisionnel de 1996 - Ratification.	100
96/90 - Institut de la Décentralisation - Adhésion de la Ville.	105
96/91 - Manifestations organisées à l'occasion de l'inauguration de la Faculté de Droit - Participation de la Ville.	106
96/92 - Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés INDECOSA C.G.T. 59 - Organisation d'un colloque européen régional à Lille les 14 et 15 mars 1996 - Subvention exceptionnelle.	107
96/93 - Association de Directeurs d'Etablissements et services pour Personnes Agées du Nord (A.D.E.P.A.) - Organisation du XIème congrès national de la Fédération à Lille les 21 et 22 mars 1996 - Subvention exceptionnelle.	108
96/94 - Centre de Recherches Administratives Politiques et Sociales (C.R.A.P.S.) de l'Université de Lille II - Organisation d'un colloque ayant pour thème : « Les Petits Partis Politiques » à Lille les 21 et 22 mars 1996 - Subvention exceptionnelle.	109
96/95 - Association Départementale du Nord des Victimes et Rescapés des Camps Nazis du Travail Forcé - Organisation du congrès national de la Fédération à Lille du 9 au 12 mai 1996 - Subvention exceptionnelle.	110

96/96 - Institut d'Administration des Entreprises (I.A.E.) - Organisation de la Vème Conférence Internationale de l'Association Internationale de Management Stratégique (A.I.M.S.) à Lille du 13 au 15 mai 1996 - Subvention exceptionnelle.	111
96/97 - Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J.O.C. - J.O.C.F.) - Rassemblement national «CAP SOLIDAIRE» à La Courneuve le 26 mai 1996 - Subvention exceptionnelle.	112
96/98 - Association des Porteurs de Valves Artificielles Cardiaques (A.P.V.A.C.) - Organisation de son congrès annuel national à Lille les 22 et 23 juin 1996 - Subvention exceptionnelle.	113
96/99 - Maison de quartier Faubourg de Béthune - Centre social Concorde - Emprunt de 200.000 F - Garantie financière de la Ville.	114
96/101 - Mise à disposition et maintenance des copieurs et renouvellement du parc actuel.	116
96/149 - Crédit Municipal de Lille - Emprunt global de 80.000.000 de F - Garantie financière de la Ville.	117
96/150 - Présentation du rapport annuel relatif à l'activité et la situation financière du Crédit Municipal de Lille en 1995.	118
96/151 - Caisse de Crédit Municipal - Budget Primitif de 1996 - Information.	138
96/152 - Association des Médecins de Santé Scolaire du Nord - Organisation de son colloque annuel à Lille les 10 et 11 mai 1996 - Subvention exceptionnelle.	140

#### **PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES**

96/102 - Affectation dans les services de la Ville de Lille d'un appelé du contingent dans le cadre du service national dans les villes.	141
--	-----

#### **URBANISME**

96/103 - Ravalement de façades - Subventions.	142
---	-----

#### **DEVELOPPEMENT CULTUREL**

96/104 - Monuments Historiques - Eglise Saint-Maurice - Restauration de la Flèche - 2ème tranche.	150
96/105 - Monuments Historiques - Palais Rihour - Restauration de l'oratoire et de la tour d'escalier.	151
96/106 - Monuments Historiques - Eglise Sainte Marie-Madeleine - Restauration de 3 tableaux.	152

96/107 - Monuments Historiques - Tableau « l'Hôpital Notre Dame dit Comtesse » - Mise à disposition gracieuse du Musée de l'Hospice Comtesse - Convention - Prolongation.	153
96/108 - Musée des Beaux-Arts/Musée Comtesse - Legs De Vos - Acceptation.	154
96/109 - Musée des Beaux-Arts - Echange d'oeuvres d'art - Convention avec la Ville de Montauban.	155
96/111 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lot n° 9 : chauffage - Avenant n° 3.	156
96/112 - Bibliothèque Municipale - Création de tarifs.	157
96/113 - Convention de prêt - Ville de Lille/Planétarium de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, Observatoire de l'Université Louis Pasteur.	158
96/114 - Musée Industriel et Commercial de Lille/Rectorat de Lille - Convention de mise en dépôt à durée indéterminée d'anciens instruments de Centre d'Information et d'Orientation de Lille.	159

#### ACTION CULTURELLE

96/115 - Conservatoire National de Région - Droits d'inscription des candidats à la préparation au Certificat d'Aptitude au Professorat - Admission en recettes - Ouverture de crédits d'emploi.	160
96/116 - Conservatoire National de Région - Subvention de l'Etat pour la préparation au Certificat d'Aptitude au Professorat - Admission en recettes - Ouverture de crédits d'emploi.	161
96/117 - Conservatoire National de Région - Modifications du règlement intérieur.	162
96/118 - Conservatoire National de Région - Conseil d'orientation - Composition - Règles de fonctionnement.	164

#### ACTION SOCIALE

96/126 - Transformation d'avances remboursables en secours - Titres de recette 13 697/94, 5 798/94, 6 284/95, 9/95 en faveur de familles lilloises en difficulté.	167
96/127 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud.	169
96/128 - Participations financières aux associations à caractère social dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité 1995/1996.	171
96/129 - Subventions ou participations financières destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.	172

96/130 - Equipements sociaux sous contrat et centres sociaux - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de 1996. 173

### PERSONNES AGEES

96/131 - Subvention destinée à un organisme à caractère social - Personnes Agées. 175

### ENFANCE

96/132- Contrat Enfance : Participations financières à des Structures diverses, associatives ou publiques, oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales. 176

96/133 - Subventions destinées aux Haltes-garderies, Mini-crèches, Structures mixtes, Crèches parentales et Lieux d'accueil parents-enfants. 178

### ENVIRONNEMENT

96/119 - Aménagement de la plaine Winston Churchill - Bilan du dispositif d'insertion de type chantier école. 180

### ESPACES VERTS

96/120 - Entretien des espaces paysagers d'accompagnement sur les boulevards périphériques Sud, Est et Nord. 182

### ECLAIRAGE PUBLIC

96/125 - Eclairage public et lumière urbaine - Projet de Lille Sud. 183

### SANTE PUBLIQUE

96/139 - Subvention destinée à un organisme à caractère social - Santé 184

### LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

96/140 - Contrat de Ville - XIème Plan - Lutte contre la Toxicomanie - Plan d'Action Lillois 1995 - Subvention de l'Etat - Deuxième répartition. 185

96/141 - Association pour l'Enseignement et le Développement de l'Orthopédie, de la Kinésithérapie, de la Pédicurie et activités annexes de la Région Sanitaire de Lille - Organisation du colloque « Place et Prévention des Conduites de Dépendances en milieu scolaire et universitaire » - Subvention exceptionnelle. 187

96/142 - Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille - Subvention 1996.	189
96/143 - Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois - Subvention 1996.	190
96/144 - Association pour la réalisation d'un complexe motocycliste - Subvention 1996.	191
96/145 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Actions de prévention et lutte contre la toxicomanie - Programme 1996 - Adoption.	192

#### **POLICE MUNICIPALE**

96/134 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	194
96/135 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	195
96/136 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	196
96/137 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	197
96/138 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	198
96/146 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	199
96/147 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	200

#### **CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE**

96/121 - Contrôle de voirie - Relèvement des tarifs.	201
--	-----

#### **EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE**

96/122 - Emplois de service - Pérennisation et transfert des contrats de travail Ville de Lille aux Associations.	222
96/123 - Personnel de la Ville de Lille - Création d'emplois de service - Modification.	226

#### **PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL**

96/124 - Prêts de salles et de matériel - Réactualisation des tarifs.	227
---	-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/69

**OBJET**

Délégation accordée au Maire  
en vertu des articles L.122-20  
et L.122-21 du Code des Communes  
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/408 en date du 25 juin 1995, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des Communes accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés, sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L.122-21 du Code des Communes, les décisions prises en vertu de l'article L.122-20 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**Marché, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice  
 exercés par le Maire conformément aux dispositions  
 des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes  
 et de la délibération du Conseil Municipal n° 95/408 du 25 juin 1995**

Tableau mis à jour le 11 mars 1996

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
	19 février 1996	Contentieux	Défense de la Ville contre un recours formé devant le Tribunal Administratif de Lille par M. VIART Jean-François en annulation d'un avis émis par le Conseil de Discipline de Recours en sa séance du 16 novembre 1995 confirmant sa révocation.		
	19 février 1996	Contentieux	Défense de la Ville contre un recours formé devant le Tribunal Administratif de Lille par M. LEFEBVRE Didier en annulation d'un avis émis par le Conseil de Discipline de Recours en sa séance du 16 novembre 1995 confirmant sa révocation.		
	19 février 1996	Contentieux	Défense de la Ville contre une requête introduite devant le Tribunal Administratif de Lille par Melle DEVRESSE Sylvie, Maître nageur sauveteur au sujet de son reclassement au sein de la Ville de Lille en qualité d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines.		

96/3 D.M.	27 février 1996	Finances et Achats	Un deuxième avenant est passé au contrat conclu avec la Société SETRA, Zone Industrielle du Hellu à Lezennes (59260) en vue d'y adjoindre un copieur supplémentaire destiné au service des Ressources Humaines.	Prix à la copie : 0,08 F.H.T.	28 février 1996
96/4 D.M.	11 mars 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Compagnie LA CONCORDE, représentée à Lille par la Société DESCAMPS D'HAUSSY pour assurer deux tableaux durant leur transport de Paris à Lille le 30 janvier 1996.	Prime : 985 F	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 18 mars 1996  
N° 96/70OBJETOBJET :

- MISE EN PLACE DES NOUVEAUX CONSEILS DE QUARTIER
- ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR POUR LE FONCTIONNEMENT DE CES INSTANCES
- DESIGNATION DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/851 du 18 décembre 1995, notre assemblée s'est prononcée sur :

- la confirmation de la création des 10 quartiers lillois, initialement décidée par délibération du 9 octobre 1989, en arrêtant leurs nouvelles délimitations territoriales ;

- la confirmation en conséquence de l'existence de 10 Conseils de Quartier appelés à être les instances décentralisées de la vie municipale lilloise dont les compétences et les modalités de fonctionnement doivent être arrêtées par un règlement intérieur restant à adopter définitivement ;

- le nombre de membres de chacun de ces Conseils de Quartier établi au vu de leur population respective ;

- le maintien du principe de composition des Conseils de Quartier selon une parité de représentation entre les représentants désignés par les groupes politiques constitutifs du Conseil Municipal, pour moitié des membres et, pour l'autre moitié, de représentants de la vie économique et sociale des quartiers concernés.

La proposition de la composition des Conseils de Quartier a fait l'objet d'une large concertation établie, comme convenu au mois de décembre 1995, par les Présidents des Conseils de Quartier avec les représentants des différents groupes politiques avec le concours du secrétaire du Conseil Municipal, de l'Adjoint délégué à la Décentralisation et de l'Adjoint délégué à la Démocratie Participative. De même les réunions publiques d'information dans les quartiers initialement prévues ont permis d'apporter à nos concitoyens intéressés à la gestion des affaires de la cité, tout élément d'explication sur le nouveau rôle attendu des Conseils de Quartier dont la composition nominative va intervenir ce jour.

De très nombreuses candidatures, intéressantes et motivées, se sont donc exprimées et me permettent de soumettre à votre décision aujourd'hui, les choix que nous avons élaborés dans l'objectif de Conseils de Quartier compétents, actifs et renouvelés selon les orientations que notre assemblée avait antérieurement validées pour faire de LILLE la ville citoyenne de l'an 2 000.

C'est pourquoi en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, nous vous demandons :

- tout d'abord de modifier le nombre de membres du Conseil de Quartier de Lille Sud en portant celui-ci de 32 à 34 et de Lille-Moulins en portant ce nombre de 26 à 28, afin de mieux prendre en compte le critère de population de ces quartiers ;

- d'adopter ensuite définitivement le règlement intérieur des Conseils de Quartier dont le projet vous a été soumis le 18 décembre 1995 et qui, au cours des concertations et négociations conduites depuis, n'a pas fait l'objet de remarque. Celui-ci doit permettre aux Conseils de Quartier un fonctionnement efficace dès leur prochaine installation.

- enfin, au vu des dispositions du règlement intérieur précédemment adopté, de délibérer sur la composition nominative de chacun des Conseils de Quartier que nous vous proposons quartier par quartier.

ADOPTÉE à la majorité

Le vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

<u>CONSEIL DE QUARTIER</u>	<u>NOMBRE DE VOTANTS</u>	<u>NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS</u>	<u>NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS</u>	<u>MAJORITE ABSOLUE</u>
BOIS BLANCS	54	0	54	28
CENTRE	54	1	53	27
FAUBOURG DE BETHUNE	54	1	53	27
FIVES	55	1	54	28
MOULINS	55	1	54	28
St MAURICE-PELLEVOISIN	55	0	55	28
SUD	55	0	55	28
VAUBAN-ESQUERMES	55	0	55	28
VIEUX-LILLE	55	1	54	28
WAZEMMES	55	0	55	28

ont été élus : voir listes annexées

## CONSEIL DE QUARTIER / BOIS BLANCS / 22 MEMBRES

NOM	PRENOM
BACLE	Véronique
BEL MIMOUN	Rachid
BENCHOUBANE	Amar
BERLEMONT	Francine
BOCQUET	Maryse
BOULET	Marc
CHAON	Isabelle
CHEYMOL	Louis
CHILAUD	Isabelle
DELFOSSE	Alzira
DEMAIN	Dominique
FONTANET	Guy
HURDEBOURCQ	Jacqueline
LECLABART	Claudine
LECONTE	Jean-Pierre
MERIGLIER	Philippe
NIHOUS	Frédéric
RYCKEWAERT	Michel
SEVILLANO	Sonia
THOMA	Jean-Marc
VANMEEENEN	Véronique
ZAHO	Claude

## CONSEIL DE QUARTIER CENTRE 30 MEMBRES

NOM	PRENOM
ALIX	Isabelle
BOBILLARD	Monique
BOCIOT	Marc
BOGAERT	Bernard
BOTTINEAU	Florence
CEGARRA	Marie
CHALOM	Maurice
COURROBLE	Bernard
DECLERCQ	Anne-Marie
DEREUX	Michaël
DIRICQ	Jean-Marie
DONNAY	Jacques
HANCH	Liliane
HURIART	Claude-Robert
JUERY	Fabrice
LACASCADE	Jane
LACOLLA	Jacqueline
LAMON	Jean-Victor
LAURENT	Mariette
LOUART	Jean-Claude
MARCHAND	Jean-Louis
MOREL	Florence
MORLAES	Thomas
MULLER	Brigitte
PILATE	Gérard
QUEMCUN	Jean-Pierre
ROCHER	Sophie

## CONSEIL DE QUARTIER / CENTRE 30 MEMBRES

MEMBRES	ADRESSE
LEGRAS	101, AV. DES CHAMPS
SERVRANCKX	Jean-Louis
VANDEVYVERE	Huguette
VILLETTÉ	Bénédicte

## CONSEIL DE QUARTIER FSG DE BETHUNE 22 MEMBRES

NOM	PRENOM
BERTRAND	Pierre
BITAM	Serge
BOCHU	Frédéric
BOUHEZAM	Najette
CARLIER	Monique
CURCOUX	Carole
DECOUY	Michel
DEMARQUET	Cécile
DEPIERE	Francis
DCUFFI	Meftah
DUCANCHEZ	Léon
FIERENS	Yves
LEFEBVRE	Nathalie
LOPEZ (Mme)	Claude
MARCO	M. France
CULKEBIR	Madani
POMAR	Julien
QUIENOT-TAVERNE	Martine
RCMMENS	Viviane
RCOSE	Christine
TRIBOUT	Marcel
TRO	Gilles

## CONSEIL DE QUARTIER - FIVES 23 MEMBRES

NOM	PRENOM
AIGUIER	Ludovic
BAILLEUL	Gérard
BRAME	Gérard
BUISINE	Zohra
COILLET	Jacques
DEBAES	Victor
DELBENDE	Eric
DEMEULENAERE	Roger
DEROUBAIX	Anne
DESLANDES	Dominique
DUDERMEL	Michel
GOVAERT	Liliane
GOYART	Laurent
GRAENICHER	Raymond
LEVENT	Marilyn
MASSON	Roger
PCIAUTRE	Danièle
POTTIER	Maurice
PCUTRAIN	Bernard
PCZYCKI	Michel
PROVCST	Monique
SANDT	Joël
TACQUET	Nicole
THIERY	Laurence
THIERY-BASLE	Catherine
THIOT	Henri
TIBERCHIEN	Bernard
VALMY	Michel

## CONSEIL DE QUARTIER / MOULINS / 28 MEMBRES

NOM	PRENOM
ARLUISON	Jérôme
BAUSSERON	David
BEAUPOIL	Michel
BOSTYN	Paul
CHEVALIER	Franck
CHOPIN	Catherine
DELEMER	Marianne
DEMARCQ	Daniel
DEMAY	Emmanuel
DENEL	Robert
D'ORGEVAL	Michel
DUPRE	Frédéric
FALEWEE	Pascal
GONNET	Pierre
IFRI	Rachid
LEPETIT	Stéphane
LICHAIRE	Franck
LILI	Jean
MASCLEF	Michel
MORLIGHEM	Monique
PAVY	Brigitte
PENET	René
PRINGUE	Jean-Jacques
ROUGERIE	Françoise
SALON-HASQUIN	Françoise
TAÏEB	Ahmed Ben
THIEFFRY	Benoît
VANHADENHOVEN	Elisabeth

## CONSEIL DE QUARTIER SAINT MAURICE 26 MEMBRES

NOM	PRENOM
BARBE	Jacques
BCCQUET	Stéphanie
BOUTRY	André
CATTEAU	Michel
D'ARTOIS	France
DESCRYVE	Colette
DESIR	Marie-France
DEVULDER (Mme)	Dominique
DUHEM	Sébastien
GAMBET	Gérard
GLEIZER	Betty
HUTSE	Francine
HUYGHE	Sébastien
JONVILLE	Stéphane
LAURENT	Jean-Pierre
LERCY	Jean-Pierre
LYS	Jean-Berthold
MAERTEN	Francine
MASSON	Marie-Dominique
MERESSE	David
MULLIEZ	Annie
NEBOUT	Jean-Claude
ROHART	Denise
VANBOXSOM	Michel
VANDEZANTE	Philippe
VANZEMBERG	Jean-Marie

## CONSEIL DE QUARTIER . LILLE SUD . 34 MEMBRES

NOM	PRENOM
BADIE	Jean-François
BARRY	El Hadj
BILEM	Omar
BLEYS	Philomène
BOSSART	Micheline
BOUCHE	Nicolas
BOUZEKOUK	Farid
CARPENTIER	Yves-Marie
CHEBAH	Fatiha
CHOUKY	AbdelIslam
CLUYTENS	Andréa
DALLE	Jean-Marc
DASSONVILLE	Rolande
DESTOC	Olivier
DESWARTE	Sabine
DJEBIEN	Salah
FIRMIN	Valérie
FORMEZYN	Louis
HAMADI	Sabah
HAMILAUX	Philippe
LAMBRECHTS	Jean-Marie
LASFAR	Amar
LUCCHINACCI	Nadia
MALFAIT	Roland
MEKHOUEDJ	Saïd
MICHIELS	France
MOSKOVIC	Claudine

## CONSEIL DE QUARTIER / LILLE SUD / 34 MEMBRES

NAUMANN	Nicolas
NEYDT	Pascal
NOURY	Albert
QUINCY	Alban
RENARD	Roger
SALOMEZ	Jean-Louis
TANGHE-LEGUEVEL	Renée

## CONSEIL DE QUARTIER VAUBAN 26 MEMBRES

NOM	PRENOM
BAILLEUL	Christiane
BIENVENU	Arnaud
BORDARIER	Jean-François
DECHERF	Ghislaine
DESCAMPS	Françoise
DE VRIEZE	Françoise
DEWOLF	Fabrice
FAIDHERBE	Catherine
HARLEAUX	Antoine
HEMBERT	Emmanuel
HERBAUT	Claudette
KUHNE	Cristina
LANGER	Serge
LE BRIERO	Jacqueline
PARMENTIER-SPECK	Monique
PAUCHET	Thierry
PIDOU	Bernard
PIERUNEK	Henri
PRIEUR	Jean-Gabriel
PRUVOT	Jean-Pierre
RENARD	Luc
ROLIN	François
SCHEIBLING	Hervé
SZEFLER	Jean-Bernard
VANDECANDELAERE	Gaston
VELDEMAN	Christian

## CONSEIL DE QUARTIER VIEUX LILLE 24 MEMBRES

NOM	PRENOM
BENCHABANE	Patrick
BEYAERT	Pierre
BOURGEOIS	Jean-Philippe
CHARLES	Bernard
DE ANGELI	Céline
DEMARETZ	Hélène
DUBUISSEZ	Pierre
FLEJSZEROWICZ	Christian
FORTUIT	Patrick
GOBLET	Viviane
KINDT	Jean-Claude
LANGAGNE	Henriette
LEFEBVRE	Jean-René
MAHIEU	Isabelle
MARTIN	Hélène
MASEK	Claudie
MERRHEIM	Noémie
PIOTROWSKI	Adelina
PRODHOMME	Sophie
RENCHY	Francine
ROBBE	Christiane
TREMBLAY	Marie-Christine
VAN BELLEGHEM	Annie
VERGOTE	Liliane

## CONSEIL DE QUARTIER WAZEMMES 30 MEMBRES

NCM	PRENOM
BROES	Emile
CATRYSSE	Henriette
CHEDDANI	Malika
CLAVAIROLY	Laure
CROZAZ	Pierre
DABLEMONT	Alain
DEVOS	Irène
DHELIN	Marie-Thérèse
DUFOUR	Maxime
DUPONT	Jean-Paul
DUPREELLE	Jean
DUPUIS	Myriam
DURIEZ	Clotilde
FEDER	Daniel
GLORIEUX	Frédéric
GUICOT	Eric
HOUTTEMANE	André
KUCINSKA	Vanessa
LECLERCQ	Franck
LCSFELD-ROGER	Danièle
MEURICE	Geneviève
MORTREUX	Bernadette
PLANE	Véronique
RAINGEVAL	Christian
SAID-HEDOUGA	Rachid
SCHLIWANSKI	Sabrina
SCLOCH	Jean-Michel

## CONSEIL DE QUARTIER WAZEMMES 30 MEMBRES

THERY	Louis
THORE	Maurice
WAVRANT	Léa

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 18 mars 1996  
N° 96/71OBJETEtablissements d'enseignement privés  
sous contrat d'association -

Rapport de Monsieur le Maire

Désignation des représentants de la Ville

Mesdames, Messieurs,

En application de la loi n° 59/1557 du 31 décembre 1959 modifiée sur les rapports entre l'Etat et les Etablissements d'enseignement privés, des contrats d'association ont été conclus entre l'Etat et les responsables d'établissements d'enseignement privés.

Par ailleurs, la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 modifiée par la loi n° 85/97 du 25 janvier 1985, comporte un ensemble de dispositions relatives aux rapports de l'Etat et des Collectivités territoriales avec les établissements d'enseignement privés pour tenir compte notamment des conséquences de la décentralisation.

Celle-ci dispose notamment que « le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, d'un représentant de la commune siège de l'établissement et de chacune des communes où résident au moins 10 pour cent des élèves et qui contribue aux dépenses de fonctionnement des classes fréquentées.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner vos représentants aux Conseils d'établissements privés lillois sous contrat d'association dont la liste est ci-annexée.

Le vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 56

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

ont obtenu : liste générale : 53

liste Front National : 3

ADOPTÉE à la majorité

ECOLES PRIVEES

<u>ECOLES</u>	<u>ADRESSES</u>	<u>CANDIDATURES PROPOSEES</u>
Ecole Don Bosco	20, rue des Pensées	- Mme MALLEVILLE
Ecole Notre Dame d'Annay	76, rue de l'Hôpital Militaire	-Mme ROUGERIE
Ecole Notre Dame de la Paix	11, place aux Bleuets	-Mme BAERT
Ecole Sacré-Coeur	18, rue Condorcet	- M. FREMAUX
Ecole Saint Bernard	22, rue de Canteleu	- M. de SAINTIGNON
Ecole Sainte-Colombe	60 bis, rue Dr Yersin	- Mme STANIEC
Ecole Saint-Denis	11, rue parryon	- M. DEBIEVE
Ecole Sainte-Elisabeth	102, rue du Fg de Béthune	- Mme FILLEUL
Ecole Ste Anne/Saint-Joachim	198, rue du Bois	- M. DEBIEVE
Ecole Saint-Joseph	2, rue de la Marbrerie	- M. FREMAUX
Ecole Saint-Louis	10, rue Broca	- M. FREMAUX
Ecole Sainte-Marie	11, rue Berthelot	- M. SABRE
Ecole Sainte-Marie	21-23, rue Maracci	- M. BURIE
Ecole Saint-Michel	30, rue Gantois	- Mme STANIEC
Ecole Saint-Nicolas	195, rue des Stations	- M. LESERRE
Ecole Saint-Paul	25 bis, rue Colbert	- Mme DA SILVA
Ecole Saint-Sauveur	1, rue Charles Debierre	- Mme ROUGERIE
Ecole Sainte-Thérèse	268, rue Léon Gambetta	- Mme STANIEC
Ecole Saint Vincent de Paul	28, rue de Fontenoy	- Mme CHARLES
Ecole Thérèse d'Avila	110-124, Boulevard Vauban	- M. RICHIR
Ecole Saint-Eubert	20, rue Lydéric	- Mme ESCANDE
Ecole Sainte-Philomène	rue Panckoucke	-M. de SAINTIGNON
Ecole Saint-Jospeh	2 bis, Sentier du Curé - Hellemmes	- Mme WARDAVOIR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 Mars 1996

N° 96/72

OBJET

Etablissements publics locaux  
d'enseignement du second degré du 1er cycle  
Conseils d'Administration  
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La mise en oeuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public découlant de la loi du 22 juillet 1983 modifiée a fait l'objet du décret n° 85/924 du 30 août 1985 et d'une circulaire d'application fixant notamment le dispositif de mise en place des Conseils d'Administration.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est de 30 dans les collèges qui ont plus de 600 élèves auxquels est annexée une section d'éducation spécialisée de type 96, et de 24 dans les collèges de moins de 600 élèves.

\* Dans les collèges de plus de 600 élèves ou de moins de 600 comportant une section d'éducation spécialisée, le Conseil d'Administration comprend, lorsqu'un groupement de communes est compétent au lieu et place de la commune siège, notamment lorsque l'établissement est situé dans le périmètre d'une communauté urbaine :

- un représentant du groupement
- deux représentants élus de la commune siège

\* Dans les collèges de moins de 600 élèves :

- un représentant du groupement
- un représentant élu de la commune siège (lorsqu'il s'agit d'un groupement de communes).

L'article 22 du décret dispose, en outre, que le représentant de la commune siège est désigné en son sein, par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, et que pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est désigné dans les mêmes conditions, celui-ci siégeant au Conseil d'Administration en cas d'empêchement du titulaire.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner vos représentants aux Conseils d'Administration des collèges dont la liste est ci-annexée.

Le vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 56

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

Ont obtenu : liste générale : 53

liste Front National : 3

**ADOPTÉE à la majorité**

31  
**ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX  
D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE DU 1er CYCLE**

	<u>Capacité d'accueil</u>		<u>Candidatures proposées</u>
Collège DUPLEIX Rue Vantroyen - LILLE	A	Titulaire : Suppléant :	M. LESERRE M. FREMAUX
Collège Mme DE STAEL Rue de la Bassée - LILLE	A	Titulaire : Suppléant :	M. DELGRANGE M. RICHIR
Collège FRANKLIN Boulevard Louis XIV - LILLE	B	Titulaires : Suppléants :	Mme HENAUT Mme ROUGERIE Mme ESCANDE M. SABRE
Collège SAINT-EXUPERY rue Ferdinand Buisson - HELLEMMES	B	Titulaires : Suppléants :	Mme WARDAVOIR M. LABBEE M. PARGNEAUX M. FREMAUX
Collège JEAN MACE Boulevard J.B. Lebas - LILLE	B	Titulaires : Suppléants :	Mme CHARLES M. ROUGERIE Mme STANIEC Mme ROUGERIE
Collège LOUISE MICHEL Rue de l'Arbrisseau - LILLE	B	Titulaires : Suppléants :	Mme CAPON Mme BAERT M. SABRE M. LESERRE
Collège BORIS VIAN Rue de l'Espérance - LILLE	B	Titulaires : Suppléants :	M. FREMAUX Mme WARDAVOIR M. PARGNEAUX M. CACHEUX
Collège CARNOT Boulevard Carnot - LILLE	B	Titulaires : Suppléants :	M. BURIE M. BROCHEN Mme ROUGERIE Mme DANGREAUX
Collège VERLAINE Rue Berthelot - LILLE	B	Titulaires : Suppléants :	Mme CHARLES M. SELLANI M. DELGRANGE Mme MALLEVILLE
Collège Albert CAMUS Rue de Londres - LILLE	B	Titulaires : Suppléants :	Mme FILLEUL Mme CAPON M. SABRE M. DELGRANGE

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/73OBJET

Etablissements publics locaux  
d'enseignement du second degré du 2ème cycle  
Conseils d'administration  
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La mise en oeuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public découlant de la loi du 22 juillet 1983 modifiée a fait l'objet du décret n° 85-924 du 30 août 1985 et d'une circulaire d'application fixant notamment le dispositif de mise en place des Conseils d'Administration.

Doit être mis en place, dans chacun de ces établissements, un Conseil d'Administration comprenant, lorsqu'un groupement de communes est compétent au lieu et place de la commune siège, notamment lorsque l'établissement est situé dans le périmètre d'une communauté urbaine. :

- un représentant élu du groupement compétent
- deux représentants élus de la commune siège

L'article 22 du décret dispose, en outre, que le représentant de la commune siège est désigné en son sein, par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, et que pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est désigné dans les mêmes conditions, celui-ci siégeant au Conseil d'Administration en cas d'empêchement du titulaire.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner vos représentants aux Conseils d'Administration des lycées dont la liste est ci-annexée.

Le vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 56

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

Ont obtenu : liste générale : 53

liste Front National : 3

ADOPTÉE à la majorité

## ANNEXE

ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT  
DU SECOND DEGRE - 2ème CYCLE

Candidatures proposées

Ecole Nationale du Premier Degré  
 « Ernest COUTEAUX »  
 2, rue Saint-Bernard - LILLE

Titulaire : Mme FILLEUL  
 Suppléant : M. RICHIR

Lycée d'Enseignement Professionnel  
 115, rue Francisco Ferrer - LILLE

Titulaires : M. FREMAUX  
 M. BARBAROSSA  
 Suppléants : M. CACHEUX  
 Mme WARDAVOIR

Lycée d'Enseignement Professionnel  
 111, avenue de Dunkerque - LILLE

Titulaires : Mme ESCANDE  
 M. CALONNE  
 Suppléants : Mme DA SILVA  
 M. ROUGERIE

Lycée d'Enseignement Professionnel  
 Rue Michel Servet - LILLE

Titulaires : M. ROMAN  
 Mme DANGREAUX  
 Suppléants : M. BROCHEN  
 M. BIENVENU

L.E.P. « Edouard LALO »  
 11, rue de Thionville - LILLE

Titulaires : M. BURIE  
 Mme BAERT  
 Suppléants : M. MARCHAND  
 Mme ROUGERIE

L.E.P. « BAGGIO »  
 Boulevard'Alsace - LILLE

Titulaires : Mme CHARLES  
 M. FLORENCE  
 Suppléants : Mme CAPON  
 Mme FILLEUL

Lycée « FENELOW »  
 24, rue Alexandre Leleux - LILLE

Titulaires : Mme HENAUT  
 Mme ROUGERIE  
 Suppléants : Mme ESCANDE  
 M. KANNER

Lycée « PASTEUR »  
 Rue des Urbanistes - LILLE

Titulaires : M. BURIE  
 M. DECOCQ  
 Suppléants : M. MUTEZ  
 Mme DAVAL

Lycée « FAIDHERBE »  
 9, rue Armand Cartel - LILLE

Titulaires : M. SELLANI  
 Mme DAVAL  
 Suppléants : Mme CHARLES  
 M. CALONNE

Lycée « BAGGIO »  
boulevard d'Alsace - LILLE

Titulaires : Mme CHARLES  
M. FLORENCE  
Suppléants : Mme FILLEUL  
M. ROUGERIE

Lycée « GASTON BERGER »  
Avenue Gaston Berger - LILLE

Titulaires : M. MUTEZ  
M. SELLANI  
Suppléants M. DELGRANGE  
M. ROUGERIE

Lycée Européen MONTEBELLO  
196, boulevard Montebello - LILLE

Titulaires : Mme STANIEC  
M. CUCHEVAL  
Suppléants : Mme FILLEUL  
Mme MALLEVILLE

Séance du 18 mars 1996

N° 96/74

OBJET

Association Lille 2004  
Conseil de Candidature  
Représentation de la Ville  
Désignation des suppléants

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/67 du 12 février 1996, vous avez adopté les statuts de l'Association représentant le Comité de Candidature de Lille aux Jeux Olympiques de 2004 et désigné les représentants de la Ville au Conseil de Candidature.

Aux termes des statuts de cette association, les membres des collectivités territoriales peuvent être représentés par un suppléant élu de la même collectivité.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir procéder à la désignation de cinq suppléants.

Ont été désignés :

MMES ESCANDE ET FILLEUL, MM. SELLANI, CUCHEVAL ET SINAGRA

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 18 mars 1996

N°96/110

OBJET

Candidature de la Ville de Lille  
aux Jeux Olympiques de 2004  
Création d'une Commission Municipale  
des Jeux Olympiques

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Afin de mener à bien le dossier de candidature de la Ville de Lille aux Jeux Olympiques de 2004, vous avez demandé, au cours de vos réunions des 18 décembre 1995 et 12 février 1996, la création d'une Commission ad hoc d'élus municipaux chargés de suivre en détail et de façon régulière ce dossier.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir fixer comme suit la composition de la «Commission Municipale des Jeux Olympiques» laquelle tient compte de la représentation proportionnelle des groupes, ainsi que des membres désignés pour siéger au Conseil de Candidature de l'Association Lille 2004.

M. DEROSIER

M. FALISE

M. DEGREVE

M. RICHIR M. SINAGRA

M. BERNARD

MME AUBRY

M. SELLANI

M. CUCHEVAL

M. SAVOYE

M. BESSON

MME ESCANDE

MME FILLEUL

M. MUTEZ

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/75  
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

Maintien des courées

Rapport de Monsieur le Maire

Programme 1996 d'assainissement des courées

Mesdames, Messieurs,

La politique d'aide au maintien des courées relève des actions retenues dans le contrat d'agglomération signé le 24 Janvier 1992 entre le Préfet, le Président du Conseil Régional et le Président de la Communauté Urbaine De Lille.

La commune associée d'Hellemmes a pour cela bénéficié d'une étude diagnostic de l'ARIM, commandée par la C.U.D.L., dont les conclusions ont été validées.

Il revient à présent à la ville de Lille de saisir la Communauté Urbaine des perspectives d'intervention en courées pour l'année 1996.

Les opérations susceptibles d'être retenues sont, par ordre de priorité :

DESIGNATION	ADRESSE	NBLOGTS	ESTIMATION	
			ASSAINISSEMENT	REQUALIFICATION
Cité BASSELART ( 1ère tranche )	Impasse Barge	16	84 258,24	39 243,24
Cour PATERNOTTE	10bis, rue Testelin	5	42 528,24	95 773,28
Cité MULLIER	49bis, Rue Faidherbe	11	102 500,00	150 000,00
Pavillons LAMARTINE ( opération 1995 reportée à 1996 )	42bis, Rue Lamartine	16	112 399,20	186 459,66

Les interventions de la collectivité comprennent des travaux d'équipement et de requalification des espaces communs sous la responsabilité de la ville.

A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir donner votre accord pour la signature des conventions, entre la Communauté Urbaine De Lille et la Commune associée d'Hellemmes, qui préciseront la hauteur des programmes retenus .

La Ville de Lille percevra de la C.U.D.L., par la voie de fonds de concours, la totalité des moyens nécessaires.

Sur l'ensemble des cours proposées, des substitutions pourront être effectuées à la demande de la ville, s'il s'avère difficile, sur certaines cours, de réaliser les travaux avant la fin de l'année qui suit leur programmation.

Il conviendra en conséquence d'effectuer au fur et à mesure de l'exécution des travaux l'inscription au budget correspondant de 1995,

- pour la partie recettes : chapitre 901.1 article 1054
- pour la partie dépenses : chapitre 901.1 article 1054

Par ailleurs, la commune sollicitera auprès de l'Etat toutes subventions susceptibles d'être allouées pour ces interventions.

En accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Helleennes, réuni le 14 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter ce programme et autoriser M. le Maire à signer tout document contractuel permettant d'obtenir les financements attendus.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

39  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/76

OBJETCOMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES  
Travaux de sécurité salle Delannoy  
Demande de subvention de l'Etat

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1994, l'Etat a engagé un programme quinquennal en faveur de la sécurité dans les écoles élémentaires du premier degré et établissements sportifs scolaires.

Des travaux relatifs à la sécurité contre l'incendie et la panique ont été demandés par la commission communale de sécurité pour la salle Delannoy, sise au complexe sportif Arthur Cornette à HELLEMES.

S'agissant de travaux visant à améliorer la sécurité dans un bâtiment communal fréquenté par les scolaires, nous vous demandons, en accord avec le conseil consultatif qui s'est réuni le 14 Mars 1996, de bien vouloir solliciter la participation de l'Etat au taux le plus élevé possible ( 50% de leur montant maximum hors taxes ) et de prévoir le financement de ces travaux par prélèvement sur la dotation investissement qui sera allouée à la commune associée d'HELLEMES au Budget Primitif 1996, sous chapitre 900.09, article 232 LH 42, sous l'intitulé « Bâtiments communaux - Travaux de sécurité ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/77

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES  
Travaux de sécurité dans les écoles  
élémentaires du premier degré  
Demande de subvention de l'Etat

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Depuis 1994, l'Etat a engagé un programme quinquennal en faveur de la sécurité dans les établissement d'enseignement élémentaire du premier degré

Des travaux relatifs à la sécurité contre l'incendie et la panique ont été demandés par la commission communale de sécurité pour les écoles Jean Jaurès, rue Anatole France et Sévigné - Berthelot rue des écoles à HELLEMMES.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, en accord avec le conseil consultatif qui s'est réuni le 14 Mars 1996, de bien vouloir solliciter la participation de l'Etat au taux le plus élevé possible ( 50% de leur montant maximum hors taxes ) et de prévoir le financement de ces travaux par prélèvement sur la dotation investissement qui sera allouée à la commune associée d'HELLEMMES au Budget Primitif 1996, sous chapitre 903.1, article 232 LH 11.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Commune Associée d'HELLEMMES

Séance du 18 mars 1996

N°96/78

OBJETImmeuble dénommé PSR46 rue Jeanne d'ArcPassation d'une convention  
de fonds de concours avec  
l'OPAC du Nord

Rapport de Monsieur Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibérations n°94/142 du 16 Mai 1994 et n°96/9  
du 12 Février 1996 le Conseil Municipal a décidé  
l'acquisition des espaces verts d'un immeuble appartenant à  
l'OPAC du Nord, dénommé PSR sis 46 rue Jeanne d'Arc (section  
AC n°802 pour 1218 m<sup>2</sup>) et d'un terrain utilisé comme  
parking, cadastré sous le n°801 de la section AC d'une  
superficie de 525 m<sup>2</sup>, non aménagé et s'avérant être source  
de nuisance pour les locataires.

Afin de permettre d'aménager ce terrain l'OPAC du  
Nord apporte une aide financière de 120.000F à la ville de  
LILLE par la voie de fonds de concours.

La Commune Associée d'HELLEMMES s'engage d'une part  
à rénover les espaces environnants de l'immeuble et d'autre  
part à remettre en état le parking.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune  
Associée d'HELLEMMES réuni le 19 Mai 1995, nous vous  
demandons de bien vouloir donner votre accord pour la  
signature de la convention, ci-jointe, entre l'OPAC du Nord,  
la commune associée d'HELLEMMES et la ville de LILLE,  
laquelle percevra de l'OPAC du Nord le versement du fonds de  
concours, et autoriser Monsieur le Maire à signer tout  
document contractuel permettant d'obtenir les financements  
attendus.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 18 mars 1996

N° 96/79

OBJET

Quartier du Faubourg de Béthune - Dispositif  
"Partenaires pour la Ville" - Etude de développement  
économique - Cahier des Charges - Plan de Financement

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Délégation Interministérielle à la Ville a lancé le 31 mars 1995 un appel d'offres sur l'aménagement urbain et la réhabilitation dans le cadre de la charte "Partenaires pour la Ville" ; les projets devaient proposer des démarches exemplaires et innovantes en matière de concertation avec les habitants et d'insertion par l'économie.

Cette Charte avait pour objet d'associer de manière plus étroite de grands acteurs de la vie économique (entreprises, SEM...) et de définir les grands axes d'intervention sur un quartier :

- Prévention des phénomènes d'exclusion par la création d'emplois, l'insertion des personnes en difficulté, le soutien à la formation professionnelle, l'aide au maintien des activités économiques et commerciales dans les quartiers, l'aide aux porteurs de projet de création d'entreprise, le développement d'activités nouvelles.

- Promotion du développement des territoires par la mise en oeuvre de projets de restructuration urbaine et de développement ou de gestion des services urbains, et par la participation à des opérations collectives d'initiatives locales.

En mai 1995, la Ville de Lille et le quartier du Faubourg de Béthune ont constitué un dossier en réponse à cet appel à propositions en association avec plusieurs partenaires :

- Ville de Lille : Maître d'opération
- OPHLM de la CUDL : Maître d'ouvrage
- FACE : Assistant de la Maîtrise d'opération
- NORPAC : Assistant de la Maîtrise d'opération

Ce projet déposé le 31 mai 1995 à la D.I.V. était basé sur cinq axes de travail :

- 1) Management du projet/coordination/organisation de la maîtrise d'opération
- 2) Approche renouvelée de la concertation avec les habitants
- 3) Ingénierie sociale et insertion économique
- 4) Approche globale, réalisation et maintenance
- 5) Diversification et dynamisation de l'activité

Le Comité de sélection, réuni le 10 août 1995 sous la Présidence du Délégué Interministériel à la Ville, a sélectionné 20 projets lauréats, dont le dossier "Partenaires à Concorde" du Faubourg de Béthune.

Suite à cette sélection, la Commission de Recherches et de Réalisations Expérimentales du 11 septembre 1995 du Plan Construction et Architecture a donné un avis de principe favorable à la réalisation d'une étude de développement économique, assorti d'une subvention de 300 000 F TTC.

Une proposition de cahier des charges de cette étude a été élaborée (document ci-joint).

Celle-ci se déclinerait en 5 phases :

- 1) Etude de marché sur le potentiel économique,
- 2) Etude opérationnelle de fonctionnement du centre commercial Concorde et de sa transformation,
- 3) Etude opérationnelle d'aménagement des rez de chaussée d'immeubles,
- 4) Proposition d'aménagement et étude architecturale de l'ilot commercial et de son environnement,
- 5) Coordination, concertation avec les commerçants et habitants, recherche d'enseignes et montage des opérations en lien avec les cabinets d'études.

Le coût de cette étude est évalué à 575 000 F. Son plan de financement (joint en annexe) prévoit notamment une participation de la Ville de 100 000 F.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 5 mars 1996, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- d'adopter la proposition de cahier des charges devant servir de base à la consultation pour la réalisation d'une étude sur l'implantation d'activités économiques au sein de l'ilot Concorde du Faubourg de Béthune,
- d'adopter le plan de financement joint,
- d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit à nos documents budgétaires, d'admettre en recettes les subventions et participations obtenues et d'autoriser leur remplacement à l'opération en cause.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/80

OBJET

Aide exceptionnelle  
à l'association Lille Sud Insertion

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Lille Sud Développement, constituée le 18 mai 1992, ayant pour objet social de gérer, d'administrer, d'animer les Centres Sociaux des secteurs Croisette, Résidence Sud et Balzac du Quartier du Sud, a assuré, début 1993, la création d'un secteur d'activités d'insertion par l'économique avec la Régie Technique de quartier, complété fin 1993 d'un dispositif d'insertion sociale et professionnelle dénommé Sud Insertion.

En 1995, afin de répondre aux exigences des financeurs au cours de Lille Sud Développement, il a été décidé de scinder comptablement et juridiquement les deux domaines d'activités.

A cette fin, la création de l'association Lille Sud Insertion a été déclarée en Préfecture le 22 mai 1995 et a pour objet social :

- de mettre en place des actions de lutte contre l'exclusion, au bénéfice principalement des habitants du Quartier de Lille Sud,
- de mettre en oeuvre toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet,
- de travailler prioritairement avec les autres structures de proximité du quartier dont l'action est complémentaire,
- de mettre en place des actions d'insertion selon deux volets :

\*un dispositif d'insertion sociale et à visée pré-professionnelle dénommé : Sud Insertion. Celui-ci s'adresse essentiellement à un public d'adultes en difficulté et a pour but de revaloriser l'individu, de l'aider dans son parcours personnel et dans sa vie socio-familiale,

\* un dispositif d'insertion professionnelle dénommé : Régie Technique de Proximité. Celui-ci a pour objet la réinsertion professionnelle par une reprise des habitudes de travail et la redynamisation liée à une activité et à une qualification correspondante aux capacités des personnes.

L'activité de l'association Lille Sud Insertion est non seulement viable mais aussi utile socialement puisqu'elle a d'ores et déjà, mis à l'emploi 54 personnes accompagnées par 7 encadrants techniques. Ces habitants du Quartier du Sud sont principalement bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion et demandeurs d'emploi de longue durée.

Cette utilité en faveur de l'emploi d'insertion est à rapprocher des difficultés liées au chômage que compte le quartier de Lille Sud (en octobre 1995, Lille Sud dénombre 942 demandeurs d'emploi de longue durée et 729 bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion).

Compte tenu des difficultés de ce quartier et afin de permettre la poursuite de l'activité d'insertion de l'association Lille Sud Insertion, il est demandé une aide exceptionnelle au démarrage de 385 000 Francs (trois cent quatre vingt cinq mille francs).

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 5 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- le versement d'une subvention de 385 000 F à l'Association Lille Sud Insertion,
- le prélèvement de la dépense correspondante sur les crédits de la "Dotation de Solidarité Urbaine" du budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

46  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/ 81

**OBJET** CONTRAT DE VILLE - MAÎTRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE  
CONVENTION AVEC LE GEDAL  
AVENANT

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/38 du 20 février 1995, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention entre la Ville de Lille et le GEDAL, confiant à celui-ci une fonction générale de chargé d'opération sur l'ensemble des sites prioritaires du Contrat de Ville et précisant les modalités d'intervention de ce dernier, notamment en ce qui concerne les équipes opérationnelles de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale.

Cette convention a été prolongée jusqu'au 31 mars 1996 par voie d'avenant par délibération n° 95/729 du 18 décembre 1995.

Or, en l'état actuel de la réflexion, les actions qui seront retenues dans le cadre du programme 1996 du Contrat de Ville ne sont pas encore définies avec précision, de même que ne sont pas encore connus les moyens financiers susceptibles d'être apportés par l'Etat et la Région.

Néanmoins, il est indispensable, dans l'attente de ces éléments, de garantir en ce début d'année 1996 la continuité des actions entreprises et en particulier le maintien en fonction des équipes opérationnelles.

Nous vous proposons donc de proroger jusqu'au 30 juin 1996 les missions confiées au GEDAL, par la conclusion d'un avenant à la convention précitée.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 5 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la signature de l'avenant ci-joint entre la Ville et le GEDAL
- imputer la dépense correspondante évaluée à 1 124 150 F sur nos documents budgétaires au chapitre 908.0-235E4 sous compte 5088 intitulé "Equipes Opérationnelles de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale" par prélèvement sur le chapitre 908.0-235E4 sous-compte 1522 intitulé "Projets d'aménagements de quartiers",
- solliciter les participations de l'Etat, de la Région, ou de tout autre financeur, dans le cadre du Contrat de Ville, à hauteur de 50 %, sans taxe,
- prévoir l'admission en recettes des subventions qui seront allouées.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/82  
OBJET

CONTRAT DE VILLE - PROGRAMME 1996  
FONDS D'INITIATIVES HABITANTS  
DEMANDE DE SUBVENTION

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/13 du 12 février 1996, le Conseil Municipal a adopté le programme de projets d'actions 1996 proposés au titre du Contrat de Ville.

Parmi les opérations envisagées figure notamment la reconduction, dans chacun des sites prioritaires, d'un fonds d'initiatives habitants, doté d'un budget à hauteur maximale de 150 000 F, financé à 70 % par l'Etat et la Région.

La part restant à la charge de la Ville, soit 45 000 F est financée par les Délégations à l'Action Culturelle, l'Action Sociale, l'Animation et l'Enseignement.

Conformément à la procédure mise en place sous le précédent Contrat de Plan, ce fonds doit permettre la mise en oeuvre rapide des initiatives des habitants ou des associations du quartier en évitant, par le biais d'une enveloppe spécifique, les lourdeurs administratives.

Les opérations financées peuvent être :

- la formation ou l'information des habitants,
- les fêtes de quartier,
- les visites d'autres sites relatifs à des opérations d'aménagement ponctuelles, de faible coût mais d'intérêt général,
- l'achat de petit matériel directement lié à une activité.

La maîtrise d'ouvrage de ces actions est obligatoirement associative et l'association en cause doit être représentative du quartier.

Un Comité de Gestion présidé par le Président Délégué du Conseil de Quartier et comprenant des représentants de la Ville et des associations est chargé de définir les règles d'utilisation du fonds, d'examiner les projets, de les déclarer ou non recevables, d'assurer la surveillance de l'utilisation des fonds conforme aux projets déposés et le suivi opérationnel et comptable des actions.

Pour 1996, nous vous proposons la répartition suivante :

Moulins	150 000 F
dont	Etat/Région
	105 000 F
	Ville
	45 000 F

Wazemmes	150 000 F		
	dont	Etat/Région	105 000 F
		Ville	45 000 F
Sud	150 000 F		
	dont	Etat/Région	105 000 F
		Ville	45 000 F
Fives	150 000 F		
	dont	Etat/Région	105 000 F
		Ville	45 000 F
Bois-Blancs	150 000 F		
	dont	Etat/Région	105 000 F
		Ville	45 000 F
Faubourg de Béthune	150 000 F		
	dont	Etat/Région	105 000 F
		Ville	45 000 F
Parc des Expositions	60 000 F		
	(Financement Ville - le secteur Parc des		
	expositions n'étant pas retenu au Contrat		
	de Ville)		

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 5 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'instauration d'un fonds d'initiatives habitants dans les sept sites prioritaires du Contrat de Ville,
- décider que la part de la Ville d'un montant de 330 000 F sera financée par une contribution de chacune des délégations à l'Action Culturelle, l'Action Sociale, l'Animation et l'Enseignement, d'un montant de 10 000 francs par site, soit 70 000 F par délégation, le solde étant couvert par la Délégation à l'Action et au Développement Economiques,
- solliciter de l'Etat et de la Région le subventionnement de cette action à hauteur de 70 % par site,
- désigner le GEDAL, à qui la Ville a confié une fonction générale de Chargé d'opérations sur l'ensemble des sites prioritaires, en qualité d'assistant technique et financier à la gestion des fonds,
- verser en conséquence au GEDAL, une subvention de la Ville, d'un montant de 330 000 F.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 932.212 article 657 intitulé "Fonds d'Initiatives Habitants - Subvention GEDAL" du budget communal, par prélèvement sur la dotation de Solidarité Urbaine chapitre 932.212 article 662.9 sous-compte 5959.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL .

Séance du 18 mars 1996

N° 96/83

OBJET

CONTRAT DE VILLE - PROGRAMME 1995 - SUIVI  
QUARTIER DU FAUBOURG DE BETHUNE  
CHANTIER ECOLE "MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION"  
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ITINERAIRES

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 19 décembre 1994 et 20 février 1995, le Conseil Municipal a pris en considération les projets d'actions à mener au titre du programme 1995 sur les sept sites prioritaires du Contrat de Ville.

Parmi ceux-ci figure la création, dans le quartier du Faubourg de Béthune d'un point Emploi-Formation, projet qui a été déclaré recevable au titre du dispositif précité.

Il s'agit de regrouper en un même lieu, en l'occurrence un local libre en rez-de-chaussée de la Résidence Concorde, boulevard de Metz (entrées 26-28), un ensemble de dispositifs d'accueil et d'informations sur les problèmes d'emploi et de formation.

Pour ce faire, il convient de procéder à la réalisation des travaux d'aménagement de cet espace.

Cette opération dénommée "Maison de l'Emploi et de la Formation" serait réalisée sous la forme d'un chantier école mettant en oeuvre une action d'insertion par le travail au bénéfice de Lillois classés selon les critères en vigueur dans les publics les plus en difficultés et exclus des dispositifs du droit commun.

Dans le cadre de sa mission de prévention spécialisée, l'Association Itinéraires a proposé d'assurer la maîtrise d'oeuvre de ce chantier école et sollicite à cet effet une subvention globale de 600 000 francs.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 5 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- d'autoriser la signature de la convention ci-jointe avec l'Association Itinéraires,
- d'allouer à la dite association une subvention de 600 000 francs,
- d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget communal,
- de solliciter les participations de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire dans le cadre du Contrat de Ville et prévoir l'admission en recettes des subventions obtenues.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.Séance du 18 mars 1996  
N° 96/84OBJETCONTRAT DE VILLE - PROGRAMME 1996  
CENTRE SOCIAL CONCORDE  
ETUDE ARCHITECTURALE D'AMENAGEMENT**Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996, a adopté le projet de programme 1996 d'actions à mener sur les sites prioritaires dans le cadre du Contrat de Ville.

Parmi ces projets figure une action intitulée Etude architecturale d'aménagement du Centre Social Concorde, qui vise au travers d'une concertation avec les usagers et les habitants à mener une étude de faisabilité et une étude architecturale permettant une adaptation des locaux du centre social et une requalification urbaine du site.

Cette action serait menée avec le concours d'un cabinet d'études / architectes sensibilisé aux méthodologies de participation des habitants.

La dépense est évaluée à 150 000 F.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 5 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- de procéder aux consultations et études nécessaires,
- d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit à la ligne "Projets d'Aménagements de Quartiers" du budget communal.
- solliciter la participation financière de l'Etat / Région dans le cadre du Contrat de Ville, et des autres financeurs éventuels,
- prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées et autoriser leur remplacement par virement de crédit à la ligne budgétaire précitée.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/85

OBJETAnimation Commerciale de la Vieille Bourse  
Ajustement de la Redevance d'occupation

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,

Par décision de votre assemblée réunie, le 29 mai 1995, la redevance mensuelle d'occupation de la Cour Intérieure de la Vieille Bourse par les Commerçants bouquinistes ou fleuristes s'élève à 1 500 F.

Les travaux de rénovation des façades de la Cour ont commencé en Février 1996 et doivent durer plusieurs mois.

L'emprise et l'activité du chantier rendent les lieux moins attractifs pour le public et créent une gêne importante pour l'activité des commerçants.

Afin d'atténuer les conséquences résultant des baisses de recettes inhérentes à cette situation, il est nécessaire de prendre des mesures tendant à rééquilibrer l'économie des exploitations commerciales.

A cet effet et en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 12 Mars 1996, nous vous demandons de fixer, à partir du 1er Avril 1996, et pour la durée des travaux de rénovation des façades de la Cour, le montant des droits de place à 750 F par mois.

ADOPTÉE à l'unanimité

52  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 mars 1996

N° 96/ 86

OBJETBudget Primitif 1996

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le débat budgétaire, organisé lors du Conseil Municipal du 18 décembre 1995, avait été l'occasion de mesurer l'importance des contingences externes et internes qui conditionnaient l'élaboration du Budget Primitif 1996 et de définir en ce sens un certain nombre d'orientations, notamment :

- 1) Marquer une pause dans nos investissements en privilégiant la poursuite des programmes en cours et la maintenance des équipements de proximité eu égard au bon niveau d'équipement de la Ville et à une volonté affichée de stabiliser l'endettement global,
- 2) Recentrer nos dépenses de fonctionnement autour de priorités politiques fortes notamment en faveur de l'emploi, de la lutte contre la toxicomanie, de la sécurité et des actions en direction des quartiers.

Le Budget Primitif a été élaboré sur ces bases.

Il fait appel pour la première fois depuis 1987 à une hausse des taux fiscaux rendue incontournable par un désengagement constant de l'Etat vis à vis des Collectivités Territoriales et notre volonté de répondre à des problèmes sociaux graves généralement du domaine de compétence du même Etat.....

Le Budget Primitif 1996 est la résultante de l'ensemble de ces données.

La Présentation du Budget Primitif 1996A - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses prévues est fixé à 321.830.329,50 F de crédits de paiement.

On distingue :

- les programmes d'équipements,
- la dette en capital,
- les autres dépenses.

1) Les programmes d'équipements

Le montant des crédits de paiement envisagé à ce titre s'élève à 124.822.911,41 F

Les réalisations envisagées se répartissent en catégories, à savoir :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - les opérations de maintenance .....                   | 23.933.900,00 F |
| - les opérations en cours.....                          | 35.957.811,41 F |
| - les opérations nouvelles .....                        | 950.000,00 F    |
| - les opérations particulières .....                    | 50.000.000,00 F |
| - les équipements de la Commune Associée.....           | 5.981.200,00 F  |
| - la dotation affectée aux équipements décentralisés... | 8.000.000,00 F  |

T O T A L ..... 124.822.911,41 F

La section d'investissement et son mode de financement appelle plusieurs commentaires :

Tout d'abord, le Budget Primitif 1996 est marqué par la volonté de poursuivre et de parachever les opérations en cours et de maintenir le patrimoine existant.

Le montant des opérations nouvelles est très limité : 950.000 F.

Les opérations particulières sont au nombre de deux et concernent :

a) La participation de la Ville à la réalisation du parc Matisse : 30.000.000 de F.

b) L'extension du Musée des Beaux-Arts : 20.000.000 de F.

## 2) La dette

L'annuité de dette en capital exigible au titre de l'exercice 1996 s'élève à 164.619.877,23 F.

## 3) Les autres dépenses

Elles sont fixées à 32.387.540,86 F et concernent :

- la prise en charge, sous forme de subvention exceptionnelle à l'Office d'H.L.M. de la Communauté Urbaine de Lille, des annuités d'emprunts concernant la Tour Marcel Bertrand..... 133.650,86 F
- les commissions et frais divers réglés lors de la réalisation d'emprunts..... 150.000,00 F
- l'intégration patrimoniale de l'Aéronef ..... 32.103.890,00 F

Le financement des dépenses de cette section du budget, soit 321.830.329,50 F, est assuré comme suit :

- subventions et participations diverses..... 8.815.969,00 F
- récupération de T.V.A. suite à l'intégration patrimoniale de l'Aéronef ..... 6.553.890,00 F
- fonds de compensation de la T.V.A. ..... 26.000.000,00 F
- emprunts nécessaires au financement des investissements directs ..... 52.978.052,41 F
- produit des ventes immobilières ..... 10.000.000 de F
- amortissements ..... 38.128.638,15 F
- recettes affectées ..... 120.000,00 F
- ressources diverses ..... 94.662.838,71 F
- prélèvement sur recettes de fonctionnement ..... 84.570.941,23 F

Total des recettes d'investissement..... 321.830.329,50 F

A noter que les ressources diverses se répartissent comme suit :

- remboursement par divers organismes d'annuités sur prêts et avances consentis par la Ville..... 1.329.384,79 F

- participation du Département sous forme de subventions par annuités dans les dépenses engagées pour les constructions scolaires du premier degré .....	7.175,49 F
- part revenant à notre Commune au titre de la taxe locale d'équipement.....	1.000.000 de F
- surcoût T.G.V. Remboursement par la SAEM Euralille de la part de capital de l'annuité 1996 .....	5.567.388,43 F
- surcoût T.G.V. Remboursement par la SAEM Euralille au prorata des M2 commercialisés.....	54.655.000,00 F
- intégration patrimoniale de l'Aéronef.....	32.103.890,00 F

#### **B - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le montant des crédits inscrits à cette section s'élève globalement à **1.330.226.597,14 F**.

Ils se répartissent comme suit :

- Personnel permanent :

* Rémunérations et charges.....	483.506.578,40 F
* Formation et organisation.....	4.286.946,50 F
* Subventions .....	6.452.222,00 F

- Mesures pour l'emploi .....

36.800.000,00 F

- Dette en intérêts.....

125.631.606,26 F

- Frais divers sur emprunts .....

10.650.000,00 F

- Oeuvres et services sociaux.....

153.045.377,56 F

- Ensembles immobiliers et mobiliers .....

87.207.839,53 F

- Sports .....

24.204.958,15 F

- Voirie, espaces verts .....

66.521.768,00 F

- Administration générale .....

42.879.562,80 F

- Culture .....

43.409.785,45 F

- Enseignement .....

33.008.096,36 F

- Frais de fonctionnement des Elus.....

879.300,00 F

- Communication, information, animation, jeunesse.....

22.888.511,50 F

- Dotation Commune Associée d'Hellemmes .....

15.100.750,00 F

- Interventions économiques générales.....

6.373.147,00 F

- Interventions socio-économiques .....

12.529.788,75 F

- Charges relatives au domaine .....

4.826.000,00 F

- Prévention et sécurité.....

8.443.535,80 F

- Charges et produits non affectés .....	7.500.000,00 F
- Autres versements sur recettes .....	9.543.243,70 F
- Divers .....	1.718.000,00 F
- Amortissements .....	38.128.638,15 F
- Recettes affectées.....	120.000,00 F
- Prélèvement pour équilibre de la Section d'Investissement .....	84.570.941,23 F

Soit un total des dépenses  
de fonctionnement ..... 1.330.226.597,14 F

Les amortissements, soit 38.128.638,15 F, concernent des opérations faisant l'objet d'une inscription d'égale importance en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement.

Les sommes prévues à ce titre pour 1996 se répartissent comme suit :

- subventions d'équipement versées .....	33.193.005,74 F
- frais d'études et de recherches .....	936.619,66 F
- commissions et frais sur emprunts .....	1.756.669,86 F
- frais d'aliénation .....	10.901,03 F
- travaux d'amélioration, de modernisation et d'entretien couverts par l'emprunt .....	2.231.441,86 F

Pour assurer la couverture des dépenses de fonctionnement dont le détail est repris ci-dessus, nous disposons de ressources dont le total atteint 1.330.226.597,14 F.

On distingue :

- la dotation de Solidarité Urbaine,
- la dotation globale de fonctionnement,
- les ressources diverses,
- les dotations de compensation,
- la fiscalité.

#### LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

Son montant prévisionnel est fixé à 20.500.000,00 F.

#### LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Elle peut être fixée pour 1996 à 318.384.249,00 F à laquelle s'ajoute une provision pour la Dotation Instituteurs de 1.000.000 de F.

Ainsi, globalement, la somme à inscrire en 1996 au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement a été arrêtée à 319.384.249,00 F.

### LES RESSOURCES DIVERSES

Fixées à 241.491.166,14 F, elles concernent :

- les produits d'exploitation .....	23.989.477,00 F
- les produits domaniaux.....	51.423.178,25 F
- les produits financiers.....	14.343.648,24 F
- les subventions, participations et recouvrements divers .....	97.854.247,65 F
- les recettes fiscales .....	45.480.615,00 F
- la dotation générale de décentralisation.....	8.300.000,00 F
- les produits exceptionnels .....	100.000,00 F

### LES DOTATIONS DE COMPENSATION

Elles s'élèvent à 71.933.345,00 F et concernent la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe professionnelle.

Pour la taxe d'habitation, nous devrions percevoir une compensation de 12.988.772,00 F au titre de la transformation en exonérations des dégrèvements totaux.

De même, pour la taxe sur le foncier bâti, où nous prévoyons une dotation de 593.429,00 F.

Les dotations de compensation relatives à la taxe professionnelle sont évaluées globalement à 58.351.144,00 F et comprennent :

- la réduction de la fraction imposable des salaires.....	10.637.487,00 F
- la réduction pour embauche ou investissement .....	11.714.008,00 F
- l'allocation relative à l'abattement général de 16 % des bases .....	35.973.483,00 F
- l'exonération des créations d'établissements dans les zones de redynamisation urbaine exonérées de taxe professionnelle.....	26.186,00 F

### LA FISCALITE

Dans ces conditions, la masse fiscale nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 1996 est arrêtée à la somme de 676.917.837,00 F.

Rappelons enfin, qu'en application de la Loi 82/1169 du 31 décembre 1982, visant notamment le régime financier des Conseils d'Arrondissements et des Communes fusionnées, le Budget Communal reprend sous l'article 839 du chapitre 970 de la Section de Fonctionnement, la dotation mise à la disposition de la Commune Associée d'Hellemmes pour lui permettre de faire face aux dépenses de fonctionnement qui lui incombent au titre des équipements et services dont elle assure la gestion, qui représente une somme de 15.100.750,00 F.

La répartition de cette dotation, la liste des investissements envisagés en 1996 et divers états (dette, subventions, ensembles immobiliers et mobiliers) sont annexés au budget principal de la Ville (pages de couleur jaune).

Eu égard à ce qui précède, nous vous demandons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personne, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996 de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif de 1996 tel qu'il vient de vous être présenté, chapitre par chapitre pour la Section d'Investissement et pour la Section de Fonctionnement,
- arrêter à 676.917.837,00 F le montant de la fiscalité nécessaire à l'équilibre de ce document,
- voter les allocations, primes, secours, bourses, prix et subventions dont le détail vous sera donné dans le document budgétaire définitif,
- prévoir, conformément aux dispositions du décret n° 87/1004 du 18 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de Cabinet des Autorités Territoriales, les crédits nécessaires au règlement des salaires des collaborateurs du Cabinet du Maire, au chapitre 931.1 - article 611 du budget,
- autoriser Monsieur le Maire :
  - \* à répartir dans les limites réglementaires et selon les modalités fixées par délibération n° 87/12 du 27 février 1987, la prime de service annuelle (6.000 F dont partie fixe 4.500 F et partie mobile 1.500 F), ainsi que les différents avantages résultant des régimes indemnitaire,
  - \* à souscrire en une ou plusieurs fois un emprunt de 52.978.052,41 F nécessaire à l'équilibre de la Section d'Investissement et à passer tous les actes subséquents relatifs à l'adaptation de cet emprunt ou des emprunts précédents,
  - \* à ratifier l'ensemble des documents qui figurent tant au Budget Principal qu'aux annexes.

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 mars 96**

N° **96/ 87**

OBJET

Budget primitif 1996

Section d'Investissement

Autorisations de programme et

Crédits de paiement

**Rapport de Monsieur le Maire**  
**Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 1996, il est apparu intéressant de mettre en oeuvre la procédure d'autorisations de programme et de crédits de paiement qui permet un ajustement progressif des crédits annuels d'investissement dans le cadre d'une programmation d'opérations clairement identifiées.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, nous vous proposons de bien vouloir adopter ce document tel que repris ci-après par délégation thématique.

**ADOPTÉE à la majorité**

**DELEGATION DE M. DEROSIER**  
**MAIRE DELEGUE**  
**De la Commune Associée d'Hellemmes**

ARTICLES	LIBELLES	Autorisations de Programme	Crédits de de paiement	LH 02
	<b><u>CHAPITRE 900</u></b>			
2127 500	Hôtel de ville : implantation et entretien du système de vidéo-communication	60 000,00	60 000,00	
2140 500	Hôtel de Ville : Acquisition de mobilier et matériel	370 000,00	255 000,00	
2147 LH2	Ateliers Municipaux : Acquisition de mobilier et matériel	100 000,00	75 000,00	
2147 LH41	Salles polyvalentes - Acquisition de mobilier et matériel	50 000,00	25 000,00	
2150 LH39	Acquisition de véhicules	505 000,00	265 000,00	
232 LH42	Bâtiments Communaux - Travaux de sécurité	350 000,00	210 000,00	
232 500	Hôtel de Ville - Travaux d'aménagement et de réfection	250 000,00	200 000,00	
232 512	Eglise Saint Denis - Travaux de réfection	300 000,00		
232 514	Salle Jacques Prévert - Travaux de rénovation	150 000,00	150 000,00	
235 566	Espace des Acacias - Réaffectation du Rez-De-Chaussée	270 000,00	270 000,00	
	<b><u>CHAPITRE 901</u></b>			
1054 LH 6	Maintien des courées - Reversement au CAL-PACT-Fonds de concours C.U.D.L.	381 200,00	381 200,00	
132 579	Parc Bocquet : Frais d'études	300 000,00	200 000,00	
2147 LH 1	Espaces verts - acquisition de matériel	50 000,00	50 000,00	
2147 LH 34	Espaces verts - acquisition de jeux et bancs	150 000,00	100 000,00	
232	Parking PSR Pierre Curie : Travaux d'aménagement	240 000,00	120 000,00	
232 517	Square Delory : Travaux d'aménagement	250 000,00		
235 LH 8	Mobilier urbain : acquisition et installation	15 000,00		
235 LH 28	Espaces verts : Travaux d'aménagement	420 000,00	317 000,00	
235 515	Parc de l'Hôtel de Ville : Travaux d'aménagement	300 000,00	250 000,00	
235 565	LCR Abords : Travaux d'aménagement	180 000,00	180 000,00	
235 566	Espace des Acacias : Travaux d'aménagement de la voirie	150 000,00	150 000,00	
235 580	Résidence de l'Epine : Travaux d'amélioration et de rénovation	40 000,00	40 000,00	

**DELEGATION DE M. DEROISIER  
MAIRE DELEGUE**  
De la Commune associée d'Hellemmes

LH 02

ARTICLES	LIBELLES	Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
<b><u>CHAPITRE 903</u></b>			
2142 LH 9	Divers Bâtiments scolaires : Acquisition de mobilier et matériel	150 000,00	85 000,00
2147 LH10	Restaurants scolaires : Acquisition de mobilier et matériel	40 000,00	40 000,00
2147 LH 13	Diverses Salles de sport : Acquisition de mobilier et matériel	75 000,00	35 000,00
2147 LH 15	Centres Aérés : Acquisition de mobilier et matériel	80 000,00	80 000,00
2147 LH 18	Ecole de musique : Acquisition de mobilier et matériel	30 000,00	30 000,00
2147 558	Piscine Tournesol : Acquisition de mobilier et matériel	10 000,00	5 000,00
232 LH 11	Divers Bâtiments Scolaires : Travaux de modernisation, de rénovation	625 000,00	467 000,00
232 529	Complexe Arthur Cornette : Travaux d'aménagement		
232 558	Piscine Tournesol : Travaux de réfection	45 000,00	45 000,00
235 LH10	Restaurants Scolaires : Acquisition de mobilier et installation		
235 LH 11	Divers Bâtiments Scolaires : Travaux de sécurité	700 000,00	525 000,00
<b><u>CHAPITRE 904</u></b>			
2147 LH 4	Centre d'animation petite enfance : acquisition de mobilier et matériel	10 000,00	5 000,00
232 550	Foyer Anatole France : Travaux de Réfection	96 000,00	96 000,00
235 546	Cimetière : Travaux d'aménagement	450 000,00	300 000,00
<b><u>CHAPITRE 906</u></b>			
232 553	Bains douches : Travaux de Réfection	100 000,00	100 000,00

**DELEGATION DE M. DEROISIER  
MAIRE DELEGUE**

LH 02

**DELEGATION DE MME AUBRY**  
 Action et développement économiques  
 Politique de la ville  
 Lutte contre l'Exclusion

0003

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
	<b><u>CHAPITRE 901</u></b>		
130	ZAC EURALILLE : Participation à la réalisation du Parc Matisse	30 000 000,00	30 000 000,00
	<b><u>CHAPITRE 908</u></b>		
235 E4	Projets d'aménagement de quartiers : Travaux	6 000 000,00	5 000 000,00
235 E9	Politique de la Ville : Construction d'un centre de la petite enfance Place Jacques Février	745 442,00	745 442,00
235 E9	Mairie de quartier de Lille-Sud et Filbertjoie	386 000,00	386 000,00
	<b><u>CHAPITRE 910</u></b>		
130 N 73	Implantation de la Direction générale du C.N.R.S. : Participation de la Ville	600 000,00	
130 N 74	Implantation de l'Ifremer et de l'Ifresi : Participation de la Ville	400 000,00	
	<b><u>CHAPITRE 914</u></b>		
130 N 36	Interventions en matière économique	500 000,00	500 000,00
130 N 54	Aérogare de Lille 2 : Participation de la Ville	1 000 000,00	1 000 000,00
	<b>TOTAUX :</b>	<b>39 631 442,00</b>	<b>37 631 442,00</b>

**DELEGATION DE M. ROMAN**  
Finances, Informatique  
Relations avec les collectivités  
L.O.S.C.

0004

**DELEGATION DE M. FALISE**  
Démocratie Participative  
Conseil Communal de Concertation

0005

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
900.00	Frais d'équipement (Mise en place du Conseil Communal de Concertation)	290 000,00	290 000,00
		TOTAUX :	290 000,00

DELEGATION DE M. DEGREVE  
 Enseignement Secondaire et Supérieur  
 Réseau Câble

0006

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
	<b><u>CHAPITRE 900.9</u></b>		
232 7E	I.A.E. : Aménagement de locaux dans la Halle aux Sucres	200 000,00	200 000,00
	<b><u>CHAPITRE 903</u></b>		
130 N 55	Plan Universités 2000 : Participation de la Ville au relogement de l'Ecole Supérieure de Commerce	1 111 776,44	1 111 776,44
132 N 49	Faculté de Droit : Convention d'accompagnement	407 984,00	407 984,00
1431	Revertement de D.G.E. à la C.U.D.L. sur projets universitaires	1 678 326,97	1 678 326,97
232 495	I.A.E. : Implantation dans l'Hospice Général	1 868 000,00	1 868 000,00
	<b><u>CHAPITRE 909</u></b>		
232 K63	Réseau de vidéocommunication : Travaux d'aménagement	350 000,00	200 000,00
	<b><u>CHAPITRE 914</u></b>		
130 N 1	Maison d'accueil du Jeune Travailleur : Implantation d'un restaurant	200 000,00	200 000,00
	<b><u>CHAPITRE 915</u></b>		
130 N 29	Lycée Montebello - Participation de la Ville	3 500 000,00	5 666 087,41
	TOTAUX :	9 316 087,41	

**DELEGATION DE M. CACHEUX**  
 Urbanisme, Habitat, Action Foncière  
 Occupation du Domaine Public

0007

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
	<b><u>CHAPITRE 901</u></b>		
1054 L 6	Voies Privées et Courées : Divers Travaux - Convention avec la C.U.D.L.	500 000,00	500 000,00
	<b><u>CHAPITRE 908</u></b>		
132 J 2	Opérations et études d'urbanisme	300 000,00	300 000,00
	<b><u>CHAPITRE 914</u></b>		
130 N 20	Aide au ravalement : Participation de la Ville	1 700 000,00	1 000 000,00
130 N 76	Opérations programmées d'amélioration de l'habitat : Participation de la Ville	223 900,00	223 900,00
	<b><u>CHAPITRE 922</u></b>		
2125 J 10	Acquisitions d'immeubles	4 000 000,00	1 000 000,00
	<b><u>CHAPITRE 925</u></b>		
2548 N 77	SORELI : Participation à l'opération 84, rue de Trévise	1 000 000,00	
2548 N 79	Arsenal des Postes	430 000,00	430 000,00
	<b>TOTAUX :</b>	<b>8 153 900,00</b>	<b>3 453 900,00</b>

## DELEGATION DE M. FLORENCE

## Propreté, Salubrité

## Hygiène Publique

0008

**DELEGATION DE MME BUFFIN**  
 Développement Culturel, Musées, Théâtres Municipaux  
 Patrimoine Historique et Archéologie, Bibliothèques

0009

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
<b><u>CHAPITRE 903</u></b>			
2141 G 11	Bibliothèque Municipale : Acquisition de matériels	500 000,00	300 000,00
2141 G 12	Bibliothèque Municipale : Achats de livres anciens, manuscrits	100 000,00	100 000,00
2141 G 16	Théâtres : Acquisition de matériels, mobilier, outillages	100 000,00	100 000,00
2141 G 2	Musée Comtesse : Acquisition de matériels	70 000,00	70 000,00
2141 G 4	Musée d'Histoire Naturelle : Acquisition de matériels	50 000,00	50 000,00
2141 G 6	Musée de Géologie et Houiller : Acquisition de matériels	50 000,00	50 000,00
2141 G 7	Musée Industriel : Acquisition de matériels	50 000,00	50 000,00
2147 331	Musée des Beaux-Arts : Acquisition de matériels	150 000,00	150 000,00
2169 G 6	Musée de Géologie : Acquisition d'oeuvres d'arts	50 000,00	50 000,00
2169 G 26	Musée d'Histoire Naturelle : Acquisition d'Objets et Oeuvres d'arts	50 000,00	50 000,00
232 331	Musée des Beaux-Arts : Rénovation	77 700 000,00	20 000 000,00
232 K 34	Bibliothèques : Aménagements divers	200 000,00	200 000,00

**DELEGATION DE MME BUFFIN**

Développement Culturel, Musées, Théâtres Municipaux  
Patrimoine Historique et Archéologie, Bibliothèques

0009

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
<b>CHAPITRE 903(suite)</b>			
232 K 94	Monuments Historiques : Travaux d'entretien	400 000,00	250 000,00
235 G 23	Musée des Beaux-Arts : restauration d'oeuvres d'art	4 250 000,00	2 000 000,00
235 G 27	Musée d'Histoire Naturelle : Restauration des collections ethnologiques	50 000,00	50 000,00
235 G 30	Musée des Beaux-Arts : Restauration des plans reliefs	350 000,00	350 000,00
235 K66	Monuments Historiques : Travaux de réfection et de mise en valeur	2 200 000,00	500 000,00
	Archéologie E.R.A.P. : Chantier de fouilles	100 000,00	100 000,00
	Théâtres Municipaux : Travaux de sécurité	150 000,00	150 000,00
	Musée Comtesse : Acquisition de tableau de John WOOTTEN	121 392,00	121 392,00
	Musée Comtesse "découvre ton Quartier, ta Ville et ta Région"	70 000,00	70 000,00
<b>TOTAUX :</b>		<b>86 761 392,00</b>	<b>24 761 392,00</b>

**DELEGATION DE M. KANNER**  
Solidarité, Action Sociale  
Politique sociale liée au logement  
Gestion des équipements sociaux - CCAS

0010

**DELEGATION DE M. CUCHEVAL**  
Handicapés, Accessibilité

0011

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
<b>232 K 83</b>	<b><u>CHAPITRE 900</u></b> Bâtiments communaux : Accessibilité aux handicapés - Travaux	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
		<b>TOTAUX :</b>	<b>200 000,00</b>
			<b>200 000,00</b>

**DELEGATION DE M. PARGNEAUX**

Qualité de la vie et écologie urbaine - Environnement, Espaces verts  
 Eclairage Publics - Economies d'énergie - Maison de la Nature et  
 de l'Environnement - Publicité sur le domaine public

OO12

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
<b><u>CHAPITRE 900</u></b>			
132 L 2	Utilisation du gaz naturel pour les véhicules : Crédits d'étude	100 000,00	100 000,00
<b><u>CHAPITRE 901</u></b>			
132 L 36	Aménagements paysagers divers : Etudes	50 000,00	50 000,00
2147 L X	Espaces Verts : Acquisition de matériels	100 000,00	100 000,00
233 4220	Eclairage public - réseau basse et moyenne tension Modernisation et rénovation	2 500 000,00	1 500 000,00
235 L 13	Espaces verts - aménagements de places, squares, aires de verdure, etc...	500 000,00	500 000,00
235 L 15	Parcs et espaces verts : Amélioration et rénovation	350 000,00	350 000,00
235 L 16	Parcs et espaces verts : Opération "Lille, Ville verte" - Travaux et plantations	300 000,00	300 000,00
235 L 34	Opération de fleurissement de la ville	250 000,00	250 000,00

**DELEGATION DE M. PARGNEAUX**

Qualité de la vie et écologie urbaine - Environnement, Espaces verts  
 Eclairage Publics - Economies d'énergie - Maison de la Nature et  
 de l'Environnement - Publicité sur le domaine public

OO12

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
235 L 45	<b>CHAPITRE 901 (suite)</b>	900 000,00	500 000,00
235	Promenade du Maire et du Préfet : Aménagement	200 000,00	100 000,00
235	Opération "Verdissons nos murs"	200 000,00	200 000,00
	Aménagement du canal de Weppe		
235 K 28	<b>CHAPITRE 903</b>	2 016 000,00	1 000 000,00
235 494 B	Parc de loisirs de la Citadelle : Aménagement	400 000,00	200 000,00
	Plaine de jeux Winston Churchill : Aménagement		
232 K 56	<b>CHAPITRE 909</b>	1 000 000,00	500 000,00
232 451	Divers bâtiments : Economies d'énergie, Travaux	100 000,00	100 000,00
235	Maison de la Nature et de l'Environnement : Travaux de rénovation	100 000,00	100 000,00
	Avenue Le Corbusier : Aménagement de bacs à fleurs		
<b>TOTAUX</b>		<b>9 066 000,00</b>	<b>5 850 000,00</b>

**DELEGATION DE MME CAPON**  
Enseignement  
Caisse des Ecoles

0014

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
	<b><u>CHAPITRE 903</u></b>		
2127 F 6	Sites informatiques : Acquisition de matériels	150 000,00	150 000,00
2142 F X	Divers bâtiments scolaires : Acquisition de mobilier et matériels	200 000,00	200 000,00
2142 F 7	Divers bâtiments scolaires : Acquisition de mobilier	1 000 000,00	500 000,00
2147 F X	Divers bâtiments scolaires : Acquisition de mobilier et matériels	40 000,00	40 000,00
232 K 20	restaurants scolaires : Aménagements divers	300 000,00	300 000,00
232 448	Centre de loisirs de Phalempin : Travaux d'aménagement	100 000,00	100 000,00
	<b><u>CHAPITRE 908</u></b>		
232 K 52	Bâtiments scolaires - logements de fonction : modernisation, réparations	200 000,00	200 000,00
	<b>TOTAUX :</b>	<b>1 990 000,00</b>	<b>1 490 000,00</b>

**DELEGATION DE M. ROUGERIE**

Police Municipale, Circulation, Stationnement, Voirie  
 Sécurité sur la voie publique, Commission de sécurité

OO15

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
	<b><u>CHAPITRE 900</u></b>		
2147 M 1	Police municipale : Acquisition de matériels	100 000,00	100 000,00
2150 M 2	Police Municipale : Acquisition de cyclomoteurs	80 000,00	80 000,00
216.6	Acquisition de chiens	5 000,00	5 000,00
232 K 3	Postes de Police : Amélioration et modernisation	25 000,00	25 000,00
232	Chenil : Amélioration et modernisation	30 000,00	30 000,00
232 435	Local de la Fourrière : Aménagement	190 000,00	
	<b><u>CHAPITRE 901</u></b>		
235 L 9	Parkings publics : Aménagements	150 000,00	150 000,00

**DELEGATION DE M. ROUGERIE**

Police Municipale  
 Circulation, Stationnement, Voirie  
 Sécurité sur la voie Publique  
 Commission de Sécurité

OO15

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
	<b><u>CHAPITRE 901 (suite)</u></b>		
235 L20	Aménagements urbains. Plaques de rues	50.000,00	50.000,00
235 L20	Aménagements urbains. Contrôles des voies piétonnes	675.000,00	300.000,00
235 L20	Mobilier et aménagements urbains divers	200.000,00	200.000,00
	<b><u>CHAPITRE 909</u></b>		
235	Mobilier urbain. Anti stationnement	500.000,00	200.000,00
	<b>TOTAUX</b>	<b>2.005.000,00</b>	<b>1.140.000,00</b>

DELEGATION DE M. DEBEYRE

Administration Générale : Contentieux, Elections  
Affaires militaires

OO16

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
<u>2140 K2</u>	<u>CHAPITRE 900</u> Acquisition de matériel électoral	50.000,00	50.000,00
		<b>TOTAUX</b>	<b>50.000,00</b>

## DELEGATION DE M. BESSON

## Action sportive

OO17

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
	<u>CHAPITRE 903</u>		
2141 H1	Divers stades. Acquisition de matériel sportif	100.000,00	100.000,00
2147 HX	Terrains de sports. Acquisition de matériel	150.000,00	150.000,00
2147 H2	Divers stades. Acquisition de matériel d'entretien	150.000,00	150.000,00
232 K21	Divers stades. Travaux de modernisation, grosses réparations et sécurité	1.000.000,00	500.000,00
232 K22	Diverses salles de gymnastique. Travaux de grosses réparations, modernisation et sécurité	1.000.000,00	500.000,00
232 494A	Ensemble sportif Winston Churchill. Construction	1.600.000,00	600.000,00
232 K24	Piscine Marx Dormoy. Travaux de modernisation, grosses réparations et sécurité	800.000,00	

## **DELEGATION DE M. BESSON**

## Action sportive

0017

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
232	<u>CHAPITRE 903 (suite)</u>  Construction d'une salle de sport à Wazemmes. Lycée Montebello	4.000.000,00	
		TOTAUX	8.800.000,00
			2.000.000,00

DELEGATION DE Mme DAVIDT

Information et Relations Publiques, Tourisme, Cérémonies  
 Prêts de Salles et de Matériaux  
 Patrimoine Public ou Privé

OO19

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
	<b><u>CHAPITRE 900</u></b>		
2147 K7	Centre Technique Municipal. Acquisition de matériels divers	30.000,00	30.000,00
232 K4	Edifices Cultuels. Travaux de grosses réparations	1.000.000,00	500.000,00
232 1A	Hôtel de Ville. Travaux d'aménagements divers, de sécurité, de grosses réparations	800.000,00	500.000,00
232 1D	Hotel de Ville. Extension. Travaux d'aménagement et honoraires	2.300.000,00	-
900.002321A	Aménagement. Ancienne Trésorerie Municipale	300.000,00	-

**DELEGATION DE Mme DAVIDT**

Information et Relations Publiques, Tourisme, Cérémonies  
 Prêts de Salles et de Matériels  
 Patrimoine Public ou Privé

OO19

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
232 K54	<u>CHAPITRE 908</u>  Ensembles et Groupes immobiliers divers. Presbytères. Travaux de rénovation, grosses réparations et sécurité	100.000,00	100.000,00
232 K54	Ensembles et Groupes immobiliers divers. Travaux de rénovation, grosses réparations et sécurité	400.000,00	400.000,00
2147 B3	<u>CHAPITRE 909</u>  Salles Municipales. Acquisition de matériel	300.000,00	300.000,00

DELEGATION DE Mme DAVIDT

Information et Relations Publiques, Tourisme, Cérémonies  
 Prêts de Salles et de Matériels  
 Patrimoine Public ou Privé

OO19

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
	<b><u>CHAPITRE 909 (suite)</u></b>		
2147 B9	Information. Communication. Acquisition de matériel audio-visuel	100.000,00	100.000,00
232 B8	Salles de réunion. Travaux de réfection et aménagements divers	300.000,00	300.000,00
232 K89	Salles de réunion. Remise en état	1.500.000,00	-
232 K91	Mise en valeur des bâtiments communaux	500.000,00	500.000,00
232 K92	Bâtiments communaux. Travaux de sécurité	1.000.000,00	700.000,00
	<b><u>CHAPITRE 914</u></b>		
235 K61	Remise en état de pignons d'immeubles particuliers après démolition des murs mitoyens	150.000,00	150.000,00

**DELEGATION DE Mme DAVIDT**

## Information et Relations Publiques, Tourisme, Cérémonies Prêts de Salles et de Matériaux Patrimoine Public ou Privé

DELEGATION DE M. BROCHEN

Action Culturelle : Musique et Conservatoire, Danse, Festivals,  
Arts Plastiques, Compagnies Théâtrales

OO20

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
<b><u>CHAPITRE 903</u></b>			
130 113	Salle de l'Aéronef. Construction. Participation de la Ville	265.000,00	265.000,00
232 113	Salle de l'Aéronef. Travaux	1.000.000,00	0,00
232 113	Salle de l'Aéronef. Scène	600.000,00	0,00
232 113	Salle de l'Aéronef. Transfert de propriété. Mouvements de TVA	6.553.890,00	6.553.890,00
2141 G18	Conservatoire. Acquisition de matériel musical	100.000,00	100.000,00
2141 G19	Acquisition de matériel pour l'Art Dramatique	30.000,00	30.000,00
2141 342	Conservatoire National de Région. Acquisition et Mobilier	50.000,00	50.000,00
2141 G21	Acquisition de matériel pour les activités de diffusion et d'animation	50.000,00	50.000,00
232 8	Les Ateliers d'image et d'Arts Plastiques de Wazemmes. Travaux	500.000,00	200.000,00

## DELEGATION DE M. BROCHEN

## Action Culturelle : Musique et Conservatoire, Danse, Festivals, Arts Plastiques, Compagnies Théâtrales

0020

**DELEGATION DE M. MUTEZ**

## Affaires Européennes - Commerce - Artisanat et Services Halles et Marchés

0021

**DELEGATION DE M. FREMAUX**

Personnel, Ressources Humaines

OO22

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
2147 K2	<u>CHAPITRE 900</u>  Restaurant Municipal. Acquisition de mobilier et matériel	120.000,00	120.000,00
		<b>TOTAUX</b>	<b>120.000,00</b>

## DELEGATION DE Mme FILLEUL

## Retraités et Personnes Agées

## **DELEGATION DE M. SULMAN**

## Enfance : Protection Maternelle et Infantile Pouponnière et Crèches Protection de l'Enfance

## DELEGATION DE Mme DOROTHEE DA SILVA

## Lille Grand Palais

0027

## **DELEGATION DE Mme WARDAVOIR**

## Ecole de Musique, Chorales

## **DELEGATION DE M. BURIE**

## Achats Publics

### Mandats et Titres de Recettes, Documents Comptables

0029

**DELEGATION DE M. BARBAROSSA**

**Médecine Scolaire, Vaccinations**

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
<u>2147 370</u>	<u>CHAPITRE 904</u>  Centre Médico-scolaire. Equipement. Matériel	20.000,00	20.000,00
		<b>TOTAUX</b>	<b>20.000,00</b>

## DELEGATION DE M. REUX

Jeunesse, Animation

OO34

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
235 L46	<u>CHAPITRE 903</u> Terrains de sports de proximité. Travaux de grosses réparations	300.000,00	300.000,00
		TOTAUX	300.000,00

## DELEGATION DE M. MARCHAND

## Fêtes Publiques

OO35

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
235 B4	<u>CHAPITRE 909</u> Illuminations fin d'année. Travaux d'installation	250.000,00	
		TOTAUX	250.000,00

**DELEGATION DE Mme ESCANDE**

**Etat-Civil, Cimetières**  
**Mandats et titres de recette, documents comptables**

0038

## DELEGATION DE M. ROMAN

## DECENTRALISATION

Programme	LIBELLES DES PROGRAMMES	Budget Primitif 1996 propositions	
		Autorisations de Programme	Crédits de de paiement
	Crédits décentralisés	10.000.000,00	8.000.000,00
	TOTAUX	10.000.000,00	8.000.000,00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/ 88

OBJETBudget primitif 1996Fiscalité Directe LocaleVote des tauxRapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs

Après déduction des allocations versées par l'Etat au titre des compensations estimées de taxe professionnelle, de taxe d'habitation, et de taxe sur le foncier bâti, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif pour 1996 s'élève à 676.917.837F

Sur cette base, le Conseil Municipal doit, conformément aux dispositions de la loi du 10 janvier 1980 modifiée, et hors les cas spécifiques de diminution exceptionnelle des taux prévus par les textes, fixer les taux applicables aux quatre taxes directes locales, sous la triple réserve :

1) que les taux votés n'excèdent pas les taux plafonds, soit en 1996 :

* pour la taxe d'habitation .....	47.60 %
* pour la taxe sur les propriétés foncières bâties .....	46.99 %
* pour la taxe sur les propriétés foncières non bâties .....	98.82 %
* pour la taxe professionnelle .....	21.35 %

2) que le taux de taxe professionnelle n'excède pas celui de l'année précédente corrigé de la variation du taux moyen pondéré des trois autres taxes et, si elle est moins élevée, de la variation du taux de taxe d'habitation.

3) que le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'excède pas celui de l'année précédente corrigé de la variation du taux de la taxe d'habitation.

En conséquence, sur la base d'une variation proportionnelle, les taux applicables aux quatre taxes directes locales seraient fixés à :

* Taxe d'habitation .....	23,09 %
* Taxe sur les propriétés foncières bâties .....	15,70 %
* Taxe sur les propriétés foncières non bâties .....	9,18 %
* Taxe professionnelle .....	14,36 %

Dans ces conditions le produit fiscal attendu en fonction des bases estimées pour 1996 se calculerait comme suit :

Taxes	Bases fiscales estimées pour 1996	Taux 1996	Produit correspondant
Taxe d'habitation	646.450.000	23,09	149.265.305F
Taxe sur les propriétés foncières bâties	933.080.000	15,70	146.493.560F
Taxe sur les propriétés foncières non bâties	5.367.000	9,18	492.690F
Taxe professionnelle	2.650.879.400	14,36	380.666.282F
<b>Total du produit fiscal attendu en 1996</b>			<b>676.917.837F</b>

En accord avec le Conseil de Municipalité et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunis les 11 et 12 Mars 1996, nous vous proposons l'application des taux indiqués ci-dessus.

**ADOPTÉE à la majorité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/89

OBJETPouponnièreBudget Prévisionnel de 1996Ratification

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En application de la Loi n° 70/1318 du 31 décembre 1970 modifiée portant réforme hospitalière et du décret n° 83/744 du 11 août 1983 relatif au financement et à la gestion des établissements d'hospitalisation publics et privés participant au service public hospitalier, nous vous soumettons le Budget Prévisionnel de la Pouponnière pour l'exercice 1996.

Ce document, reproduit ci-après, sera annexé au Budget Communal au titre des services à comptabilité distincte.

Comptes	Nature des dépenses	Montant	Comptes	Nature des recettes	Montant
	<b><u>SECTION D'EXPLOITATION</u></b>				
6061	Fournitures non stockables .....	701.000,00	110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	148.733,00
6064	Fournitures de bureaux, imprimés et fournitures informatiques.....	13.000,00	70613	Prix de journée hébergement.....	12.240.024,08
6067	Fournitures scolaires éducatives et de loisirs	6.200,00			
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures .....	512.500,00			
611	Sous-traitance générale .....	29.500,00			
613	Locations.....	220.000,00			
615	Entretien et réparations	132.348,00			
616	Primes d'assurances..	30.000,00			
618	Divers services extérieurs .. ....	2.000,00			
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires ... ..	585.990,00			

Comptes	Nature des dépenses	Montant	Comptes	Nature des recettes	Montant
	<b>SECTION D'EXPLOITATION (suite)</b>				
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel	83.000,00			
625	Déplacements, missions et réceptions	700,00			
626	Frais postaux et frais de télécommunications	9.100,00			
633	Impôts, taxe et versements assimilés sur rémunération (administration des impôts) .....	131.997,87			
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) .....	3.000,00			
6411	Personnel titulaire et stagiaire.....	6.220.488,12			
6413	Personnel non titulaire permanent.....	720.951,35			
6415	Personnel non médical de remplacement.....	310.000,00			
642	Rémunération du personnel médical .....	52.607,00			
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance personnel non médical	2.408.403,64			
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance personnel médical .....	17.307,70			
647	Autres charges sociales .....	61.950,47			
648	Autres charges de personnel.....	14.500,00			

Comptes	Nature des dépenses	Montant	Comptes	Nature des recettes	Montant
	<b><u>SECTION D'EXPLOITATION (suite)</u></b>				
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.....	122.212,93			
	<b><u>TOTAL</u></b> .....	<b><u>12.388.757,08</u></b>		<b><u>TOTAL</u></b> .....	<b><u>12.388.757,08</u></b>
	<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>				
215	Installations techniques matériel et outillage ...	56.082,40	2815	Amortissement des installations techniques matériel et outillage...	56.082,40
2182	Matériel de transports	12.341,19	2818	Amortissement des autres immobilisations corporelles .....	66.130,53
2183	Matériel de bureau et matériel informatique.	3.162,16			
2184	Mobilier.....	20.464,64			
2188	Autres immobilisations corporelles.....	30.162,54			
	<b><u>TOTAL</u></b> .....	<b><u>122.212,93</u></b>		<b><u>TOTAL</u></b> .....	<b><u>122.212,93</u></b>
	<b><u>RECAPITULATION</u></b>				
	<u>Section d'exploitation</u>	12.388.757,08		<u>Section d'exploitation</u>	12.388.757,08
	<u>Section d'investissement</u> .....	122.212,93		<u>Section d'investissement</u> .....	122.212,93
	<b><u>TOTAL</u></b> .....	<b><u>12.510.970,01</u></b>		<b><u>TOTAL</u></b> .....	<b><u>12.510.970,01</u></b>

### ANALYSE DES OPERATIONS

#### A) Section d'Exploitation

Comparativement à l'année 1995, les dépenses de la section d'exploitation augmentent de 1,18 %. Elles se répartissent comme suit :

Comptes	Intitulés	1995	1996	Evolution en %	% par rapport au total
119	Report à nouveau déficitaire.....	466.526,60	-	- 100,00	-
60	Achats .....	1.174.500,00	1.232.700,00	+ 4,95	9,95
61	Services extérieurs ....	400.600,00	413.848,00	+ 3,30	3,34
62	Autres services extérieurs.....	700.244,00	678.790,00	- 3,06	5,48
63	Impôts, taxes et versements assimilés	94.041,71	134.997,87	+ 43,55	1,09
64	Charges de personnel.....	9.289.590,22	9.806.208,28	+ 5,56	79,15
66	Charges d'intérêts.....	15.000,00	-	-	-
68	Dotations aux amortissements .....	103.225,12	122.212,93	+ 18,39	0,99
<b>TOTAL.....</b>		<b>12.243.727,65</b>	<b>12.388.757,08</b>	<b>+ 1,18</b>	<b>100,00</b>

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 12.388.757,08 F et correspondent au prix de journée pour 12.240.024,08 F et à l'excédent de l'exercice 1994 pour 148.733,00 F.

#### B) Section d'Investissement

Les dépenses sont fixées à 122.212,93 F. Elles sont destinées aux installations techniques, matériel et outillage pour 56.082,40 F, au matériel de transport pour 12.341,19 F, au matériel de bureau et matériel informatique pour 3.162,16 F, au mobilier pour 20.464,64 F et aux autres immobilisations corporelles pour 30.162,54 F.

Les recettes de cette section s'élèvent à 122.212,93 F. Elles concernent l'amortissement des installations techniques, matériel et outillage pour 56.082,40 F et l'amortissement des autres immobilisations corporelles pour 66.130,53 F, qui font l'objet d'une dotation identique en dépenses d'exploitation.

Les propositions soumises au vote du Conseil Municipal sont adoptées sous réserve de modifications que l'autorité de tutelle est habilitée à faire dans le cadre de la procédure d'élaboration du prix de journée qui sera fixé par arrêté préfectoral. Ces modifications éventuelles seront soumises au Conseil Municipal lors du vote du Budget Supplémentaire.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir ratifier le budget de la Pouponnière pour 1996, tel qu'il vient de vous être présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/90

OBJETInstitut de la Décentralisation. Adhésion de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'Institut de la Décentralisation, Centre indépendant d'études et de propositions, dont le siège social est à Boulogne Billancourt, 2, rue des Longs-Prés, a été créé en 1986.

Il s'appuie sur 20 régions, 43 départements dont le Nord et 69 villes.

Les 1ères Assises de la Décentralisation se sont tenues à Lille les 8 et 9 février 1996. Le bilan de ces dix années est incontestablement positif.

Il apparaît utile de poursuivre les réflexions engagées, tracer des pistes pour l'avenir, créer les conditions d'une nouvelle dynamique de la coopération intercommunale et donner une priorité consistant à clarifier les compétences et réduire les financements croisés.

Considérant l'intérêt que représente cet Institut, outil remarquable qui permet d'obtenir une vision globale et objective de la Décentralisation et peut faire des propositions en vue de provoquer son évolution, il apparaît souhaitable que la Ville y adhère.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 35.000 F H.T., soit 42.210 F T.T.C., pour l'année 1996.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'adhésion de la Ville à l'Institut de la Décentralisation.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 934.20 article 6405 de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 mars 1996

N° 96/91

**OBJET**

Manifestations organisées à l'occasion  
de l'inauguration de la Faculté de Droit.  
Participation de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Pour marquer fortement l'inauguration de la nouvelle Faculté de Droit, un certain nombre de manifestations ont été organisées tant dans le quartier en liaison avec les associations, que sur la Grand'Place (exposition), le tout étant ponctué par une soirée de gala au Zénith Aréna.

Dès l'origine, il avait été convenu avec l'Université que l'ensemble des manifestations serait cofinancées par la Ville et l'Université.

Le bilan détaillé des opérations peut être maintenant dressé. Il se monte à plus de 1 M.F. La Ville a participé au travers de ses services et prestations pour une grande partie. Le complément de notre participation peut être arrêté à 250.000 Francs.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, nous vous proposons :

- d'accepter le versement d'une participation de 250.000 F à l'Université de Lille, correspondant à notre quote part sur ces manifestations, une somme de 80.000 F ayant été inscrite pour cet objet sur l'exercice 1995 et le solde de 170.000 F au Budget Primitif 1996,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/92

OBJET

Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs  
Salariés INDECOSA C.G.T. 59. Organisation d'un colloque  
européen régional à Lille les 14 et 15 mars 1996.  
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'INDECOSA C.G.T., Association de défense des Consommateurs et Usagers, organise quatre colloques européens régionaux, sous le patronage de la C.E.E., à Lyon, Marseille, Dax et Lille. Ceux-ci se conclueront par un colloque central de synthèse sur le thème de la défense du consommateur dans le marché unique qui se tiendra à Paris en juin 1996.

L'objectif de ces colloques est de créer un espace de dialogue entre les organisations de consommateurs en Europe et de discuter des problèmes que rencontrent ces derniers dans le cadre du grand marché unique européen, notamment :

- les règlements des litiges transfrontaliers,
- les techniques de publicité et de marketing,
- la défense du droit à la consommation des populations en situation d'exclusion.

Le colloque européen de Lille s'est tenu à la Maison de l'Education Permanente les 14 et 15 mars 1996. Il concerne les régions Nord - Pas-de-Calais et Lorraine.

Cette manifestation a réuni 120 à 150 participants environ : représentants d'associations de consommateurs de Belgique, Grande Bretagne, Allemagne et Luxembourg et diverses personnalités régionales.

Madame Bernadette LEROY sollicite au nom de l'INDECOSA C.G.T. une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce colloque.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.920 F à l'INDECOSA C.G.T.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du Budget Primitif 1996, sous l'intitulé : « Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements ».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 18 mars 1996  
N° 96/93OBJET

Association de Directeurs d'Etablissements et services pour Personnes Agées du Nord (A.D.E.P.A.).  
Organisation du XIème congrès national de la Fédération  
à Lille les 21 et 22 mars 1996. Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'Association de Directeurs d'Etablissements et services pour Personnes Agées du Nord est chargée d'organiser à Lille, les 21 et 22 mars 1996, le XIème congrès national de la Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'Etablissements et services pour Personnes Agées - F.N.A.D.E.P.A. - sur le thème : "La personne âgée au centre de son choix".

La F.N.A.D.E.P.A. a pour objectif de rassembler les professionnels du secteur gérontologique, confronter leurs expériences, leurs méthodes, leurs réflexions, faciliter l'information et la formation, améliorer la technicité des professionnels, développer une éthique et un discours communs, participer à l'élaboration des politiques de la vieillesse, promouvoir l'image des établissements et services dans l'opinion, coordonner l'offre de services, exprimer la réalité vécue sur le terrain et améliorer la qualité de vie des personnes âgées à domicile ou en institution.

Par ailleurs, la F.N.A.D.E.P.A. publie un bulletin trimestriel.

Lors de ce congrès, des conférences et témoignages seront dispensés aux 350 à 400 participants attendus.

Monsieur ROUMEGOUX de l'A.D.E.P.A. Nord demande une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

Il a également sollicité le Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, le Conseil Général du Nord et la Communauté Urbaine de Lille.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5.600 F à l'A.D.E.P.A. Nord.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du budget primitif de 1996, sous l'intitulé «Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/94

OBJET

Centre de Recherches Administratives Politiques et Sociales (C.R.A.P.S.) de l'Université de Lille II.  
Organisation d'un colloque ayant pour thème :  
"Les Petits Partis Politiques" à Lille les 21 et 22 mars 1996.  
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Le Centre de Recherches Administratives Politiques et Sociales organise à Lille les 21 et 22 mars 1996 un colloque sur le thème : "Les Petits Partis Politiques".

Ce colloque devrait réunir 80 participants. Il associe les travaux de recherches de nombreuses universités françaises et étrangères et bénéficie du soutien de l'Association Française de Science Politique et de la collaboration de plusieurs laboratoires de recherches en science politique.

Des conférences-débats seront organisées sur les sujets suivants :

- les petits partis et la démocratie,
- le statut politique des petites formations,
- la loi d'airain idéologique des petits partis,
- mode de scrutin et petits partis, approche comparative,
- les petits partis vus par les électeurs, analyse d'une question ouverte,
- les petits partis au regard de la réglementation du financement de la vie politique et des campagnes électorales.

Une table ronde sera présidée par Monsieur Wallon-Leducq, Professeur de science politique à l'Université de Lille II et réunira différents responsables de Lutte Ouvrière, Chasse, Pêche, Nature et Tradition, les Verts, Parti Radical, etc...

Madame Annie LAURENT, Chargée de recherche au C.N.R.S. et Monsieur VILLALBA, de l'Université de Lille II, sollicitent une subvention exceptionnelle de 5.000 F à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce colloque.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.280 F au C.R.A.P.S.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du Budget Primitif de 1996, sous l'intitulé : « Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements ».

ADOPTÉE à l'unanimité

110  
VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/95

OBJET

Association Départementale du Nord des Victimes  
et Rescapés des Camps Nazis du Travail Forcé.  
Organisation du congrès national de la Fédération à Lille  
du 9 au 12 mai 1996. Subvention exceptionnelle

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'Association Départementale du Nord des Victimes et Rescapés des Camps Nazis du Travail Forcé, dont le siège est à Tourcoing, 100, rue de Lille, est chargée d'organiser le congrès national de la Fédération des V.R.C.N.T.F. à Lille du 9 au 12 mai 1996.

Outre les travaux du congrès qui se dérouleront en séance plénière, des sous-commissions ainsi que le Comité Fédéral se réuniront et une Assemblée Générale se tiendra le 12 mai. Par ailleurs, une gerbe sera déposée au Monument aux Morts, place Rihour.

Monsieur Henri OLIVIER, Président de l'Association Départementale du Nord des V.R.C.N.T.F., sollicite à cette occasion une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 16.000 F à l'Association Départementale du Nord des V.R.C.N.T.F.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du Budget primitif 1996, sous l'intitulé «Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du  
N°96/96 18 mars 1996

## OBJET

Institut d'Administration des Entreprises (I.A.E.).  
Organisation de la Vème Conférence Internationale  
de l'Association Internationale de Management Stratégique (A.I.M.S.)  
à Lille du 13 au 15 mai 1996. Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'I.A.E. - U.S.T.L de Lille, dont le siège est situé 1 bis rue Georges Lefebvre à Lille, l'Ecole Supérieure des Affaires (E.S.A.) de l'Université de Lille II et l'E.D.H.E.C. organisent conjointement la Vème conférence internationale de l'A.I.M.S., qui se tiendra à Lille du 13 au 15 mai 1996, sur le thème «Perspectives en management stratégique».

L'A.I.M.S. dont le siège est à Jouy-en-Josas, a pour objet de favoriser le développement de la recherche et d'outils pédagogiques dans le domaine du management stratégique. Elle compte 250 membres d'universités ou de grandes écoles ainsi que des représentants d'entreprises.

Des conférences plénières seront dispensées sur les sujets ci-après :

- intelligence économique et stratégie de l'entreprise,
- stratégie de la connaissance,
- l'animation stratégique dans les entreprises.

Parallèlement des ateliers seront constitués. Ils aborderont les thèmes suivants :

- les analyses stratégiques : les stratégies globales ou régionales, les outils et démarches d'analyse stratégique et les nouveaux courants de la théorie stratégique,
- la décision stratégique : les modes actuels et la complexité de ces décisions,
- l'information stratégique : stratégies et technologies de traitement et de transmission de l'information,
- l'action stratégique : les stratégies et les nouvelles formes d'organisation des entreprises et les stratégie et turbulence environnementales.

Cette conférence devrait réunir 200 participants environ : enseignants chercheurs des universités et grandes écoles francophones et praticiens d'entreprises français et étrangers.

Monsieur Alain DESREUMAUX, Directeur de la Recherche et Président du Comité Scientifique de la Vème conférence, Pierre LOUART, Directeur de l'I.A.E. et Christian MARMUSSE, Directeur de l'E.S.A. Lille II, Président du Comité d'organisation, sollicitent une subvention exceptionnelle de 10.000 F à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de cette conférence.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider, à cette occasion, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4.800 F à mandater au profit de l'agent comptable de l'Université des Sciences et Technologies de Villeneuve d'Ascq.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du Budget primitif 1996, sous l'intitulé «Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 18 mars 1996  
N° 96/97OBJET

Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J.O.C. - J.O.C.F.)  
Rassemblement national «CAP SOLIDAIRES» à La Courneuve  
le 26 mai 1996. Subvention exceptionnelle

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

La J.O.C. - J.O.C.F. a réalisé plusieurs actions sur le Département du Nord :

- les permanences précarité qui réunissent des jeunes en recherche d'emploi, en C.E.S., en contrat de qualification, etc..... tiennent des réunions d'information et des débats sur la drogue, les conditions de vie de travail et autres sujets intéressant les jeunes,
- un relais jeunes au travail, lieu d'expression et de partage des conditions de travail pour des jeunes souvent isolés,
- une permanence saison, lieu d'accueil et d'information pour les saisonniers a été ouverte à Berck-Sur-Mer.

La campagne nationale d'action 1994-1995 «Bouge ton quartier : agis là où tu vis» a mobilisé de nombreuses équipes.

La J.O.C - J.O.C.F. organise un grand rassemblement national festif «CAP SOLIDAIRES» à La Courneuve le 26 mai 1996, dont l'objectif est de réunir 30.000 jeunes autour du thème «Les Solidarités» dans le but de :

- les responsabiliser et les rendre acteurs au sein de la Société,
- passer de l'assistanat qui, à terme, favorise la marginalisation, aux solidarités actives qui permettent l'insertion.

Monsieur Michel DEGOUVEIA, Président de la J.O.C. - J.O.C.F. de Lille et environs, sollicite une subvention exceptionnelle de 5.000 F, correspondant à 100 participants pour la Ville de Lille.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5.000 F à la J.O.C. - J.O.C.F.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du budget primitif 1996, sous l'intitulé «Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/98

OBJET

Association des Porteurs de Valves Artificielles Cardiaques (A.P.V.A.C.). Organisation de son congrès annuel national à Lille les 22 et 23 juin 1996.  
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'Association des Porteurs de Valves Artificielles Cardiaques, association Loi 1901 créée en 1974, a été déclarée d'utilité publique en 1986. Elle a pour but de susciter l'entraide morale entre Porteurs de Valves et futurs opérés et de s'intéresser à toute initiative ayant pour objet l'amélioration de leur sort.

L'A.P.V.A.C. organise à Lille les 22 et 23 juin 1996 son congrès annuel au cours duquel un colloque médical sur la cardiologie sera ouvert aux congressistes et au grand public.

Une visite de Lille sera effectuée avec le concours de l'Association des Amis de Lille. Des excursions à Lewarde et à Nausicaa sont prévues.

Monsieur Gérard FERLIN, Délégué Régional de l'A.P.V.A.C., sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 6.000 F à l'A.P.V.A.C.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du Budget primitif 1996, sous l'intitulé «Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 18 mars 1996

N° 96/99

**OBJET**

Maison de quartier Faubourg de Béthune. Centre social Concorde  
Emprunt de 200.000 F. Garantie financière de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

La Maison de quartier Faubourg de Béthune, siégeant rue Saint Bernard, a réalisé en 1995 une restructuration financière grâce à des resserrements de dépenses, une meilleure gestion des activités, la remise à plat de la comptabilité, ainsi qu'un suivi de gestion plus strict ; ceci a permis de dégager un excédent de fonctionnement en fin d'exercice. Toutefois, ce résultat ne peut résorber les déficits antérieurs cumulés.

Ainsi, la Maison de quartier susdite envisage de contracter un emprunt global réparti comme suit :

- 200.000 F sur 7 ans à taux fixe auprès du Crédit Municipal,
- 200.000 F sur 7 ans auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille.

Le Conseil d'Administration sollicite, en conséquence, la garantie financière de la Ville nécessaire à l'octroi du prêt consenti par le Crédit Municipal.

Il semble possible d'accorder cette caution dans la mesure où la Maison de quartier Faubourg de Béthune s'engage à présenter ses comptes certifiés conformes par un Commissaire aux Comptes au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

La garantie financière peut être accordée à hauteur de 100 % comme le stipule la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988 pour les organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou familial.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, d'accorder à la Maison de quartier Faubourg de Béthune la garantie financière sollicitée et de prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière à la Maison de quartier Faubourg de Béthune pour le remboursement d'un emprunt de 200.000 F que cet Etablissement se propose de contracter auprès du Crédit Municipal de Lille, pour une durée d'amortissement de 7 ans, à taux fixe.

Le taux d'intérêt appliqué sera celui en vigueur à la date de la signature du contrat.

Au cas où la Maison de quartier Faubourg de Béthune, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et places, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande du Crédit Municipal de Lille, adressée par lettre-mise, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que l'organisme prêteur discute au préalable l'emprunteur défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er mars 1984, le Crédit Municipal de Lille est tenu, au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par la Maison de quartier Faubourg de Béthune et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/ 101

**OBJET**

Mise à disposition et maintenance des copieurs  
et renouvellement du parc actuel

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille dispose aujourd'hui d'un parc de 115 photocopieurs installés dans les services municipaux dont elle est propriétaire.

Par ailleurs, le Service Enseignement a conclu, en 1994, un contrat pour la location et la maintenance de 57 copieurs de marque RICOH avec la Société SETRA à Lezennes.

Ces matériels sont actuellement disposés dans les écoles publiques de la Ville de Lille.

Face au développement croissant de tous ces équipements et de l'état de vétusté d'un certain nombre de matériels, la Ville va se trouver dans l'obligation de renouveler une partie importante de ce parc dans les 3 prochaines années.

Considérant les besoins importants de financement qu'il conviendrait de dégager à cet effet, nous vous proposons de lancer une consultation pour envisager un vaste renouvellement des copieurs sous la forme d'une mise à disposition avec maintenance facturée à la copie.

Ces nouvelles modalités entraîneraient la disparition de toute dépense sur la section investissement et généreraient des frais de location adaptés au volume de copies réellement effectuées.

Une valeur de reprise du parc actuel serait également demandée auprès des candidats à cette consultation organisée par voie d'appel d'offres ouvert.

Celle-ci serait organisée en 2 tranches :

- une tranche ferme reprenant les copieurs installés dans les services municipaux de l'Hôtel de Ville et extérieurs ;

- une tranche conditionnelle au 1er juillet 1996 avec l'incorporation des copieurs gérés par le Service de l'Enseignement et mis à disposition dans les écoles de la Ville.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres selon les conditions exposées ci-avant.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget primitif de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/149

OBJET

Crédit Municipal de Lille.  
Emprunt global de 80.000.000 de F.  
Garantie financière de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/849 du 18 décembre 1995, le Conseil Municipal a décidé de garantir un emprunt global de 80 Millions de Francs, à hauteur de 100 %, consenti par le Crédit Commercial de France au Crédit Municipal de Lille. Le taux appliqué était le TAM + 0,55 %.

Dans le cadre de la poursuite des négociations avec le Crédit Commercial de France, les propositions suivantes, plus intéressantes en terme de conditions, ont été formulées :

- Emprunt interbancaire de 50 Millions de Francs, sur 8 ans, remboursable in fine, avec une commission d'engagement de 0,50 % du montant de l'emprunt et au taux variable équivalent, au choix de l'emprunteur :

- \* soit au Taux Annuel Monétaire (TAM) augmenté d'une marge maximum de 0,45 % l'an,
- \* soit au Taux Interbancaire Offert à Paris (PIBOR) pour une période de 3, 6 ou 12 mois, augmenté d'une marge maximum de 0,325 %.

- Emprunt interbancaire de 30 Millions de Francs, sur 9 ans, remboursable in fine, avec une commission d'engagement de 0,50 % du montant de l'emprunt et au taux variable équivalent, au choix de l'emprunteur :

- \* soit au Taux Annuel Monétaire (TAM) augmenté d'une marge maximum de 0,45 % l'an,
- \* soit au Taux Interbancaire Offert à Paris (PIBOR) pour une période de 3, 6 ou 12 mois, augmenté d'une marge maximum de 0,325 %.

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996 :

- d'accepter l'offre retenue par le Crédit Municipal de Lille reprise ci-avant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir au nom de la Ville aux contrats à souscrire par le Crédit Municipal de Lille et à poursuivre s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

La délibération du Conseil Municipal n° 95/849 du 18 décembre 1995 est ainsi, par la présente, annulée.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Mars 1996  
N° 96/150

OBJET

Présentation du rapport annuel relatif à l'activité  
et à la situation financière du Crédit Municipal de Lille en 1995

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

La loi n° 92/518 du 15 juin 1992 fait obligation à Monsieur le Maire de présenter un rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal de Lille.

En application de ce texte et en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, nous vous demandons de prendre acte de ce document.

ADOPTÉE à l'unanimité



**RAPPORT ANNUEL**

**RELATIF A L'ACTIVITE ET A LA SITUATION FINANCIERE  
DE LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE LILLE**

**- EXERCICE 1995 -**

Le présent rapport est présenté dans le cadre de la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux Caisses de Crédit Municipal et inclut dans son périmètre économique l'activité du Groupement d'Intérêt Economique "G.I.E. CML".

## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
<b>Les événements marquants de l'exercice</b>	<b>1</b>
<b>L'évolution de l'activité en 1995</b>	<b>3</b>
Produit Net Bancaire	3
Charges d'exploitation	4
Couverture des risques	5
<b>Les indicateurs de gestion</b>	<b>6</b>
Marges intermédiaires de gestion	
Structure bilantielle	
Ratios prudentiels	
Ratios de gestion	
<b>Perspectives 1996</b>	<b>7</b>
<b>Composition du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Lille</b>	<b>8</b>

**LES EVENEMENTS MARQUANTS  
DE L'EXERCICE**

L'exercice 1995 a vu, pour le Crédit Municipal de Lille :

- **Le confortement du statut du personnel**

La Convention Collective du G.I.E. CML a été signée le 22 décembre 1995 par le Syndicat Force Ouvrière, majoritaire lors des élections pour les instances représentatives du personnel au sein de la structure.

Au cours de l'exercice, afin d'harmoniser la nécessité d'ouvrir de plus larges plages horaires à notre clientèle avec la qualité de vie personnelle et professionnelle des salariés, il a été décidé de réduire la durée hebdomadaire du temps de travail à 36 heures avec maintien de la rémunération et de répartir la durée du travail sur 4 jours.

Ces mesures, sur lesquelles une réflexion est engagée depuis mai 1995, seront applicables à compter du 1er avril 1996.

A terme, elles devraient permettre la création d'environ 12 postes équivalents temps plein.

- **Le développement des canaux de distribution**

Nos implantations d'Amiens, Arras et Lens ont été repensées en utilisant le même concept que celui de l'Agence de Lille.

L'ouverture de la nouvelle Agence d'Amiens a eu lieu le 10 janvier 1996.

Une nouvelle implantation a été retenue pour l'Agence d'Arras qui devrait, après rénovation, être opérationnelle le 4 mars 1996.

S'agissant de l'Agence de Lens, de nouveaux locaux ont été retenus et son ouverture est prévue pour le second semestre 1996.

De nouvelles implantations de Distributeurs Automatiques de Billets ont été effectuées dans nos nouvelles Agences d'Amiens et Arras.

- La réalisation d'actions de communication

La première plaquette de présentation institutionnelle du Crédit Municipal de Lille a été présentée en 1995.

Des campagnes de notoriété ont été réalisées en 1995, notamment par diffusion de spots publicitaires télévisuels et radiophoniques.

Des campagnes directes et spécifiques "produits" ont été mises en oeuvre, notamment pour les produits Epargne-Logement, les prêts immobiliers et les comptes à terme (Eurécat).

- Le lancement de nouveaux produits

Les Plans et Comptes Epargne-Logement ont été diffusés à partir de janvier 1995, répondant ainsi à une demande importante de notre clientèle et à notre souci de la fidéliser.

- La mise en oeuvre de grands projets

- Intégration d'un Atelier de Génie Logiciel, afin de réaliser des gains de productivité importants lors du développement de nouveaux outils informatiques et d'en améliorer la convivialité ;
- Renforcement de la sécurité informatique ;
- Renforcement de la sécurité des biens et des personnes (incendie, accès, ...);
- Intégration d'un nouveau système informatique, en fin d'année 1995.

- Le développement des activités sociales

Un partenariat a été mis en oeuvre en collaboration avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, visant à permettre l'insertion des RMistes et chômeurs de longue durée.

Par ailleurs, des moyens humains, financés par le Crédit Municipal de Lille, ont été dans ce cadre mis à la disposition de l'A.D.I.E.

Une convention "Fonds de Solidarité Habitat", destinée à permettre la réhabilitation d'habitations en milieux sensibles, a été signée en partenariat avec la Ville de Lille et la Caisse des Dépôts et Consignations.

## EVOLUTION DE L'ACTIVITE

### 1 - IMPACT SUR LE PRODUIT NET BANCAIRE (P.N.B.)

#### 1.1 - LES PRETS PERSONNELS

L'activité prêts personnels, qui représente 85,88 % de l'activité globale, est en hausse puisque la production au titre de l'exercice 1995 atteint 447,4 Millions de Francs en progression de 17,80 % par rapport à 1994.

Ce niveau de production a permis de maintenir les encours au niveau du 31 décembre 1994, compte-tenu d'une reprise de la consommation au premier semestre 1995. Toutefois, les encours moyens ont diminué de 2,36 %.

Cette évolution induit une baisse des produits liés directement à l'activité (- 3,90 %).

#### 1.2 - LES PRETS AUX PERSONNES MORALES

L'activité de crédit auprès des personnes morales de type associatif s'est globalement maintenue à un faible niveau d'encours, traduisant la politique de prudence de l'Etablissement à l'égard d'un secteur aux sources de financement parfois aléatoires.

#### 1.3 - LES PRETS SUR GAGES

Cette activité traditionnelle poursuit son développement pour atteindre en fin d'exercice un encours de 24,8 Millions de Francs en progression de 6,69 % (en moyenne) par rapport à l'année précédente.

#### 1.4 - L'ACTIVITE DE MARCHE

Elle découle essentiellement :

- du souci de gérer la liquidité de l'Etablissement,
- de l'intermédiation pour le compte de la clientèle dépôts "Grand compte",
- du décalage entre les variations des emplois et celles des ressources,
- des opérations de couverture du bilan de l'Etablissement.

### 1.5 - COLLECTE DE RESSOURCES AUPRES DE LA CLIENTELE

L'encours global de ressources-clientèle augmente de 181 Millions de Francs en progression de 34,33 % (encours moyens).

De nouveaux produits de collecte sont apparus (P.E.L., C.E.L., ...) et devraient permettre d'accroître l'autonomie financière de l'Etablissement.

Les dépôts à vue ont sensiblement augmenté, atteignant 113,65 Millions de Francs au 31 décembre 1995 (après reclassement spécifique), en progression de 24,21 % par rapport au 31 décembre 1994.

Les charges liées à cette activité en reflètent le développement.

### 1.6 - ACTIVITE DE REFINANCEMENT SUR LES MARCHES

L'encours de refinancement obligataire diminue au rythme des amortissements prévus.

Les charges financières qui y sont liées sont en hausse, eu égard à la part non négligeable d'emprunts à taux variable.

Le refinancement interbancaire a vu sa structure profondément remaniée du fait de la renégociation des différentes lignes (dans leur nature et leur durée).

Le P.N.B. du Crédit Municipal de Lille atteint 107,1 Millions de Francs en 1995, en retrait de 2,95 % par rapport à 1994 (progression de 24,13 % entre 1993 et 1994).

## 2 - LES CHARGES D'EXPLOITATION

### 2.1 - EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Pour l'exercice 1995, la nécessaire adaptation, tant qualitative que quantitative, s'est traduite par une augmentation de 5,71 % de la masse salariale.

L'effort de développement des compétences au sein du Crédit Municipal a pu être notamment accompli grâce à un recours accru à la formation.

La hausse s'explique, pour une part, par les effets en année pleine de la mise en place du G.I.E. (1er avril 1994). Par ailleurs, la poursuite de la politique de promotion interne au sein de l'Etablissement explique, pour une autre part, l'augmentation de la masse salariale.

## 2.2 - LES FRAIS GENERAUX

Ils sont en progression (+ 14,80 %) et reflètent la mise en oeuvre de projets nécessaires au développement de l'Etablissement. Parmi les plus importants, citons :

- le lancement d'importantes campagnes publicitaires qui ont permis de promouvoir, d'une part, les produits et services de l'Etablissement, mais également les valeurs qui fondent son action,
- la rénovation des Agences d'Amiens et Arras,
- les études "Zones de chalandise" et "Banque à Distance",
- les G.A.B., ...

## 3 - EVOLUTION DES RISQUES ET DE LEUR COUVERTURE

Le portefeuille de créances douteuses voit son encours diminuer de 9,07 % au 31 décembre 1995, comparé à l'encours du 31 décembre 1994.

Ce mouvement s'explique par :

- l'abandon de créances irrécouvrables (non-valeur),
- une amélioration du traitement des créances contentieuses,
- le fait que le nombre de créances initiées antérieurement à la mise en place de la fonction d'évaluation du risque diminue fortement.

L'ensemble des provisions constituées représente 160 Millions de Francs et permet à l'Etablissement d'afficher un taux de couverture des créances douteuses de 68,44 %. L'encours de provisions est en diminution de 12,66 % par rapport à l'exercice antérieur.

Cette évolution reflète la politique d'extrême prudence du Crédit Municipal de Lille en matière de couverture de risques.

Compte tenu de ces éléments, l'amélioration du traitement des créances contentieuses permet d'enregistrer une reprise nette de provisions de 1,06 Million de Francs.

Par ailleurs, une dotation aux provisions réglementées sur créances à moyen et long terme a dû être effectuée, en raison de l'augmentation des encours de crédit concernés (99 KF).

Le Résultat Net de l'exercice 1995 s'établit ainsi à 20,72 MF, en progression de 0,5 % par rapport à l'exercice antérieur.

## EVOLUTION DES INDICATEURS DE GESTION

1 - Les marges intermédiaires de gestion

2 - La structure bilantielle

3 - Les ratios prudentiels

4 - Les ratios de gestion

**CREDIT MUNICIPAL DE LILLE - CHIFFRES CLES AU 31 DECEMBRE 1995**

NOMBRE DE PRETS (31/12/95)	52 501
NOMBRE DE COMPTES DE DEPOTS (31/12/95)	28 834
ENCOURS DE PRETS CONSENTEIS (31/12/95)	1,458 Milliard Frs
ENCOURS DEPOTS CLIENTS (31/12/95)	718.6 Millions Frs
RESULTAT NET 1995	20.7 Millions Frs
FONDS PROPRES (31/12/95) (Avant Affectation de Résultat)	231.9 Millions Frs
RATIO DE SOLVABILITE (Norme > 8%) (31/12/95) (Avant Affectation de Résultat)	15.91%
RATIO DE LIQUIDITE (Norme > 100%) (31/12/95)	249%
EFFECTIF (31/12/95) / E.T.P.	170 / 162.4
NOMBRE D'AGENCES Lille - Lille Hôtel de Ville - Amiens - Dunkerque Beauvais - Arras - Béthune - Lens - Calais	9

## BILANS AGREGES

12.02.96	31/12/1994	31/12/1995 ( en MF)
<b>- CAPITAL &amp; RESERVES</b>	<b>195.0</b>	<b>211.2</b>
<b>- BENEFICE</b>	<b>20.6</b>	<b>20.7</b>
<b>- RESSOURCES / CLIENTS</b>	<b>590.2</b>	<b>718.6</b>
- Comptes créditeurs	91.5	162.4
- Comptes sur livret	9.2	9.7
- Plan d'Epargne Populaire	4.1	7.6
- Plan Epargne Logement		5.2
- Bons de Caisse	51.9	42.3
- Comptes à terme	142.9	144.1
- B.M.T.N.		11.1
- C.D.N.	290.6	336.1
<b>- RESSOURCES / MARCHE</b>	<b>744.5</b>	<b>644.3</b>
- C.D.N.	20.0	20.0
- B.M.T.N.		15.0
- Emprunts Obligataires	407.8	398.0
- Emprunts Financiers	17.2	8.7
- Emprunt CDC (FSH)		0.6
- Interbancaire	299.5	202.0
<b>- COMPTES DE FLUX ET REGUL. &amp; DIVERS</b>	<b>76.5</b>	<b>80.4</b>
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>1 626.9</b>	<b>1 675.3</b>
<b>- EMPLOIS / MARCHE</b>	<b>225.0</b>	<b>225.4</b>
- Placements interbancaires	225.0	225.4
<b>- EMPLOIS / CLIENTS</b>	<b>1 465.9</b>	<b>1 457.6</b>
- Prêts personnels	1 433.0	1 420.3
- Prêts sur gages	23.0	24.8
- Comptes Débiteurs	9.8	12.4
- <b>Dont créances douteuses (brut)</b>	<b>257.1</b>	<b>233.8</b>
- Sur Prêts	250.9	226.2
- Sur Comptes Débiteurs	6.2	7.6
<b>- PROVISIONS</b>	<b>-183.2</b>	<b>-160.0</b>
- Sur Prêts	-177.6	-153.7
- Sur Comptes Débiteurs	-5.6	-6.4
<b>- IMMOBILISATIONS (BRUT)</b>	<b>84.2</b>	<b>92.3</b>
<b>- AMORTISSEMENTS / IMMO</b>	<b>-25.9</b>	<b>-30.4</b>
<b>- COMPTES DE FLUX ET REGUL. &amp; DIVERS</b>	<b>60.9</b>	<b>90.5</b>
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>1 626.9</b>	<b>1 675.3</b>

## MARGES INTERMEDIAIRES DE GESTION (ECONOMIQUES)

12.02.96

(en MF)

	1994	1995
<b>- CHARGES / RESSOURCES ET OPERATIONS CLIENTELE</b>	<b>-30.94</b>	<b>44.22</b>
- Comptes créditeurs	-0.11	-0.08
- Comptes sur livret	-0.30	-0.37
- Plan d'Epargne Populaire	-0.07	-0.37
- Plan et Compte Epargne Logement		-0.07
- Bons de Caisse	-3.61	-3.03
- Comptes à terme	-8.90	-11.34
- B.M.T.N.		-0.67
- C.D.N.	-14.79	-25.59
- Autres Charges	-3.16	-2.71
<b>- CHARGES / RESSOURCES ET OPERATIONS DE MARCHE</b>	<b>-65.92</b>	<b>-62.69</b>
- C.D.N.	-2.99	-1.36
- B.M.T.N.		-0.46
- Emprunts Obligataires	-33.40	-34.15
- Emprunts Financiers	-2.44	-1.63
- Emprunts CDC (FSH)		-0.01
- Interbancaire	-26.49	-24.57
- Autres Charges	-0.60	-0.51
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>-96.86</b>	<b>-106.91</b>
<b>- PRODUITS / PLACEMENTS</b>	<b>14.58</b>	<b>25.33</b>
- Interbancaires	14.58	25.33
<b>- PRODUITS / EMPLOIS ET OPERATIONS CLIENTELE</b>	<b>192.64</b>	<b>188.68</b>
- Intérêts sur prêts	171.40	164.64
- Intérêts prêts sur gages	3.58	3.71
- Intérêts sur comptes débiteurs	0.79	0.96
- Commissions	16.04	18.26
- Autres Produits	0.83	1.11
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>207.22</b>	<b>214.01</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>110.36</b>	<b>107.10</b>
<b>- Produits accessoires</b>	<b>0.41</b>	<b>0.05</b>
<b>PRODUIT NET D'EXPLOITATION</b>	<b>110.77</b>	<b>107.15</b>
<b>- CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-64.71</b>	<b>-71.13</b>
- Frais de Personnel	-31.17	-32.95
- Frais généraux	-28.51	-32.73
- Amortissements	-5.03	-5.45
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>46.06</b>	<b>36.02</b>
<b>- ELEMENTS EXCEPTIONNELS</b>	<b>-1.64</b>	<b>0.69</b>
<b>RESULTAT AVANT PROVISIONS</b>	<b>44.42</b>	<b>36.71</b>
<b>- INTERESSEMENT</b>	<b>-1.63</b>	<b>-1.91</b>
<b>- PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>0.37</b>	<b>-0.10</b>
<b>- FRBG</b>	<b>4.50</b>	<b>-2.50</b>
<b>- PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES</b>	<b>1.12</b>	<b>1.06</b>
<b>- PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DE TITRES</b>	<b>2.27</b>	
<b>- PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS</b>	<b>-12.31</b>	<b>-2.15</b>
<b>- IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>	<b>-9.12</b>	<b>-10.40</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>20.62</b>	<b>20.72</b>

## VARIATION DES MARGES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(09/02/95)

(en MF)

ITEM	1994	1995	VARIATION	VARIATION EN %
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	207.22	214.01	6.79	3.28%
<u>CHARGES FINANCIERES</u>	96.86	106.91	10.05	10.38%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>110.36</b>	<b>107.10</b>	<b>-3.26</b>	<b>-2.95%</b>
<u>PRODUITS ACCESSOIRES</u>	0.41	0.05	-0.36	-87.80%
<b>PRODUIT NET D'EXPLOITATION</b>	<b>110.77</b>	<b>107.15</b>	<b>-3.62</b>	<b>-3.27%</b>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>	64.71	71.13	6.42	9.92%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>46.06</b>	<b>36.02</b>	<b>-10.04</b>	<b>-21.80%</b>
<u>ELEMENTS EXCEPTIONNELS</u>	-1.64	0.69	2.33	-142.07%
<b>RESULTAT AVANT PROVISIONS</b>	<b>44.42</b>	<b>36.71</b>	<b>-7.71</b>	<b>-17.36%</b>
<u>INTERESSEMENT</u>	1.63	1.91	0.28	17.06%
<u>PROVISIONS</u>	13.05	3.69	-9.37	-71.76%
<u>IMPOTS</u>	9.12	10.40	1.28	14.04%
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>20.62</b>	<b>20.72</b>	<b>0.10</b>	<b>0.47%</b>

## EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE BILAN

EMPLOIS	1994		1995	
	MNT(MF)	%	MNT(MF)	%
IMMOBILISATIONS	58.3	3.55%	61.9	3.59%
EMPLOIS / MARCHE	225.0	13.69%	225.4	13.08%
EMPLOIS CLIENTELE	1 282.7	78.06%	1 297.6	75.34%
BRUT	1 465.9	89.21%	1 457.6	84.63%
PROVISIONS	-183.2	-11.15%	-160.0	-9.29%
FLUX ET REGULARISATION	60.9	3.71%	90.5	5.25%
<b>TOTAUX</b>	<b>1 626.9</b>	<b>99.01%</b>	<b>1 675.3</b>	<b>97.27%</b>

## EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE BILAN

RESSOURCES	1994		1995	
	MNT(MF)	%	MNT(MF)	%
<b>CAPITAUX ET RESERVES</b>	<b>215.6</b>	<b>13.12%</b>	<b>231.9</b>	<b>13.46%</b>
<b>RESSOURCES / MARCHE</b>	<b>744.5</b>	<b>45.31%</b>	<b>644.3</b>	<b>37.41%</b>
<b>RESSOURCES CLIENTELE</b>	<b>590.2</b>	<b>35.92%</b>	<b>718.6</b>	<b>41.72%</b>
<b>FLUX ET REGULARISATION</b>	<b>76.5</b>	<b>4.66%</b>	<b>80.4</b>	<b>4.67%</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 626.9</b>	<b>99.01%</b>	<b>1 675.3</b>	<b>97.26%</b>

EVOLUTION FONDS PROPRES - RATIO DE SOLVABILITÉ  
RATIO DE LIQUIDITÉ (Avant affectation de résultat)

	1993	1994	1995
<b>FONDS PROPRES (En Millions de Francs)</b>	191.7	215.6	231.9
<b>RATIO DE SOLVABILITÉ (Norme = 8 %)</b>	13.03%	15.15%	15.91%
<b>RATIO DE LIQUIDITÉ</b>	215%	364%	249%

Pour Mémoire le Ratio de Solvabilité de l'ensemble des Banques est de l'ordre de 9 %

**COMPARAISON PRINCIPAUX RATIOS DE GESTION**

**CREDIT MUNICIPAL DE LILLE - ENSEMBLE DES CAISSES - ENSEMBLE DES BANQUES**

	CREDIT MUNICIPAL DE LILLE			ENSEMBLE DES CAISSES		ENSEMBLE DES BANQUES **		GROUPE DE REFERENCE **	
	1993	1994	1995	1993	1994	1993 (1)	1994 (1)	1993 (1)	1994 (1)
				1993	1994				
EFFICIENT NET D'EXPLOITATION	59.60%	64.08%	61.33%	67.81%	64.74%				
EFFICIENT DE RENTABILITE	10.87% 7.76%	10.57%	9.81%	6.00%	8.87%	65.22%	71.29%	71.16%	74.83%
AUX DE MARGE NETTE	21.18% 14.06%	18.68%	19.35%	15.05%	23.04%	-0.64%	-1.41%	-23.02%	1.91%
PRODUIT NET BANCAIRE PAR AGENT (en KF)	672.6	698.9	672.3	590.0	665.0	897.0	877.9	675.3	680.0

EFFICIENT NET D'EXPLOITATION : (Frais généraux + frais de personnel) / Produit Net Bancaire

EFFICIENT DE RENTABILITE : Résultat Net / Fonds Propres (capital + réserves + provisions à caractère de réserves + report à nouveau)

AUX DE MARGE NETTE : Résultat Net / Produit Net Bancaire

\*Source : Commission Bancaire (L'Activité des Etablissements de Crédit : Analyses Comparatives 1993 et 1994)

1) Groupe de Référence : Etablissements ou réseaux petits ou moyens à vocation générale

## PERSPECTIVES 1996

La stratégie du Crédit Municipal de Lille est, à travers un développement économique fort, de générer les moyens financiers nécessaires à la pérennisation et au déploiement de sa mission sociale.

### PLAN D'ACTION 1996 :

Les orientations générales du Plan d'Action du Crédit Municipal de Lille pour 1996 se définissent selon les axes suivants :

- Distribuer de nouveaux produits :
  - Livret d'Epargne Populaire,
  - CO.DEV.I.,
  - Facicompte,
  - Livret Jeunes.
- Développer les canaux de distribution :
  - banque à distance,
  - aménagement de l'Agence de Lens,
  - mise en place de correspondants,
  - installation de nouveaux G.A.B.,
  - extension des fonctionnalités du serveur-client.
- Améliorer la qualité de services au client :
  - télétransmission Banque/Clients,
  - plage d'horaires d'ouverture des guichets,
  - création service consommateur.
- Faire mieux connaître et reconnaître le Crédit Municipal :
  - campagnes de notoriété et promotion des produits et des valeurs du Crédit Municipal de Lille,
  - lettre aux clients, ...
- Mettre en oeuvre de nouveaux produits sociaux :
  - développer la fonction de Conseiller Economique Personnel,
- Améliorer le professionnalisme et dynamiser les troupes :
  - formation,
  - mise en place de la gestion par portefeuille,
- Optimiser les procédures et améliorer la sécurité.

**INFORMATIONS PREALABLES :**

Conformément au décret n° 92-1294 du 11 décembre 1992 - Article 4 - , Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Crédit Municipal prévoit en 1996 l'acquisition :

- d'un immeuble situé 15-23 place Louise de Bettignies dans le Vieux-Lille pour un montant estimé à ce jour à 7,5 Millions de Francs ;
- de la salle polyvalente du Nouveau Siècle pour un montant évalué à ce jour à 10 Millions de Francs.

Ces acquisitions constitueront une réserve foncière et immobilière en vue de développements futurs pour le Crédit Municipal.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 Mars 1996

N° 96/151

OBJET

Caisse de Crédit Municipal  
Budget Primitif de 1996  
Information

Rapport de Monsieur le Maire,  
 Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal nous soumet le budget primitif de cet établissement pour l'exercice 1996.

Il est présenté au Conseil Municipal pour information et est arrêté aux chiffres ci-après :

**SECTION D'EXPLOITATION**

- Recettes .....	291.197.800,00 F
- Dépenses .....	291.197.800,00 F

Aucune subvention communale de fonctionnement n'est prévue pour 1996.

**SECTION DE DOTATION**

- Recettes .....	221.072.342,00 F
- Dépenses .....	31.707.000,00 F

Le budget est accompagné d'un état prévisionnel des opérations financières groupées selon leur nature, savoir :

Intitulés (en milliers de Francs)	Débit (1)	Crédit (1)	Soldes (1)	
			Débit	Crédit
Opérations sur prêts	2.551.658	2.551.350	308	-
Moyens de financement	8.293.000	8.363.000	-	70.000
Emploi des fonds disponibles	13.519.692	13.450.000	69.692	-
<b>TOTAL</b>	<b>24.364.350</b>	<b>24.364.350</b>	<b>70.000</b>	<b>70.000</b>

Le Budget du Crédit Municipal n'appelant aucune remarque particulière, nous vous demandons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, de prendre acte de ce document.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, de la Décentralisation et des Relations Internationales, qui s'est réunie le 12 mars, nous vous demandons d'autoriser l'inscription de cette dépense, inscrite sur les comptes financiers au chapitre 631 article 615 du titre documentaire budgétaire.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 18 mars 1996  
N°96/152OBJET

Association des Médecins de Santé Scolaire du Nord.  
Organisation de son colloque  
annuel à Lille les 10 et 11 mai 1996.  
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'Association des Médecins de Santé Scolaire du Nord, dont le siège est situé allée de la Frange à Villeneuve d'Ascq, organise, en collaboration avec l'Association Française pour la Santé Scolaire et Universitaire de Paris, un colloque annuel national qui se tiendra à Lille les 10 et 11 mai 1996 sur le thème : "Prévention en milieu(x) défavorisé(s)".

Ce colloque a pour objectif de :

- former et informer les personnels,
- favoriser les échanges,
- valoriser les potentialités du terrain,
- créer une ambiance conviviale,
- faire découvrir la région Nord- Pas-de-Calais.

Communications, débats, rencontres, expositions et détente, sous forme de découverte de la région, sont prévus au programme de cette manifestation qui devrait réunir 400 participants environ : médecins, assistantes sociales, infirmières et secrétaires du service de promotion de la santé et de l'action sociale des inspections académiques de France, ainsi que des enseignants, des élus et des acteurs de prévention de la région.

Le Docteur Marie-France LE GAL, Trésorière et organisatrice du colloque, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce colloque.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 6.000 F à l'Association des Médecins de Santé Scolaire du Nord.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du Budget Primitif de 1996, sous l'intitulé : "Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/102

OBJET

**Objet: Affectation dans les services de la Ville de Lille d'un appelé du contingent, dans le cadre du service national dans les Villes.**

**Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Lille envisage d'accueillir un appelé du contingent, dans le cadre du service national dans les villes, conformément à la convention signée entre la Préfecture du Nord et la Ville de Lille, en application du protocole d'accord du 16 juillet 1992 entre le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et de la Culture, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et le Secrétaire d'Etat, auprès du Premier Ministre, chargé de la Ville.

L'intéressé, après avoir reçu une instruction initiale sera affecté au pôle Population et Solidarité où sa fonction sera d'aider à la réalisation d'une étude sur la redéfinition de la décentralisation à Lille, en relation avec les quartiers défavorisés.

L'affectation de l'appelé s'étendra jusqu'au 31 août 1996.

Pendant cette période de mise à disposition, outre la solde des militaires appelés versée par l'Etat, l'intéressé percevra une indemnité forfaitaire de 1700 francs par mois, versée par la collectivité d'accueil et destinée à couvrir des prestations telles que logement, alimentation, habillement, transport et déplacement domicile - travail.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel des Affaires Générales de la Décentralisation et des Relations Internationales, qui s'est réunie le 12 mars, nous vous demandons d'autoriser l'inscription de cette dépense, imputée sur les crédits inscrits au chapitre 931 article 615 de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/103

OBJET

Ravalement de Façades

Rapport de Monsieur le Maire

Subventions

Mesdames, Messieurs,

Par arrêtés n°s 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990, 13680 du 19 juillet 1991, et n°25.056 du 9 juillet 1993, et n° 31.152 du 11 août 1994, pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, il a été prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles et défini notamment les conditions d'attribution aux particuliers d'une subvention de 30F/m<sup>2</sup> de surface traitée limitée à 10% du montant H.T. des travaux.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 mars 1996, nous vous proposons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

\* Madame MOHAN Rue Alphonse Mercier 6, impasse Lesay

- montant HT des travaux	5.876 F
- montant de la subvention (10%)	590 F

\* Monsieur HENIN 20, rue d'Antin

- montant HT des travaux	25.089 F
- montant de la subvention (10%)	2.510 F

\* Monsieur DELECROIX 23, rue d'Antin

- montant HT des travaux	21.072 F
- montant de la subvention (10%)	2.110 F

\* Monsieur CAILLIER 60, rue d'Artois

- montant HT des travaux	19.582 F
- montant de la subvention (30F/m <sup>2</sup> )	1.820 F

\* Monsieur BRIEN 76, rue de Bapaume

- montant HT des travaux	18.350 F
- montant de la subvention (30F/m <sup>2</sup> )	1.500 F

\* CHRU 2, avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cédex-propriétaire du 13,  
rue Barbier Maes

- montant HT des travaux	21.095 F
- montant de la subvention(10%)	2.110 F

\* Monsieur DUVINAGE 12, rue F. BUISSON 59260 HELLEMES-  
Propriétaire du 42, rue Barthélémy Delespaul

- montant HT des travaux	41.100 F
- montant de la subvention (30F/m <sup>2</sup> )	3.300 F

\* Monsieur PLICHON 107, rue Barthélémy Delespaul

- montant HT des travaux	12.445 F
- montant de la subvention (10%)	1.250 F

\* Madame MARESCAUX 8, rue de Brigode

- montant HT des travaux	4.816 F
- montant de la subvention (10%)	490 F

\* S.N.F.I. Syndic 7, rue Gustave Delory - syndic du 27, rue de Brigode

- montant HT des travaux	42.722 F
- montant de la subvention (10%)	4.280 F

\* Monsieur BRIENNE 45, rue Camille Desmoulins

- montant HT des travaux	44.514 F
- montant de la subvention (30F/m <sup>2</sup> )	2.360 F

- Ets DESCAMPS et Fils 400, rue Léon Gambetta-Propriétaire du 1, rue  
Chateaubriand

- montant HT des travaux	34.343 F
- montant de la subvention (10%)	3.440 F

- Madame DESREUMAUX 13, rue Charles de Muysaert

- montant HT des travaux	33.130 F
- montant de la subvention (30F/m <sup>2</sup> )	2.790 F

\* Monsieur SAINT POL 95, rue Caudron 62700 BRUAY LA BUISSIERE-  
Propriétaire du 5, rue Chevreul

- montant HT des travaux	13.230 F
- montant de la subvention (10%)	1.330 F

\* Monsieur WEILLAERT Rue de l'église 59470 WORMHOUT-Propriétaire  
du 173 bis, rue Colbert

- montant HT des travaux	13.200 F
- montant de la subvention (10%)	1.320 F

\*SCI 7, rue de Colmar

- montant HT des travaux	54.080 F
- montant de la subvention (10%)	5.410 F

\*Monsieur GITS 13, rue de Wattignies 59139 NOYELLES-Propriétaire du  
17, rue de la Concorde

- montant HT des travaux	22.532 F
- montant de la subvention (30F/m <sup>2</sup> )	1.640 F

\* Monsieur POULAIN 7, bis rue Desmazières

- montant HT des travaux	46.530 F
- montant de la subvention (30 F/m <sup>2</sup> )	3.470 F

\* Madame RICHARD 2,rue Jacques de Molay 59840 LOMPRET-  
Propriétaire du 146, rue de Douai

- montant HT des travaux	19.616 F
- montant de la subvention (10%)	1.970 F

\* Monsieur LEDOUX 8, bis place Simon Vollant 59800 Lille- Syndic des  
60-66; rue Faidherbe

- montant HT des travaux	133.345 F
- montant de la subvention (30F/m <sup>2</sup> )	11.900 F

\*CAB DESCAMPIAUX SA 58, rue de Turenne 59000 Lille- Syndic des  
199,201,203 rue du Faubourg de Roubaix

- montant HT des travaux	172.352 F
- montant de la subvention (30F/m <sup>2</sup> )	11.160 F

\*Monsieur DELAVAL 9, rue de Flandre

- montant HT des travaux	18.030 F
- montant de la subvention (30F/m <sup>2</sup> )	1.760 F

\* CENTRE AMELIOR LOGEMENT 201 rue des Postes 59800 Lille-Syndicdes 91, 93, 95 rue Gantois

- montant HT des travaux	68.265 F
- montant de la subvention (10%)	6.830 F

\* S.N.F.I Syndic 7 rue Gustave Delory 59800 Lille-Syndic des 3, rue Gustave Delory < 1, rue Edouard Delesalle

- montant HT des travaux	225.223 F
- montant de la subvention (10%)	22.530 F

\* Cabinet FELIX 9, rue Jeanne d'Arc 59000 LILLE - syndic du 125, rue Jacquemars Giélée

- montant HT des travaux	42.640 F
- montant de la subvention (10%)	4.270 F

\* Monsieur BENSOUSSAN 79 Bd Carnot 59000 LILLE - propriétaire du 19, rue des Jardins

- montant HT des travaux	69.347 F
- montant de la subvention (10%)	6.940

\* Monsieur MEDJANI 116, rue de Wazemmes - propriétaire du 48 rue Lamartine

- montant HT des travaux	33.167 F
- montant de la subvention (10%)	3.320 F

\* Monsieur SADYN 49, rue de Loos

- montant HT des travaux	24.780 F
- montant de la subvention (10%)	2.480 F

\* Agence MORONVAL M. FUSIL 94, rue du Molinel - syndic des 12/14, place du Maréchal Leclerc

- montant HT des travaux	100.532 F
- montant de la subvention (10%)	10.060 F

\* CAB DESCAMPIAUX SARL 58, rue de Turenne - syndic des 17-19, place du Mal Leclerc

- montant HT des travaux	269.041 F
- montant de la subvention (10%)	26.910 F

\* CAB DESCAMPIAUX SARL 58, rue de Turenne - syndic des 21-23-25,  
place du Mal Leclerc

- montant HT des travaux	307.601 F
- montant de la subvention (10%)	30.760 F

\* CAB DESCAMPIAUX SARL 58, rue de Turenne - syndic du 27, place  
du Maréchal Leclerc

- montant HT des travaux	248.598 F
- montant de la subvention (10%)	24.860 F

\* SCI EQUINET Syndic rue 2, rue Masurel

- montant HT des travaux	48.810 F
- montant de la subvention (30F/m <sup>2</sup> )	3.120 F

\* Madame DEFRETIN 30, place Nouvelle Aventure

- montant HT des travaux	14.502 F
- montant de la subvention (10%)	1.450 F

\* Monsieur LEPLAT 75, rue Philippe de Comines

- montant HT des travaux	19.206 F
- montant de la subvention (10%)	1.920 F

Monsieur WATTEL 271, rue du Hem 59310 AUCHY LES ORCHIES -  
propriétaire du 39, rue Ratisbonne

- montant HT des travaux	40.908 F
- montant de la subvention (30F/m <sup>2</sup> )	2.790 F

\* Monsieur DESTOOP 80, rue d'Iéna - propriétaire du 36, rue Roland

- montant HT des travaux	24.749 F
- montant de la subvention (10%)	2.480 F

\* S.N.F.I. Syndic 7, rue Gustave Delory - syndic du 166, rue Colbert -  
angle rue Roland

- montant HT des travaux	103.866 F
- montant de la subvention (10%)	10.390 F

\* CAB Descampiaux 58, rue de Turenne 59000 Lille -Syndic du 1, rue de Seclin

- montant HT des travaux	55.116 F
- montant de la subvention (30F/m <sup>2</sup> )	5.240 F

\* CAB Descampiaux 58, rue de Turenne 59000 Lille -Syndic des 40 42 rue de Turenne

- montant HT des travaux	55.649 F
- montant de la subvention (10%)	5.570 F

\* Monsieur Descampiaux 56, rue de Turenne-Propriétaire de 56 58 rue de Turenne

- montant HT des travaux	49.634 F
- montant de la subvention (10%)	4.970 F

\*Monsieur ROSE 23 rue Vergniaud

- montant HT des travaux	17.037 F
- montant de la subvention (10%)	1.710 F

\*Monsieur ZIDANE 204 BD Victor Hugo

- montant HT des travaux	31.322 F
- montant de la subvention (30F/m <sup>2</sup> )	1.820 F

\* Monsieur FENAUX 17, rue Virginie Ghesquière

- montant HT des travaux	37.970 F
- montant de la subvention (30F/m <sup>2</sup> )	2.360 F

\* Monsieur CATRYSSE 93 rue de Wazemmes

- montant HT des travaux	19.071 F
- montant de la subvention (10%)	1.910 F

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif chap. 914-8 article 130 sous l'intitulé "Aide au ravalement - Participation de la Ville".

ADOPTÉE à l'unanimité

**SUBVENTIONS POUR LES RAVALEMENTS DE FACADES  
POUR L'ANNEE 1996**

<b>CU</b>	<b>DATE</b>	<b>CM</b>	<b>nombre de dossiers</b>	<b>montant subvention</b>	<b>montant des travaux</b>
			Cumule		
	<b>12.02.96</b>		91	419.870 F	5.256.000 F
<b>5/3</b>		45	136	253.200 F	673.070 F
				2.724.000 F	7.980.000 F

**RAVALEMENT DE FACADES**  
**ANNEES 1993 - 1994 - 1995**

<b><i>ANNEES</i></b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>
<b><i>Nombre de dossiers</i></b>	228	333	261
<b><i>Montant de la subvention</i></b>	1.092.200 F	2.010.680 F	1.258.010 F
<b><i>Montant des travaux</i></b>	16.023.000 F	30.534.000 F	16.215.000 F

Séance du 18 mars 1996

N° 96/104

OBJET

Monuments Historiques -  
Eglise Saint-Maurice -  
Restauration de la flèche -  
2ème tranche -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 95/437 du 3 juillet 1995, le Conseil Municipal faisait siennes les propositions de Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles et décidait, entre autres, le démarrage des travaux de restauration dès la fin 1995, sur le massif occidental (flèche et façade) de l'Eglise Saint-Maurice.

La réalisation de ces travaux doit s'étendre sur 3 années. Il est rappelé, qu'en 1995, le coût de 1,7 MF pour la 1ère tranche a été supporté à 100 % par l'Etat.

La 2ème tranche qui nous concerne aujourd'hui, au titre de 1996, s'élève à 1,4 MF. Elle sera supportée par la Ville à hauteur de 1.330.000 Francs et par l'Etat à hauteur de 70.000 Francs afin que celui-ci conserve la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Le croisement des financements Etat et Ville interviendra à nouveau normalement pour la 3ème tranche, en 1997.

En conséquence, et en accord avec la Commission de la Culture réunie le 6 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- décider la réalisation de cette seconde tranche de restauration sur Saint-Maurice pour 1.400.000 Francs ;
- confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération à l'Etat ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe ;
- prévoir le versement, en temps opportun, du fonds de concours attendu de la Ville, soit 1.330.000 Francs.

Cette somme pourra être prélevée sur les crédits disponibles au 910.36 - article 130 - du B.P. 96.

Cette délibération est prise sous réserve du vote du Budget 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/105

OBJETMonuments Historiques -Palais Rihour -Restauration de l'oratoire  
et de la tour d'escalier

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 95/436 du 3 juillet 1995, le Conseil Municipal approuvait le programme de restauration du Palais Rihour, proposé par le Directeur Régional des Affaires Culturelles. Les travaux ont commencé, en 1995, avec la restauration des vitraux.

Le programme 1996, prévoit, outre la repose de ces vitraux, la restauration de l'oratoire et de la tour d'escalier (descriptif ci-joint). Cette opération, dont le montant a été évalué à 2.700.000 Francs T.T.C., pourra bénéficier d'une participation de l'Etat et du Département confondus de 68,51 %, soit 1.849.878 Francs, le solde, 850.122 Francs étant à la charge de la Commune. Comme convenu, l'opération fera l'objet, au préalable, d'une étude de stabilité de l'édifice menée sur la base de sondages des fondations et de vérification de l'assiette du bâtiment.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 6 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- vous prononcer sur la réalisation des travaux de restauration décrits ci-dessus au prix indiqué de 2.700.000 Francs T.T.C. ;

- déléguer la maîtrise d'oeuvre à la D.R.A.C. ;

- prévoir le versement, en temps opportun, du fonds de concours attendu de la Ville, 850.122 Francs,

par prélèvement sur les crédits inscrits pour ce faire au sous-chapitre 910-36 - article 130 du Budget Primitif 1996.

Cette délibération est prise sous réserve du vote du Budget 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N°96/106

OBJET

Monuments Historiques -  
Eglise Sainte-Marie-Madeleine -  
Restauration de 3 tableaux

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Conservation Régionale des Monuments Historiques nous propose la restauration de 3 tableaux de l'Eglise Sainte-Marie-Madeleine :

- un tableau de VAN OST : « Résurrection de Lazare » - huile sur toile de 12,63 m<sup>2</sup> ;
- une peinture sur toile intitulée « Saint Antoine de Padoue » (copie d'après RUBENS) 260 cm x 155 cm ;
- « La Sainte Madeleine », peinture de 260 cm x 155 cm.

Ces restaurations ont fait l'objet de devis chez ARCOA (Paris) et BOUCHARDON (Senlis) approuvés par Monsieur BLIN, Inspecteur des Monuments Historiques.

Le coût total T.T.C. est de 125.087,45 Francs. Le financement serait le suivant :

- Etat : 68,51 % du H.T., soit 85.703 Francs,
- Ville : le solde, soit 39.384,45 Francs.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 6 mars 1996, nous vous demandons de décider :

- la réalisation de cette opération de restauration pour un montant T.T.C. de travaux de 125.087,45 Francs ;
- de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération à l'Etat ;
- la signature, par Monsieur le Maire, de la convention ci-jointe ;
- le versement en temps opportun, du fonds de concours de 39 384,45 Francs attendu de la Ville, par prélèvement sur les crédits ouverts au sous-chapitre 900-4 - article 235 K 5 - sous-compte 01187 du Budget Primitif 1996.

Cette délibération est prise sous réserve du vote du Budget 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/107

OBJETMonuments Historiques -

Rapport de Monsieur le Maire

Tableau « L'Hôpital Notre-Dame dit Comtesse » -

Mesdames, Messieurs,

Mise à disposition gracieuse du Musée  
de l'Hospice Comtesse - Convention -Prolongation

Par convention avec la Ville de LILLE, conclue pour une durée de 4 ans, du 9 janvier 1992 jusqu'au 8 janvier 1996, le Centre Hospitalier Régional Universitaire de LILLE a mis à la disposition du Musée Comtesse, le tableau intitulé « L'Hôpital Notre-Dame dit Comtesse » ceci, dans le but de sa mise en valeur, le CHRU restant propriétaire.

Ce grand tableau du 17ème siècle, représentant la Salle des Malades de l'Hospice Comtesse à cette époque, est classé aux Monuments Historiques par arrêté en date du 25 octobre 1922. En contrepartie de son dépôt au Musée de l'Hospice Comtesse, la Ville a assuré sa complète restauration à ses frais.

Considérant l'intérêt à la fois historique et artistique que représente ce tableau, nous vous demandons, en accord avec la Direction du CHRU et de la Commission de la Culture consultée en réunion du 6 mars 1996 :

- de reconduire ce prêt pour une période de quatre ans à compter du 9 janvier 1996, date d'échéance de la convention en cours ;
- d'autoriser la signature de la convention ci-jointe.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/108  
OBJET

Musée des Beaux-Arts  
Musée Comtesse  
Légs De Vos - Acceptation

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est bénéficiaire en faveur de son Musée des Beaux-Arts et du Musée de l'Hospice Comtesse, d'un legs consenti par Mademoiselle De Vos, décédée à Lambersart le 17 août 1995.

Un état des masses active et passive a été dressé par l'étude de Me Fontaine, Notaire à Lille. Il est joint au présent rapport.

En accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunies respectivement les 6 et 12 Mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter ce legs en faveur de nos deux musées lillois.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N°96/109

OBJETMusée des Beaux-Arts  
Échange d'oeuvres d'art  
Convention avec la Ville  
de MontaubanRapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs

La Ville de Montauban (82) a établi, en accord avec la Conservation Générale du Musée des Beaux-Arts de Lille, une convention d'échange de tableaux entre les 2 Villes :

- Lille met en dépôt à Montauban : "Le repos" de Lehmann
- Montauban dépose à Lille "La Femme adultère" et "Jésus guérissant le paralytique" de Wampe.

L'échange durera 5 ans à compter du 11 janvier 1996. Les conditions de cette opération sont reprises dans la convention ci-jointe qu'en accord avec la Commission de la Culture réunie le 6 Mars 1996 nous vous demandons de bien vouloir approuver.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N°96/111

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Rénovation -  
Lot n°9 : Chauffage - Avenant n°3

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 90/388 du 9 Juillet 1990, vous avez désigné M. Jean-Marc IBOS comme lauréat du concours d'architectes en vue de la rénovation du Palais des Beaux-Arts.

Par délibération 91/163 du 23 mars 1991, une mission d'avant-projet détaillé et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment lame, sur la base d'un programme, qui avait été arrêté par le Conseil Municipal le 9 juillet 1990.

Par délibération 91/334 du 27 mai 1991, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux.

Ceux-ci sont actuellement en cours.

Par délibération n°95/521 du 25 septembre 1995, vous avez autorisé la passation d'un avenant au lot n°9 : chauffage, pour la réalisation de travaux liés à la gestion technique centralisée.

Une modification de cette prestation nous a permis de ramener le coût de son exécution à 270.529,92 F. T.T.C. Cette prestation consiste en la fourniture et pose de vannes raccordées sur un bus permettant la gestion des installations de chauffage à partir du poste de sécurité.

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir en accord avec votre Commission de la Culture, qui s'est réunie le 6 mars 1996, nous autoriser à réduire le montant de l'avenant de 596.764,98 F.T.T.C. à 270.529,92 F. T.T.C. soit une diminution de 326.235,06 F. T.T.C. portant ainsi son marché à :

Lot 9 : chauffage

12.269.932,60 F. T.T.C.      270.529,92 F. T.T.C.      12.540.462,52 F. T.T.C.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/112

OBJET Bibliothèque Municipale - Rapport de Monsieur le Maire  
Création de tarifs

Mesdames, Messieurs,

L'envoi de documents auprès de bibliothèques françaises ou étrangères effectué par la Bibliothèque Municipale dans le cadre du service "Prêt inter" ne bénéficie plus de la franchise postale depuis le 1er Janvier 1996.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 6 Mars 1996, et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations internationales réunie le 12 mars 1996, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er Mai 1996 :

- documents de moins de 2 kilos 45F
- documents de plus de 2 kilos 65F

Les tarifs des services de reproduction de documents seront fixés de la manière suivante à compter du 1er Mai 1996 :

- Tirage sur papier à partir de microfilms :
  - . en 21x29,7cm (A4) 1F50
  - . en 30x40cm (A3) 3F
- Cession de photocopie 1F50
- Cession de microfilms:
  - jusqu'à 5 vues minimum 15F
  - perception de
  - au delà, la vue 1F
- Pour tout ouvrage reproduit dans sa totalité, le prix du microfilm est double
- Cession de diapositives 10F
  - Le délai d'exécution du travail n'est pas garanti
  - s'il n'y a pas un minimum de 10 diapositives.
- Tirage de banc repro format A4 15F
  - (noir et blanc) format A3 20F
- Tirage de banc repro format A4 30F
  - (couleur) format A3 40F
- droit de reproduction de document appartenant à la Bibliothèque en vue d'illustrer des ouvrages à caractère commercial 100F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N°96/113

OBJET

Convention de prêt -Ville de Lille/  
Planétarium de l'Université Louis Pasteur  
de Strasbourg, Observatoire de l'Université  
Louis Pasteur.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Musée d'Histoire Naturelle de la Ville de Lille (prêteur) et le planétarium de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, Observatoire de l'Université Louis Pasteur, 13 rue de l'Observatoire , 67000 Strasbourg (emprunteur) ont la volonté de collaborer ensemble à la réalisation de l'exposition « La Naissance du Monde », qui se tiendra en l'état actuel des prévisions dans les locaux de l'Emprunteur situés 13, rue de l'Observatoire à Strasbourg, et pour la période du 15 mars au 15 septembre 1996.

Vingt six oeuvres ethnographiques et deux oeuvres d'Histoire Naturelle seront remises à l'emprunteur.

En compensation de ce prêt exceptionnel des oeuvres, le prêteur bénéficiera des avantages suivants :

- Le nom du prêteur sera mentionné, outre sur les étiquettes des oeuvres, dans les documents destinés à la presse et sur le panneau de remerciement situé à l'entrée de l'exposition.
- Le prêteur, au cas où il réalise la même exposition dans ses locaux , bénéficiera gratuitement du concept de l'exposition.

La description précise de ces oeuvres et les conditions de prêt sont fixées dans le document ci-joint que nous vous soumettons.

En accord avec la Commission de la Culture réunié le 6 Mars 1996, nous vous proposons de bien vouloir autoriser la signature de la convention annexée.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE ~~EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS~~  
~~DU CONSEIL MUNICIPAL~~

Séance du 18 mars 1996

N°96/114

OBJET

Musée Industriel et Commercial  
de Lille / Rectorat de Lille -  
Convention de mise en dépôt à durée  
indéterminée d'anciens instruments de  
Centre d'Information et d'Orientation de Lille

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Rectorat de Lille met gracieusement en dépôt au Musée Industriel et Commercial de Lille qui les exposera les objets et matériels relevant des disciplines suivantes : anthropométrie, dynamométrie, sensorimétrie, psychométrie. Ceci concerne actuellement les objets énumérés sur la liste ci-jointe qui ont été pour beaucoup d'entre eux, utilisés dans les centres d'orientation scolaire et professionnelle de Lille et de sa région.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 6 Mars 1996, nous vous proposons de bien vouloir autoriser la signature de la convention annexée.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/115

OBJET

Conservatoire National de Région  
Droits d'inscription des candidats à la  
préparation au certificat d'aptitude au  
professorat  
Admission en Recettes  
Ouverture de crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Le Conservatoire National de Région de Lille a été choisi par le Ministère de la Culture, Direction de la Musique et de la Danse, comme centre de préparation au Certificat d'Aptitude au professorat de saxophone.

Le Ministère a prévu que chaque candidat acquittera un droit d'inscription de 600 Frs, représentant sa participation aux frais d'organisation de cette préparation.

Le Ministère propose que chaque conservatoire d'accueil soit chargé de la gestion de ces droits d'inscription.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Culture et la Commission des Finances, du Personnel des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui se sont réunies respectivement les 6 et 12 mars 1996, nous vous demandons d'autoriser :

- l'admission en recette des droits d'inscription acquittés par les candidats à la préparation en question ;
- l'ouverture de crédits d'emploi au chapitre 943-63 article 607 pour une somme équivalente.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/116

## OBJET

Conservatoire National de Région  
Subvention de l'Etat pour la préparation  
au Certificat d'aptitude au professorat  
Admission en Recettes  
Ouverture de crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Comme l'an dernier, le Conservatoire National de Région de Lille a été à nouveau choisi par le Ministère de la Culture et de la Francophonie comme centre de préparation au certificat d'aptitude au professorat de Saxophone.

S'agissant d'un examen organisé par l'Etat, celui-ci assure le financement en versant aux établissements d'accueil le montant des frais à engager.

C'est ainsi que la Ville doit percevoir à l'intention du Conservatoire :

- 40 500 Frs correspondant à 150 heures de vacations au taux horaires de 270 Frs brut ;

- 9 500 Frs représentant les frais de fonctionnement (transport et hébergement des intervenants, besoins en matériel pédagogique et fournitures diverses).

Il convient de prévoir :

- l'encaissement des sommes visées ci-avant soit un total de 50 000 Frs à affecter au chapitre 943-63 article 737-1 ;

- l'ouverture des crédits d'emploi correspondant :

- 40 500 Frs au chapitre 943-63 article 615 et  
- 9 500 Frs au chapitre 943-63 article 661

En accord avec la Commission de la Culture et la Commission des Finances, du Personnel des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui se sont réunies respectivement les 6 et 12 mars 1996, nous vous demandons d'autoriser :

- l'admission en recette d'une subvention de 50 000 Frs ;  
- l'ouverture des crédits d'emploi mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/117

OBJETConservatoire National de Région  
Modifications du règlement intérieur

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Le déroulement des études au Conservatoire National de Région est organisé selon un règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal le 2 juin 1984 et modifié successivement les 7 juillet 1989, 23 avril 1990 et 14 décembre 1992.

Pour répondre à l'évolution des études, ainsi qu'à certaines situations qui se sont révélées lors de l'application de ce texte, il est proposé les dispositions suivantes :

Article 3.4 :

Le droit de scolarité n'est pas réclamé aux élèves (anciens ou nouveaux) qui démissionnent du Conservatoire pour le 30 novembre de l'année en cours. Par contre, ils doivent acquitter le droit d'inscription quand bien même le paiement serait postérieur à la demande.

Article 4.7 :

Les élèves qui, à l'issue de la durée maximale dans un degré, un groupe de degrés ou un cycle, ne seraient pas admis dans le degré ou le cycle immédiatement supérieur ou qui ont bénéficié du nombre maximal d'années autorisé par le règlement pédagogique, sont radiés des effectifs et ne peuvent poursuivre leur scolarité au Conservatoire.

Article 4.11 :

Les jurys des examens et concours publics sont présidés par le Directeur ou son représentant.

Article 11.2 :

Les demandes de congé (motifs scolaire, professionnel, personnel) ne peuvent concerner que la ou les discipline(s) dominante(s) du cursus scolaire (instrument, chant, danse, formation musicale ou discipline dominante). Les disciplines obligatoires complémentaires (orchestre, chorale, musique de chambre ou musique d'ensemble, culture musicale, atelier chorégraphique) ne peuvent faire l'objet d'un congé mais d'une dispense exceptionnelle conformément à l'article 11.4 ci-dessous. Les demandes de congé doivent être adressées par courrier au directeur :

- avant le 1er décembre pour un congé de l'année scolaire en cours
- avant le 1er janvier pour un congé de six mois (soit pour le reste de l'année scolaire)

Seuls les congés d'un an sollicités avant le 1er décembre donnent lieu à déduction de l'année dans le cursus des études. Pour les congés sollicités après le 30 novembre l'année scolaire est comptée dans la scolarité et le cursus des études.

Dans tous les cas, les congés ne peuvent être sollicités que par les anciens élèves régulièrement inscrits et ayant atteint le degré moyen pour l'instrument, le chant, la formation musicale, le degré préparatoire supérieur pour la danse et à partir de la deuxième année d'études pour les classes d'écriture, d'analyse, d'histoire de la musique, de direction de choeurs, d'accompagnement, orchestration, jazz.

En aucun cas, un congé ne peut être octroyé à un nouvel élève dont ce serait la première année au Conservatoire et ce, quel que soit son niveau d'études, ou à un ancien élève qui a entamé une nouvelle discipline (ou un nouveau cursus) pour laquelle il est en première année.

Par ailleurs, les congés ne peuvent être octroyés que sous réserve de l'avis des professeurs de l'élève et en fonction de l'effectif des classes et de la demande d'admission dans celles-ci.

L'administration se réserve le droit de demander des justificatifs écrits concernant les motifs de demande de congé.

Sauf cas exceptionnel décrit dans l'article 11.3 un congé n'est octroyé que pour une seule année scolaire et ne peut être renouvelé.

Le paiement du droit de scolarité n'est pas réclamé aux élèves qui sollicitent un congé avant le 1er décembre de l'année en cours. Par contre, ils doivent acquitter le droit d'inscription.

Les droits d'inscription et de scolarité sont réclamés aux élèves qui obtiennent un congé à partir du 1er décembre de l'année en cours, quand bien même le recouvrement des sommes dues interviendrait postérieurement à la demande de congé.

Le non-paiement de ces droits entraîne l'annulation du congé et la radiation de l'élève des effectifs du Conservatoire.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 6 mars 1996, nous vous demandons d'adopter les dispositions ci-dessus.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/118

OBJET

Conservatoire National de Région  
Conseil d'Orientation  
Composition - Règles de fonctionnement

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Depuis 1984, le Conservatoire National de Région est doté d'un Conseil d'Orientation, organe consultatif dont l'objectif est de permettre à la Municipalité, aux responsables pédagogiques, aux autorités de contrôle et de soutien, aux différents partenaires et aux usagers de dialoguer, par l'intermédiaire de leurs représentants, afin d'étudier l'ensemble des problèmes qui peuvent apparaître au sein de l'établissement.

Ces dernières années, certaines évolutions sont intervenues au Conservatoire, dans l'organisation des services municipaux et dans les attributions des élus qui siègent au sein du Conseil d'Orientation.

Par ailleurs à l'usage, il s'avère que les règles de fonctionnement doivent être précisées sur certains points :

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 6 mars 1996, nous vous demandons :

-1°) d'arrêter comme suit la composition du Conseil d'Orientation :

- Le Maire de Lille, Président ;
- l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, Informatique ;
- Le Conseiller Municipal délégué au Personnel, Ressources Humaines ;
- L'adjoint au Maire délégué à l'Enseignement ;
- Le Conseiller Municipal délégué à l'Action Culturelle : Musique et Conservatoire, Danse, Festivals, Arts plastiques, Compagnies théâtrales ;
- L'Adjoint au Maire délégué au développement culturel : musées, Théâtres Municipaux, Patrimoine Historique et Archéologique, Bibliothèque ;
- Le Conseiller Municipal délégué aux écoles de musique, chorales ;
- Un membre de la Commission de la Culture - désigné par celle-ci ;
- Le Président délégué au Conseil de quartier du Vieux-Lille ;
- Le Secrétaire Général de la Ville ;
- Le Secrétaire Général Adjoint de la Ville, chargé du développement culturel ;
- Le Directeur du Conservatoire de Lille ;
- Le Directeur Adjoint du Conservatoire de Lille ;
- Trois représentants des enseignants du Conservatoire de Lille, dont deux professeurs et un assistant ou assistant spécialisé d'enseignement artistique ;
- Un représentant d'Etat ;
- Un représentant du Conseil Régional ;
- Le Proviseur du Lycée Pasteur ;
- Le Principal du Collège Carnot ;
- Deux représentants des parents d'élèves ayant des enfants mineurs inscrits au Conservatoire ;
- Deux représentants des étudiants majeurs du Conservatoire.

-2°) d'adopter les règles de fonctionnement telles qu'elles sont reprises dans le document annexé

REGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL  
D'ORIENTATION

Le Conseil d'Orientation est un organisme consultatif. Instance dynamique au sein de l'établissement, il favorise la concertation et la circulation des informations et des idées.

Sa constitution a pour objectif de permettre aux représentants de la municipalité, des responsables pédagogiques, des autorités de contrôle et de soutien, des différents partenaires et des usagers de se rencontrer périodiquement pour étudier l'ensemble des problèmes qui peuvent apparaître au sein de l'établissement.

1) Définition des compétences :

Le Conseil d'Orientation :

- étudie le fonctionnement de l'établissement et formule des propositions pour l'améliorer ;
- émet des souhaits d'ordre pédagogique et artistique, et sur le plan matériel et social de la vie quotidienne de l'établissement ;

Les conclusions et propositions de ce conseil sont ensuite soumises aux autorités compétentes.

2) Election et durée du mandat des représentants élus :

L'élection des représentants des enseignants du Conservatoire, des parents d'élèves et des étudiants majeurs est organisée par le service administratif du Conservatoire.

Pour chaque collège, chaque candidat se présente avec son suppléant.

Le représentation des enseignants des parents d'élèves et des étudiants majeurs comprend pour chaque siège un titulaire et un suppléant. Le suppléant siège lorsque le titulaire est indisponible.

La durée du mandat est fixée à trois ans renouvelable.

La qualité de membre du Conseil d'Orientation se perd par le titulaire ou le suppléant lorsqu'il ne répond plus aux critères fixés pour se faire élire.

Critères à remplir pour être élu :

Collège des enseignants :

Professeur : être professeur territorial d'enseignement artistique titulaire de son poste ;

Assistant : être assistant spécialisé ou assistant territorial d'enseignement artistique titulaire de son poste ;

Collège des parents :

Etre parent d'un ou plusieurs enfant(s) élève(s) au conservatoire âgé(s) de moins de 18 ans à la date des élections ;

Collège des étudiants majeurs :

Etre élève du conservatoire et âgé d'au moins 18 ans à la date des élections.

Pour la catégorie des parents d'élèves, chaque famille ne dispose que d'une seule voix, quel que soit le nombre d'enfants mineurs inscrits.

Lorsqu'un titulaire ne remplit plus les conditions pour être représentant de sa catégorie, son suppléant devient titulaire.

Dans l'éventualité où un siège n'aurait plus de représentant (le titulaire et le suppléant ne remplissant plus les critères pour être représentant de la catégorie concernée), il est fait appel au titulaire et au suppléant qui avaient obtenu le nombre de voix immédiatement inférieur aux derniers candidats élus lors du dernier scrutin.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus de candidats non élus, si cette situation intervient au cours de la première partie du mandat, il est procédé à une élection partielle. Dans le cas contraire le siège reste vacant jusqu'au renouvellement général.

3) Fréquence des réunions :

Le conseil d'orientation se réunit au moins une fois l'an. Le compte-rendu des réunions est rédigé par le secrétaire de séance (un agent administratif du conservatoire) visé par le directeur du conservatoire, le Secrétaire Général Adjoint chargé du développement culturel et soumis à la signature du conseiller Municipal délégué au Conservatoire avant d'être communiqué aux membres du Conseil d'Orientation.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 18 mars 1996

N° 96/126

OBJET

Transformation d'avances remboursables  
en secours - Titres de recette 13 697/94,  
5 798/94, 6 284/95, 9/95, en faveur  
de familles lilloises en difficulté

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les personnes confrontées à des difficultés particulières obtiennent auprès des Services de l'Action Sociale et des Mairies de Quartier, un soutien financier qui se traduit, soit par un secours, soit par une avance remboursable.

La situation matérielle de quatre bénéficiaires d'une avance remboursable a nécessité compte tenu de son aggravation une nouvelle enquête sociale qui a conduit à proposer la transformation de ces avances en secours.

- avance allouée par la Mairie de Quartier de Saint Maurice Pellevoisin à un Lillois  
Titre de recette 13 697/94 d'un montant de 2 000 Francs,  
L'intéressé a remboursé 600 Frs, mais compte tenu de la charge de 3 enfants la moyenne économique de l'intéressé de 18,97 Frs par jour ne lui permet pas de rembourser davantage.

- avance allouée par la Mairie de quartier du Vieux Lille à une Lilloise  
Titre de recette 5 798/94 d'un montant de 2 000 Francs,  
L'enquête sociale a déterminé que l'intéressée devait régler 800 Frs, le solde, soit 1 200 Frs étant transformé en secours compte-tenu de la précarité des ressources de l'intéressée.

- avance allouée par la Mairie de quartier du Centre à une Lilloise  
Titre de recette 6 284/95 d'un montant de 1 000 Francs,  
Du fait de la précarité extrême des ressources qui ne permettent pas à l'intéressée de vivre en assumant toutes ses charges.

- avance allouée par la Mairie de Quartier de Moulins à un Lillois  
 Titre de recette 9/95 d'un montant de 1 000 Francs,  
 Demande pour le solde de 500 Frs, l'intéressé ayant déjà remboursé la moitié de  
 l'avance, compte-tenu de ces faibles ressources.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 février 1996 et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 12 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la transformations de ces avances en secours.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

169  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/127

**OBJET**

**Attribution de primes municipales**  
à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre  
des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille Sud

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délibération n° 95/177 du Conseil Municipal du 10 avril 1995 qui définit les conditions d'attribution aux particuliers d'une prime municipale à l'amélioration de l'habitat de 10 % du montant T.T.C. des travaux limités à 70 000 Francs, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 février 1996, nous vous demandons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

- Monsieur et Madame Christophe CHAVERON  
32 rue Michel Ange à Lille  
objet des travaux : raccordement à l'égout, installation du chauffage central au gaz et couverture coin repas.  
montant T.T.C. des travaux : 80 650 Frs  
total maximum primable : 70 000 Frs  
montant de la prime (10 %) : 7 000 Frs
- Monsieur Jean-Claude MARESCAUX  
10 rue de Longueil à Lille  
objet des travaux : pose de carrelage sur l'ensemble du rez-de-chaussée ; travaux nécessaires compte-tenu de l'état actuel des revêtements de sol  
montant TTC des travaux : 46 773,45 Frs  
montant de la prime (10 %) : 4 677 Frs
- Monsieur et Madame Victor ALLOUCHERIE  
10 rue de Wazemmes à Lille  
objet des travaux : réfection de la couverture et changement des fenêtres  
montant T.T.C. des travaux : 70 344,76 Frs  
total maximum primable : 70 000 Frs  
montant de la prime (10 %) : 7 000 Frs

- Madame Jeanne RAYNAL-DUTHOIT

37 rue du Docteur Yersin à Lille

objet des travaux : réalisation du raccordement au tout à l'égout et pose d'un WC  
montant T.T.C. des travaux : 13 513,07 Frs  
montant de la prime (10 %) : 1 351 Frs

La dépense en résultant sera imputée sur le Chapitre 964.2 - Article 651.1, sous réserve du  
vote du budget primitif confirmant la dotation financière permettant le versement de ces primes.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/128

**OBJET**  
Participations financières aux associations  
à caractère social dans le cadre  
de la Campagne Pauvreté-Précarité 1995/1996

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent aux plus démunis un abri, un repas, un accueil ou des soins médicaux dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité.

Ces participations financières leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité et seront contractualisées avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 février 1996, nous vous proposons le versement d'une aide financière selon la répartition suivante :

- SAMEDE	200 000 F
- A.B.E.J.	150 000 F
- ARMEE DU SALUT	150 000 F
- CAPHARNAUM	80 000 F
- CROIX ROUGE	60 000 F
- SECOURS CATHOLIQUE	60 000 F
- SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	60 000 F
- RESTAURANTS DU COEUR	60 000 F
- F.A.R.E.	55 000 F
- S.O.S. VOYAGEURS	40 000 F
- BANQUE ALIMENTAIRE	35 000 F
- PETITS FRERES DES PAUVRES	30 000 F
- MAGDALA	20 000 F
- MEDECINS SOLIDARITE LILLE	20 000 F
- EQUIPES SAINT VINCENT	<u>10 000 F</u>
<b>TOTAL</b>	<b>1 030 000 F</b>

Les dépenses seront à imputer au Chapitre 955.9 - Article 642 - Sous-Compte 2472, sous réserve du vote du budget primitif confirmant la dotation financière permettant le financement des associations ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/129

OBJET

Subventions ou Participations financières  
destinées aux organismes  
à caractère social - Action Sociale

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions ou de participations financières par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1996.

Ces subventions ou participations financières leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 février 1996, et sous réserve du vote du budget primitif confirmant la dotation financière permettant le financement de ces associations, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions et participations financières suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1048, pour :

- MUSIQUE EXPRESSION ANIMATION (M.E.A.) 45 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 645 - Sous-Compte 5444, pour :

- MAGDALA 11 500 F

Sur le Chapitre 955.0 - Article 657 - Sous-Compte 2558, pour :

- FEDERATION DES ASSOCIATIONS  
DES JEUNES DE QUARTIER 30 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 18 mars 1996  
N° 96/130OBJETEQUIPEMENTS SOCIAUX SOUS CONTRAT ET  
CENTRES SOCIAUX  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE  
FONCTIONNEMENT AU TITRE DE 1996Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Certains équipements socio-éducatifs (Maisons de Quartier) gérés par des Associations Loi 1901 et implantés dans des locaux municipaux, bénéficient d'un mode de gestion contractuel engageant la Municipalité sur le plan financier.

Outre la prise en charge du poste de Directeur, cet engagement se traduit notamment par le versement d'une subvention de fonctionnement en respect d'un plan de financement pluriannuel.

Les Centres Sociaux gérés également par des Associations Loi 1901 et implantés dans des locaux non municipaux, participent à l'animation des quartiers lillois dans le domaine social et socio-éducatif.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité réunie le 19 Février 1996, nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi, de subventions de fonctionnement selon la répartition suivante au titre de 1996.

Nom de l'Association	Subvention allouée en 1995	1ère répartition proposée	Imputation budgétaire
Maison de Quartier de Fives	628.000 F	418.700 F	Chapitre 940-211
Maison de Quartier Concorde	436.900 F	291.300 F	article 657 du B.P. 1996
Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes	240.000 F	160.000 F	intitulé
Maison de Quartier du Vieux-Lille	288.000 F	192.000 F	"Subventions Contrats Diverses
Maison de Quartier de Moulins	510.000 F	340.000 F	Maisons de Quartier"
Maison de Quartier des Bois- Blancs	500.000 F	333.400 F	
Maison de Quartier de St Maurice Pellevoisin	118.000 F	78.700 F	
Centre Social Marcel Bertrand	193.000 F	128.700 F	Chapitre 940-211
Centre Social Arbrisseau	137.000 F	91.400 F	Article 657 du B.P. 1996,
Centre Social de Fives Mosaique	100.000 F	66.700 F	intitulé subventions
Centre Social Parc des Expositions	132.000 F	88.000 F	Centres Sociaux

Cette première répartition de subventions de fonctionnement annuelles sera allouée aux Associations gestionnaires. Une seconde répartition sera soumise à votre appréciation après l'étude des résultats pédagogiques et financiers fournis par les équipements socio-éducatifs concernant leur premier semestre d'activités.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940-211 - Article 657 du Budget Primitif 96.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/131

OBJET

Subvention destinée à un organisme  
à caractère social - Personnes Agées

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par une association à caractère social, au titre de l'année 1996.

Cette subvention lui sera attribuée en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de cette association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 février 1996, et sous réserve du vote du budget primitif confirmant la dotation financière permettant le financement de cette association, nous vous demandons de bien vouloir accorder la subvention suivante, qui sera imputée sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1045.

- CLUB HENRI KOLB

20 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/132  
OBJET

Contrat Enfance : Participations financières  
à des Structures diverses, associatives ou publiques,  
oeuvrant en faveur de la Petite Enfance  
autres que les crèches ou pouponnière municipales

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de participations financières par diverses associations dans le cadre du Contrat Enfance.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 février 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder, sous réserve du vote du budget primitif confirmant la dotation financière permettant le financement des associations suivantes, qui seront imputées sur le Chapitre 955.1 - Article 642 - Sous-Compte 9984.

- CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	146 855 F
- MAISON DE QUARTIER BOIS-BLANCS	225 169 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	133 673 F
- MAISON DE QUARTIER DE MOULINS	184 340 F
- CENTRE SOCIAL DE WAZEMMES	176 842 F
- CENTRE SOCIAL PARC DES EXPOSITIONS	98 673 F
- CENTRE SOCIAL GODELEINE PETIT	324 378 F
- MAISON DE QUARTIER SAINT MAURICE PELLEVOISIN	22 281 F

- LA GAMINERIE	121 885 F
- A.D.N.S.E.A.	71 292 F
- LES LIONCEAUX	235 747 F
- INNOV'ENFANCE	202 865 F
- LES DOUX CALINS	98 673 F
- BOULES DE GOMME	218 956 F
- CLUB DES MAMANS	89 116 F
- ASSOCIATION FAMILIALE DE LILLE	22 281 F
- SERVICE ACCUEIL	22 281 F
- LES FRANCAS	22 281 F
- FILOFIL	42 000 F
- PERISCOPE	22 281 F
- MUSIQUE EXPRESSION ANIMATION (M.E.A.)	22 281 F
- LES ACACIAS	133 673 F

Sous réserve de la délibération  
du Conseil Communal d'Hellemmes  
le 13 mars 1996

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/133

**OBJET**

Subventions destinées aux Haltes-garderies,  
Mini-crèches, Structures mixtes, Crèches parentales  
et Lieux d'accueil parents-enfants

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations rendant un service permanent aux familles lilloises.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 février 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder, sous réserve du vote du budget primitif confirmant la dotation financière permettant le financement des associations suivantes, qui seront imputées sur le Chapitre 951 - Sous-chapitre 951.427 - Article 657 - Sous-compte 884.

- CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	75 818 F
- MAISON DE QUARTIER BOIS-BLANCS	84 904 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	52 727 F
- MAISON DE QUARTIER DE MOULINS	93 730 F
- CENTRE SOCIAL DE WAZEMMES	67 053 F
- MAISON DE QUARTIER CONCORDE	31 378 F
- LA GAMINERIE	109 166 F
- A.D.N.S.E.A.	44 558 F
- LES BABELUTTES	100 940 F

## PROPOSITIONS D'APPROUVEMENT

- A.R.P.E.	51 984 F
- LES LIONCEAUX	98 993 F
- INNOV'ENFANCE	114 639 F
- LES PETITES CANAILLES	100 940 F

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 18 mars 1996

N° 96/119

OBJET

Aménagement  
de la plaine Winston Churchill  
Bilan du dispositif d'insertion  
de type chantier école

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En 1995, la Ville de Lille décidait de confier la réalisation d'aménagements paysagers sur la plaine Winston Churchill à la Régie Technique de Proximité du Vieux-Lille afin d'y mener une action d'insertion dans le domaine de l'environnement.

Depuis le 15 Avril 1995, un chantier école de 12 mois permettant l'insertion et la formation de 12 CES du quartier du Vieux-Lille est en cours sur la plaine. La Ville de Lille étant Maître d'Ouvrage, Chantier Nature assure une mission de Maîtrise d'Oeuvre et le Centre Social du Vieux-Lille, le suivi des CES. On peut dès à présent établir un premier bilan de l'opération après 9 mois de fonctionnement :

1. L'ensemble des plantations et le cheminement seront terminés à la fin du chantier école, et l'objectif atteint.
2. Une gestion serrée des commandes de matériaux et une conduite du chantier performante ont permis de compenser une perte sur les subventions escomptées de certains partenaires.
3. Parallèlement au chantier, les CES ont reçu une formation : remise à niveau et formation technique en espaces verts.
4. Le bilan social est encourageant, et bien que sur les 12 CES du départ, 8 soient sortis du dispositif pour diverses raisons, le remplacement des postes a pu se faire au fur et à mesure. Actuellement, l'effectif du chantier école est de 9 CES.

5. Le Centre Social effectue un travail remarquable de suivi de ces personnes, en les motivant, et les soutenant et en fin d'opérations, 3 personnes auront atteint un niveau suffisant pour pouvoir réintégrer le circuit traditionnel de la qualification et de l'emploi.

En conclusion, on peut dire que cette opération présente un bilan global positif et un budget final équilibré.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la vie, qui s'est réunie le 1er Février 1996, nous vous demandons de bien vouloir prendre note de cette information.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Adoption à l'unanimité

Le 1er Février 1996 à 10h00

Présentation de l'opérateur à l'opérateur

Présentation de l'opérateur à l'opérateur

Adoption à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/ 120

OBJET

**Entretien des espaces paysagers  
d'accompagnement sur les boulevards  
périphériques Sud, Est et Nord**

**Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le marché précédent arrivant à terme, la Ville envisage un nouvel appel d'offres ouvert de prestations de services sur bordereau de prix pour le nettoyage et rotobroyage des espaces paysagers d'accompagnement sur les boulevards périphériques.

Un marché a été passé il y a trois ans, dans le cadre d'une convention liant la Ville de Lille et la Direction Départementale de l'Équipement pour l'entretien des espaces paysagers d'accompagnement sur les boulevards périphériques. Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le passage d'un nouveau marché d'appel d'offres pour poursuivre la réalisation de ces prestations.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie, qui s'est réunie le 7 Mars 1996, nous vous demandons de nous autoriser à lancer la procédure réglementaire.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N°96/125

OBJET

Eclairage public et lumière urbaine  
Projet de Lille Sud

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Délégation Interministérielle à la Ville a décidé le lancement d'un appel de candidatures dont l'objectif est de favoriser l'amélioration de l'Eclairage Public dans les quartiers pour contribuer à l'animation du cadre de vie et au sentiment de sécurité des habitants.

Dans ce contexte, la Ville de LILLE a déposé un dossier de candidature à la Délégation interministérielle à la ville, proposant le quartier de Lille Sud.

Ce projet est estimé à 1 100 000,00 francs (hors taxes) et le montant des frais de mission de 184 800,00 francs (hors taxes)

Nous avons été informés par courrier du 12 Janvier 1996, que le Comité de sélection avait retenu le projet de la Ville de LILLE.

La Délégation interministérielle à la ville participera financièrement à la réalisation dans la limite de 500 000,00 francs, au taux maximum de 50 %.

En accord avec vos Commissions de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie et des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunies respectivement les 7 et 12 Mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- l'admission en recettes de la somme de 500 000 francs ;
  - l'ouverture du crédit d'emploi :
    - . de la somme de 500 000 francs,
    - . au chapitre 901.1 - article 233 4220 - s/c 1243
- Eclairage Public : Modernisation - Rénovation

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/139  
OBJET

Subvention destinée à un organisme  
à caractère social - Santé

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par une association à caractère social, au titre de l'année 1996.

Cette subvention lui sera attribuée en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de cette association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 février 1996, et sous réserve du vote du budget primitif confirmant la dotation financière permettant le financement de cette association, nous vous demandons de bien vouloir accorder la subvention suivante, qui sera imputée sur le Chapitre 955.9 Article 657 - Sous-Compte 8292.

- SIDA INFO SERVICE

50 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/140  
OBJET

CONTRAT DE VILLE - XIème PLAN

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

PLAN D'ACTION LILLOIS 1995

SUBVENTION DE L'ETAT

DEUXIEME REPARTITION

**Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs**

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région et en vue de la mise en œuvre d'un ensemble d'opérations de prévention pour une ville plus sûre et plus solidaire, le Conseil Municipal, par délibération n° 94/747 du 19 décembre 1994, a adopté le plan d'action Lillois de lutte contre la toxicomanie établi au titre de l'année 1995.

Ce projet comprend diverses actions et afin d'assurer leur réalisation le concours financier de l'Etat a été sollicité.

Monsieur le Préfet de la Région Nord - Pas de Calais, Préfet du Nord, nous a fait parvenir ampliation de la décision attributive de subvention concernant cinq actions de lutte contre la toxicomanie reprises au programme précité.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 février 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider de répartir la subvention prévue au contrat de ville entre les différents organismes supports concernés de la manière suivante :

**\* Intervention éducative en centre ville**

*190 000 F*

au GPAL - Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois

**\* Insertion professionnelle des personnes ex-toxicomanes**

*50 000 F*

à la Mission Locale de Lille

**\* Généralistes et toxicomanies**

**65 765 F**

à l'Association Généralistes et Toxicomanies

**\* Accueil de proximité d'un public de toxicomanes et animation des réseaux d'acteurs**

**112 000 F**

à l'Association Itinéraires

**\* Santé-justice**

**50 000 F**

à l'Association AIDE - Association pour l'Information sur les Drogues

La dépense correspondante sera imputée, par remplacement de la subvention d'Etat, sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22, sous-compte 8583 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget communal.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 18 mars 1996

N° 96/141 ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE  
OBJET L'ORTHOPEDIE, DE LA KINESITHERAPIE, DE LA PEDICURIE ET ACTIVITES  
ANNEXES DE LA REGION SANITAIRE DE LILLE  
ORGANISATION DU COLLOQUE "PLACE ET PREVENTION DES CONDUITES DE  
DEPENDANCES EN MILIEU SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE"  
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapport de Monsieur le Maire  
 Mesdames, Messieurs

L'Association pour l'enseignement et le développement de l'orthopédie, de la kinésithérapie, de la pédicurie et activités annexes de la région sanitaire de Lille, dont le siège est situé 10, rue St Jean Baptiste de la Salle à Lille, organise, en collaboration avec le secteur santé de l'université catholique de Lille, un colloque ayant pour thème "Place et prévention des conduites de dépendances en milieu scolaire et universitaire", le 29 mars 1996, à la faculté libre de médecine de Lille.

En vue de permettre la réalisation de cette manifestation, qui s'adresse plus particulièrement aux responsables universitaires et scolaires, aux associations de parents d'élèves et d'étudiants, aux services médicaux universitaires et scolaires, aux mutuelles étudiants, aux médecins de quartier, l'association précitée sollicite une aide financière de la Ville de Lille.

Le thème de cette rencontre s'inscrit pleinement dans le contexte des préoccupations du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, et celui-ci apporte d'ailleurs son concours à son bon déroulement.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 février 1996, nous vous proposons de décider d'allouer une subvention de 10 000 F à l'Association pour l'enseignement et le développement de l'orthopédie, de la kinésithérapie, de la pédicurie et activités annexes de la région sanitaire de Lille.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

qu'il soit communiqué au conseil  
municipal

Le Conseil

à l'assemblée générale communale pour l'adoption par les électeurs

Le Conseil a délibéré pour approuver, par simple vote de présence, la délibération intitulée "Budget communal pour l'année 1996" déposée à l'ordre du jour le 10 octobre 1995, et inscrite à l'article 657 du budget communal de 1996, laquelle détermine les dépenses et les recettes de l'administration communale pour l'année 1996, et approuve la situation financière de la commune au 31 décembre 1995, et détermine les modalités de l'exercice de l'autorité de gestion et de l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'administration communale pour l'année 1996.

Le Conseil a délibéré pour déterminer, dans le respect des lois et règlements en vigueur, les modalités de fonctionnement de l'administration communale pour l'année 1996, et approuver la situation financière de la commune au 31 décembre 1995, et déterminer les modalités de l'exercice de l'autorité de gestion et de l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'administration communale pour l'année 1996.

Le Conseil a délibéré pour déterminer les modalités de fonctionnement de l'administration communale pour l'année 1996, et approuver la situation financière de la commune au 31 décembre 1995, et déterminer les modalités de l'exercice de l'autorité de gestion et de l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'administration communale pour l'année 1996.

Le Conseil a délibéré pour déterminer les modalités de fonctionnement de l'administration communale pour l'année 1996, et approuver la situation financière de la commune au 31 décembre 1995, et déterminer les modalités de l'exercice de l'autorité de gestion et de l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'administration communale pour l'année 1996.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/142

OBJETASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDE AUX VICTIMES  
ET DE MEDIATION DE LILLE  
SUBVENTION 1996

**Rapport de Monsieur le Maire**  
**Mesdames, Messieurs,**

L'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille a pour objet la mise en oeuvre de toute action visant à informer le public et à apporter une aide morale et matérielle aux victimes, et d'exercer la médiation pénale.

Les missions assumées s'inscrivent dans le cadre des activités de prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, et à ce titre cette association bénéficie d'une aide financière de la Ville.

Afin d'assurer en début d'année un fonctionnement régulier de l'association précitée, le Conseil Municipal, par délibération n° 95/815 du 18 décembre 1995, lui a octroyé un acompte sur la subvention 1996 d'un montant de 73 590 F.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 février 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- l'attribution, pour l'année 1996, d'une subvention totale de 223 000 F à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille,
- de verser à la dite Association le solde de la subvention 1996, soit la somme de 149 410 F.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du Budget Communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/143

OBJETGROUPEMENT DE PREVENTION ET D'ACCUEIL LILLOISSUBVENTION 1996

Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs

Le Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois (G.P.A.L.) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 qui a pour objet la promotion des pratiques d'action sociale à destination de populations de jeunes marginalisés.

L'action du G.P.A.L. s'exerce en direction des marginaux, jeunes et adultes errant sur la Ville de Lille, dans la proximité du site "EURALILLE" ou se regroupant spontanément dans les stations de métro lilloises ; et s'inscrit dans le cadre de la politique de prévention menée par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Considérant l'importance des activités du G.P.A.L., l'Etat, le Département du Nord, la Ville de Lille et le Syndicat Mixte des Transports se sont engagés à soutenir financièrement cette association par une convention, dont le Conseil Municipal a autorisé la signature par délibération n° 94 / 87 du 7 mars 1994.

Afin de permettre d'assurer en début d'année un fonctionnement régulier de l'Association précitée, le Conseil Municipal, par délibération n° 95/816 du 18 décembre 1995, lui a octroyé une avance sur la subvention 1996, d'un montant de 56 100 F.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 février 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- l'attribution, pour l'année 1996, d'une subvention totale de 200 000 F au Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois,
- de verser à la dite Association le solde de la subvention 1996, soit la somme de 143 900 F.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du Budget Communal de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/144

OBJET **ASSOCIATION POUR LA REALISATION  
D'UN COMPLEXE MOTOCYCLISTE  
SUBVENTION 1996**

**Rapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,**

L'Association pour la Réalisation d'un Complexe Motocycliste (A.R.C.M.) a pour objet la réalisation, la gestion et l'animation du Complex Motocycliste aménagé au lieudit "La Montagne de Fer" à Lezennes.

Ce pôle d'attraction permet aux jeunes de la Métropole et notamment aux jeunes lillois, encadrés par des moniteurs de la Police Nationale et de Clubs spécialisés, de se livrer à leur sport favori. Il joue un rôle social et éducatif, et constitue un outil remarquable de prévention de la délinquance.

Afin de lui permettre de poursuivre son action qui s'inscrit dans le cadre des activités de prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, cette association sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 février 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider d'allouer une subvention de 30 000 F à l'Association pour la Réalisation d'un Complex Motocycliste.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'Article 657 de chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget communal de 1996.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/145

OBJETCONTRAT DE VILLE - XIème PLANPREVENTION DE LA DELINQUANCEACTIONS DE PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIEPROGRAMME 1996 - ADOPTION

**Rapport de Monsieur le Maire**  
**Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Lille, en collaboration avec le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, depuis sa création en 1983, assure chaque année la réalisation d'un programme d'actions de prévention pour la sécurité dans la ville.

Cette politique de prévention menée sans discontinuité a connu une progression constante afin de s'adapter à l'évolution des besoins sociaux et s'est développée également face au phénomène de la drogue avec notamment, depuis 1993, la mise en place d'un plan d'actions de lutte contre la toxicomanie.

Conçu avec la Ville par les acteurs Lillois, l'ensemble du projet "Actions de prévention" et "Lutte contre la toxicomanie" élaboré pour l'année 1996 a reçu l'agrément du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance lors de son assemblée plénière du 3 février 1996.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 février 1996, et afin de poursuivre l'action engagée par la Ville de Lille, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- d'adopter le Programme d'Actions de Prévention et le Plan d'Actions Lillois de Lutte contre la Toxicomanie établis au titre de l'année 1996,

- de demander leur inscription au programme 1996 du Contrat de Ville,

- de solliciter le concours financier de l'Etat et des autres partenaires susceptibles d'apporter leur soutien,

- de prévoir l'admission en recettes des subventions de l'Etat, leur réaffectation et leur remplacement au chapitre 942.22 sous compte 5455 en ce qui concerne le Programme d'Actions de Prévention, et au sous compte 8583 en ce qui concerne le Plan d'Actions Lillois de Lutte contre la Toxicomanie, du budget communal.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 18 mars 1996

N°96/ 134

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile  
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 4895 QB 59 appartenant à Monsieur Bertrand BULTE domicilié à PECQUENCOURT 59146 - 11, avenue des sports, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Tenant compte que le contrevenant, officier de paix était en mission urgente au moment des faits, dans le cadre du plan VIGIPIRATE, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 mars 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 18 mars 1996

N° 96/ 135

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile

Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 6415 RN 59 appartenant à Madame Rose-Marie JONAS domiciliée à LILLE 30/13 rue Charles Muyssaert, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante est handicapée (cf carte d'invalidité), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 mars 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 18 mars 1996  
N° 96/136OBJETEnlèvement d'un véhicule automobile  
Remboursement des frais au propriétaireRapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 2806 NR 59 appartenant à Mademoiselle Sabine HAMEZ domiciliée à LILLE 3, rue Jean-Jacques Rousseau a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant devant une porte cochère.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le véhicule incriminé a été visiblement "déplacé" par une autre voiture (dégâts matériels), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 MARS 1996.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/ 137

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile  
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 9807 QV 62 appartenant à Madame Elise CANNESSON domiciliée à LILLE 98, rue Manuel, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu que la contrevenante était en voyage au moment des faits et n'avait pu assurer le déplacement de son véhicule lors de l'alternance du stationnement, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 MARS 1996.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/138  
OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile  
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 9631 RC 59 appartenant à Madame Arlette HUBAUT domiciliée à WASQUEHAL 59290 - 9, cité de l'Union, rue Louise Michel, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le véhicule était en panne et qu'une intervention technique a été nécessaire, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 mars 1996.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/ 146

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile  
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 660 WN 59 appartenant à Madame Catherine LECROART domiciliée à FOURNES EN WEPPE 59134 - 114, rue Hoche, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant alterné à la quinzaine non respecté.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Tenant compte qu'au moment des faits la signalisation n'était pas conforme aux dispositions réglementaires, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 mars 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/ 147  
OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile  
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 7847 QQ 59 appartenant à Madame Annick TURKOWSKI, domiciliée à VILLENEUVE D'ASCQ 59650 - 13/13 chemin des Vieux Arbres, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant alterné à la quinzaine non respecté.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Tenant compte qu'au moment des faits la signalisation n'était pas conforme aux dispositions réglementaires, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 mars 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 18 mars 1996  
N° 96/121OBJET**OBJET :**Contrôle de Voirie  
Relèvement des tarifsRapport de Monsieur le Maire  
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du Conseil Municipal des 13 décembre 1993,  
7 mars 1994 et 19 décembre 1994, vous avez décidé d'actualiser les tarifs relatifs à  
l'occupation du Domaine Public.

Depuis, il a été jugé opportun d'harmoniser les tarifs avec ceux pratiqués par des villes importantes (Strasbourg, Vincennes, par exemple). Par ailleurs, afin de faciliter la gestion et de permettre une meilleure lisibilité du barème de taxation, il a été décidé de réduire au strict minimum les catégories des entreprises « taxables ».

Le tableau, ci-joint en annexe, détermine les nouveaux taux pour les secteurs A et B.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 5 Mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir faire votre cette proposition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## TARIF DE VOIRIE

N° INFO	INTITULE	PR	UN	ZONES	
				A	B
	<b>FRAIS DE DOSSIERS</b>				
	<b>AUTORISATIONS DE STATIONNEMENT</b> inférieures à 15 jours		UN	70	70
	<b>NUMEROTATIONS D'IMMEUBLES</b>				
	<b>AUTORISATIONS DE STATIONNEMENT</b> supérieures à 15 jours				
	<b>PLANS POUR ASSURANCES - MARQUAGE AU SOL - SIGNALISATION</b>		UN	150	150
	<b>DOSSIERS DE REGULARISATION</b>		UN	350	350

## TARIF DE VOIRIE - COMMERCE

N° INFO	INTITULE	PR	UN	ZONES A	ZONES B
	<b>ATTRIBUTS - ENSEIGNES - ÉCUSSONS - LETTRES DETACHEES - TEXTES INTERCHANGEABLES</b> Non lumineux 2 faces coefficient 2	AN	m2	80	50
	<b>ATTRIBUTS - ENSEIGNES - ÉCUSSONS - LETTRES DETACHEES - TEXTES INTERCHANGEABLES</b> Lumineux 2 faces coefficient 2	AN	m2	110	70
	<b>MESSAGES ÉLECTRONIQUES</b> 1 dimension supérieure à 1,75 m ou 2 faces coefficient 2	AN	m2	150	150
	<b>CALICOTS OU PANNEAUX SUR FAÇADE</b>	JR	m2	14	8
	<b>FORAINS</b> En installation particulière hors foires	JR	m2	1,00	0,70
	<b>VÉHICULES VENTES PUBLICITAIRES - RECLAME - EXPOSITIONS - ABATTEURS - POSTICHEURS - DEMONSTRATEURS</b>	JR	m2	14,00	8,00
	<b>PODIUM - CHAPITEAUX</b>	JR	m2	5,00	3,50
	<b>PANNEAUX SUR PIED</b> dimension maximum - Hauteur 1,20 m largeur 0,80 m	AN	UN	500	300
	<b>TERRASSES ÉTÉS</b> -3m2 21 Mars au 31 Octobre de 3m2 à 12m2 facturation pour 8 mois +12m2 minimum de facturation 1/8	Saison	m2	70	45
			m2	220	150
			m2	360	200
	<b>TERRASSES COUVERTES</b>	AN	m2	750	400
	<b>TERRASSES D'HIVER</b> -3m2 1er Novembre au 20 Mars de 3m2 à 12m2 facturation pour 4 mois +12m2 minimum de facturation 1/4	Saison	m2	35	23
			m2	110	75
			m2	180	100

N° INFO	INTITULE	PR	UN	ONES A	ONES B
	<b>SPOTS</b> pour éclairage des enseignes ou publicité	AN	UN	55	30
	<b>VITRINES SUSPENDUES</b> façades en saillie supérieures à 0,16 m	AN	m2	70	45
	<b>GARDE SOLEIL</b> <b>BANNES FIXES</b> <b>LAMBREQUINS - AUVENTS</b> <b>STORES VERTICAUX -</b> <b>MARQUISES</b>	AN	m2	30	20
	<b>DISTRIBUTEURS MOBILES</b> Boissons - confiseries Glaces - commerces - accessoires	MS	m2	70	50
	<b>KIOSQUES - INDICATEURS DE PLAN</b> <b>POMME DE TERRE (FRITES)</b> <b>FLEURS - MARRONS</b> <b>MARCHANDS 4 SAISONS</b>	MS	m2	70	50
	<b>DIVERS SAISONNIERS</b> Chrysanthèmes	JR	m2		6
	<b>EXTENSION DE TERRASSE</b> les jours de marché	JR	m2	1,00	1,00
	<b>ECRAN PARE-VENT</b>	AN	ml	80	50
	<b>ETALAGES</b> inférieur à 0,60 supérieur à 0,60	AN AN	m2 m2	72 450	50 300

Minimum de facturation

50 Francs

## TARIF DE VOIRIE - TRAVAUX

N° INFO	INTITULE	PR	UN	ZONES	
				A	B
	<b>BARAQUES DE CHANTIER</b> longueur inférieure à 4 m <b>BENNES AMOVIBLES</b> - capacité inférieure à 6m <sup>3</sup> <b>CAMIONS ATELIER - DEMENAGEMENTS - REMORQUES - CAMIONS NACELLE</b> de tonnage inférieur à 5 tonnes	JR	UN	55	30
	<b>BARAQUES DE CHANTIER</b> - longueur supérieure a 4 m <b>BENNES AMOVIBLES</b> - capacité supérieure à 6m <sup>3</sup> <b>CAMIONS ATELIER - DEMENAGEMENTS - REMORQUES - CAMIONS NACELLE</b> , tonnage supérieur à 5 tonnes <b>MONTE MEUBLES, MATERIAUX, MONTE CHARGES</b>	JR	UN	100	60
	<b>DÉPÔTS SUR LA VOIE PUBLIQUE</b>		JR	m2	4,00
	<b>ÉCHAFAUDAGES : SURFACE DÉVELOPPÉE</b> au delà d'une année coefficient multiplicateur égal à l'année en cours		JR	m2	1,60
	<b>CLÔTURES SURFACE DÉVELOPPÉE</b> + <b>EMPRISES AU SOL</b> au delà d'une année coefficient multiplicateur égal à l'année en cours		JR	m2	1,50
	<b>SURFACES DES PANNEAUX PUBLICITAIRES SUR CLÔTURES</b>		JR	m2	5,00

Minimum de facturation

50 Francs

## MODALITES D'APPLICATION DES TARIFS VOIRIE

### COMMERCE

Toute enseigne faisant saillie de plus de 5 cm sur la voie publique est taxée au m<sup>2</sup>.

Pour les enseignes 2 faces il est appliqué un coefficient multiplicateur 2

Il existe 2 tarifs : - non lumineuses  
- lumineuses

Les spots éclairant des enseignes ou de la publicité sont facturés unitairement à l'année.

Les messageries par défilement électronique sont comme les enseignes calculées avec un coefficient multiplicateur de 2 lorsqu'elles ont 2 faces.

Les calicots ou panneaux sont facturés au m<sup>2</sup>, à la journée.

Les panneaux sur pied ne sont autorisés que placés perpendiculairement contre la façade. Les dimensions maximum autorisées sont de largeur 0m80 et de hauteur 1m20. Ils sont facturés à l'unité.

Les terrasses sont autorisées :

- en « été » du 21 mars au 31 octobre
- en « hiver » du 1 novembre au 20 mars

Les terrasses d'hiver doivent être réduites à une seule rangée de table, le long de la façade.

Les tarifs sont appliqués suivant les surfaces occupées :

- moins de 3 m<sup>2</sup>
- de 3 à 12 m<sup>2</sup>
- + de 12 m<sup>2</sup>

Les tarifs appliqués l'hiver correspondent à 50% du tarif été

Dans le périmètre des marchés, on applique la tarification de voirie pour une surface légale autorisée pendant l'année.

Les jours de marché l'extension exceptionnelle d'occupation sera facturée par le service des Halles et Marchés.

Les autorisations d'étalement sont de 2 sortes :

- saillie inférieure à 0m60
- saillie supérieure à 0m60

Les écrans parevent sont calculés au mètre linéaire, ils ne peuvent en aucun cas dépasser l'alignement de l'autorisation d'emprise.

L'ouverture d'un dossier pour toute nouvelle demande d'autorisation de voirie est facturée forfaitairement :

- pour une autorisation de moins de 15 jours	
ou un certificat de numérotation	70 francs
- pour une autorisation de plus de 15 jours	
ou les documents nécessaires aux assurances	150 francs
- tout dossier de régularisation quel que soit la	
durée de l'emprise	350 francs

Les autorisations d'emprise sont renouvelables chaque année. Le redevancier est contacté par lettre pour connaître sa décision et les modifications qu'il désire éventuellement y apporter. Le titre de recette correspondant aux autorisations est mis en recouvrement deux mois après le contact écrit. L'autorisation est délivrée après le règlement de la redevance.

Dans le cas de non respect des autorisations délivrées, notamment les dépassements de surface d'emprise, s'il y a récidive, des décisions de suppressions d'autorisations temporaires seront prises pour des périodes d'une semaine à trois mois. Les multirécidivistes pourront se voir éventuellement retirer définitivement toutes autorisations.

## TRAVAUX

Les échafaudages et clôtures de chantiers sont taxés à la surface développée :

exemple :

échafaudage de largeur 6 m, hauteur 8m

Facturé ..... 48 m2

Dans le cadre des chantiers « Lille ville claire », il y a exonération totale des droits de voirie.

### Les palissades

exemple :

palissade de largeur 6 m, hauteur 2m50, saillie 2 m,

au sol 6 mètres x 2

12 m2

en élévation 10 mètres x 2,50

25 m2

-----  
Facturé..... 37 m2

Au delà d'une année application d'un coefficient multiplicateur correspondant à la durée de l'emprise.

exemple :

à partir du début 2ème année

coefficient 2

à partir du début 3ème année

coefficient 3

à partir du début 4ème année

coefficient 4 etc..

En cas de défaillance du locataire, en ce qui concerne le recouvrement des taxes, c'est le propriétaire qui sera tenu de les acquitter.

# PRINCIPALES MODIFICATIONS

### **Spots éclairant les enseignes ou les publicités :**

**rubrique ajoutée - apparaît dans les Tarifs de :**

- STRASBOURG (lanterne)	pièce	136,00 F.
- ROUEN (lanterne, projecteur)		34,00 F.
- CALAIS (rampe lumineuse)	le m <sup>2</sup>	35,00 F.
- VERSAILLES (dispositif ou objet lumineux)	le m <sup>2</sup>	101,00 F.

**Propositions Ville de LILLE pièce** **Zone A** **Zone B**  
55 F. 30 F.

## Echafaudages :

Dans l'ancien tarif seul était facturée l'emprise au sol.

L'échafaudage par lui-même n'était pas taxé.

**Apparaît dans les tarifs de :**

- TOURCOING au-delà de 7 jours	le m2	1,85 F
- VALENCIENNES au-delà de 7 jours	le m2	2,50 F
- BOULOGNE-SUR-MER par semaine	le m2	9,00 F
- ROUBAIX par jour	le m2	1,10 F
- LE HAVRE période de 10 jours	le m2	14,00 F
- DOUAI par jour	le m2	3,35 F
- VERSAILLES par période de 15 jours	le ml	13,60 F
- METZ première semaine	le m2	22,00 F
semaines suivantes	le m2	8,00 F
taxe minimum 170 F.		

**Propositions Ville de LILLE m<sup>2</sup>/jour** **Zone A** **Zone B**

### Clôtures :

Le tarif actuel ne tient pas compte de l'emprise au sol, ni de la surface de la palissade - facturation au ml -

#### Apparaît dans les tarifs :

- METZ première semaine	le m <sup>2</sup>	22,00 F.
semaines suivantes	le m <sup>2</sup>	8,00 F.
taxe minimum 170 F.		
- TOURCOING au-delà de 7 jours	le m <sup>2</sup>	1,85 F.
- VALENCIENNES par jour	le m <sup>2</sup>	1,30 F.
- BOULOGNE-SUR-MER la semaine	le m <sup>2</sup>	9,00 F.
- LE HAVRE l'emprise au sol délimitée par la clôture	le m <sup>2</sup>	7,00 F.
- DOUAI par jour	le m <sup>2</sup>	3,35 F.
- VERSAILLES emprise au sol période de 15 jours	le m <sup>2</sup>	28,00 F.
+ Palissade période de 15 jours	le m <sup>2</sup>	1 360,00 F.

Propositions Ville de LILLE m <sup>2</sup> /jour	<u>Zone A</u> 1,50 F.	<u>Zone B</u> 1,00 F.
--	--------------------------	--------------------------

### Ensemble des engins déposés sur la voie publique pour des travaux, les bennes, baraqués de chantier, camions, monte-meubles :

Tarif actuel	<u>Zone A</u> 48 F.	<u>Zone B</u> 24 F.
- METZ bennes centre piétons unité autres secteurs unité à la journée-		200,00 F. 115,00 F.
- BOULOGNE-sur-MER monte charge/unité par jour		20,00 F.
- LE HAVRE camion nacelles élévateurs inférieur à 6 tonnes/jour supérieur à 6 tonnes/jour		180,00 F. 360,00 F.

- VERSAILLES déménagement par jour		1 000,00 F.
une demi-journée		500,00 F.
baraque de chantier, benne bétonnière		
première quinzaine	le m <sup>2</sup>	69,00 F.
à partir de la deuxième quinzaine	le m <sup>2</sup>	137,50 F.

<b>Propositions Ville de LILLE unité/jour</b>	<b>Zone A</b>	<b>Zone B</b>
	<b>55 F.</b>	<b>30 F.</b>

### Dépôt sur la voie publique :

<b>Ville de LILLE m<sup>2</sup>/jour</b>	<b>Zone A</b>	<b>Zone B</b>
	<b>3,50 F.</b>	<b>1,80 F.</b>
- VERSAILLES matériaux pour 15 jours	le m <sup>2</sup>	28,00 F.
- LE HAVRE matériaux pour 10 jours	le m <sup>2</sup>	14,00 F.
- METZ occupation temporaire par jour	le m <sup>2</sup>	8,90 F.
- TOURCOING matériaux divers au-delà de 7 jours	le m <sup>2</sup>	1,85 F.
- VALENCIENNES matériaux divers par jour	le m <sup>2</sup>	1,30 F.
- ROUBAIX matériaux divers autorisation par jour	le m <sup>2</sup>	6,90 F.
- DOUAI matériaux de construction par jour	le m <sup>2</sup>	2,20 F.

<b>Propositions Ville de LILLE m<sup>2</sup>/jour</b>	<b>Zone A</b>	<b>Zone B</b>
	<b>4,00 F.</b>	<b>2,00 F.</b>

<b>Zone A</b>		
83 F;	40 F.	
Enseigne tous genres, suivant l'importance		
Facturation actuelle au m <sup>2</sup> /an	85 F.	42 F.
	90 F.	44 F.
<b>Zone B</b>		
- METZ enseigne non lumineuse		
à plat ou drapeau m <sup>2</sup> /an	40,40 F.	
enseigne lumineuse		
à plat ou drapeau m <sup>2</sup> /an	79,20 F.	

- STRASBOURG

enseigne simple ou double non lumineuse/an	le m2	105,00 F.
surface visible lumineuse/an	le m2	136,00 F.

- ROUEN enseigne à plat/an

enseigne drapeau/an	le m2	34,00 F.
---------------------	-------	----------

le m2	90,00 F.
-------	----------

- BOULOGNE-sur-MER

enseigne peintes ou calicots/an	le m2	87,00 F.
enseigne peinte		

ne dépassant pas 0,16m de saillie	le m2	70,00 F.
-----------------------------------	-------	----------

enseigne lumineuses à plat/an	le m2	140,00 F.
-------------------------------	-------	-----------

enseigne non lumineuse en saillie/an	le m2	205,00 F.
--------------------------------------	-------	-----------

enseigne lumineuse en saillie/an	le m2	415,00 F.
----------------------------------	-------	-----------

**Propositions Ville de LILLE**

Pour toutes enseignes non lumineuses m2/an	<b>Zone A</b> 80,00 F.	<b>Zone B</b> 50,00 F.
Pour toutes enseignes lumineuses m2/an	<b>110,00 F.</b>	<b>70,00 F.</b>

**Panneaux sur pied :**

Actuellement tarif m2/an

<b>Zone A</b> 430,00 F.	<b>Zone B</b> 280,00 F.
----------------------------	----------------------------

- METZ m2/mois

79,20 F.
----------

- ROUEN unité/mois

128,00 F.
-----------

**Propositions Ville de LILLE - unité**

<b>Zone A</b> 500,00 F.	<b>Zone B</b> 300,00 F.
----------------------------	----------------------------



# ***CONTROLE DE VOIRIE***

## ***RELEVEMENT DES TARIFS***

CEMP	TYPE	INTITULE	PR	UNI	TAUX
TBA1A	CHANTIER	BARAQUE DE CHANTIER ZONE A	JR	UN	48,00 F
TBA1A	CHANTIER	BARAQUE DE CHANTIER - ZONE B	JR	UN	24,00 F
TBAOO	CHANTIER	BENNE AMOVIBLE ET MOBILE -ZONE A	JR	UN	48,00 F
TBAOO	CHANTIER	BENNE AMOVIBLE ET MOBILE -ZONE B	JR	UN	24,00 F
TPA1O	CHANTIER	CLOTURE AVEC PUBLICITE AGREEE - ZONE A - 1ER TRIMESTRE	JR	M2	1,00 F
TPA2O	CHANTIER	CLOTURE AVEC PUBLICITE AGREEE - ZONE A - 2EME TRIMESTRE	JR	M2	1,00 F
TPA3O	CHANTIER	CLOTURE AVEC PUBLICITE AGREEE - ZONE A - 3EME TRIMESTRE	JR	M2	3,00 F
TPA4O	CHANTIER	CLOTURE AVEC PUBLICITE AGREEE - ZONE A - 4EME TRIMESTRE	JR	M2	5,00 F
TPA5O	CHANTIER	CLOTURE AVEC PUBLICITE AGREEE - ZONE B - 1ER TRIMESTRE	JR	M2	0,50 F
TPA6O	CHANTIER	CLOTURE AVEC PUBLICITE AGREEE -ZONE B - 2EME TRIMESTRE	JR	M2	0,90 F
TPA7O	CHANTIER	CLOTURE AVEC PUBLICITE AGREEE - ZONE B - 3EME TRIMESTRE	JR	M2	1,80 F
TPA8O	CHANTIER	CLOTURE AVEC PUBLICITE AGREEE - ZONE B - 4EME TRIMESTRE	JR	M2	3,50 F
TPN1O	CHANTIER	CLOTURE AVEC PUBLICITE NON AGREEE - ZONE A	JR	M2	15,00 F
TPN1O	CHANTIER	CLOTURE AVEC PUBLICITE NON AGREEE - ZONE B	JR	M2	10,00 F
SCLOO	CHANTIER	CLOTURE DE CHANTIER - ZONE A	JR	ML	1,60 F
SCLOO	CHANTIER	CLOTURE DE CHANTIER - ZONE B	JR	ML	1,00 F
TDEOO	CHANTIER	DEPOT OCCASIONNEL - ZONE A	JR	M2	3,50 F
TDEOO	CHANTIER	DEPOT OCCASIONNEL - ZONE B	JR	M2	1,80 F
TEC1O	CHANTIER	ECHAFAUDAGE - ZONE A	JR	M2	1,60 F
TEC1O	CHANTIER	ECHAFAUDAGE - ZONE B	JR	M2	1,00 F
TEC5O	CHANTIER	ECHAFAUDAGE - SECONDE ANNEE - ZONE A	JR	M2	2,50 F
TEC5O	CHANTIER	ECHAFAUDAGE - SECONDE ANNEE - ZONE B	JR	M2	1,30 F
TMCOO	CHANTIER	MONTE-CHARGES - ZONE A	JR	UN	48,00 F
TMCOO	CHANTIER	MONTE-CHARGES - ZONE B	JR	UN	24,00 F
TDPOO	CHANTIER	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SANS CLOTURE - ZONE A	JR	M2	3,50 F
TDPOO	CHANTIER	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SANS CLOTURE - ZONE B	JR	M2	1,80 F

TMCOO	CHANTIER	OCCUPATION TEMPORAIRE MONTE MEUBLES, MATERIAUX - ZONE A	JR	UN	46,00 F
TMCOO	CHANTIER	OCCUPATION TEMPORAIRE MONTE MEUBLES, MATERIAUX - ZONE B	JR	UN	23,00 F

CEMP	TYPE	INTITULE	PR	UNI	TAUX
HEDOO	COMMERCE	ATTRIBUT, ENSEIGNE, DRAPEAU 2 FACES - SAILLIE JUSQU'A 0,50 M -ZONE A	AN	M2	57,00 F
HEDOO	COMMERCE	ATTRIBUT, ENSEIGNE, DRAPEAU 2 FACES - SAILLIE JUSQU'A 0,50 M -ZONE B	AN	M2	40,00 F
HEDIO	COMMERCE	ATTRIBUT, ENSEIGNE, DRAPEAU 2 FACES - SAILLIE JUSQU'A 1,00 M - ZONE A	AN	M2	60,00 F
HEDIO	COMMERCE	ATTRIBUT, ENSEIGNE, DRAPEAU 2 FACES - SAILLIE JUSQU'A 1,00 M - ZONE B	AN	M2	42,00 F
HEE2O	COMMERCE	ATTRIBUT, ENSEIGNE, DRAPEAU 2 FACES - SAILLIE JUSQU'A 1,75 M - ZONE A	AN	M2	65,00 F
HEE2O	COMMERCE	ATTRIBUT, ENSEIGNE, DRAPEAU 2 FACES - SAILLIE JUSQU'A 1,75 M - ZONE B	AN	M2	44,00 F
HEDHO	COMMERCE	ATTRIBUT,ENSEIGNE, DRAPEAU 2 FACES - EXTRA REGLEMENTAIRE - ZONE A	AN	M2	90,00 F
HEDHO	COMMERCE	ATTRIBUT,ENSEIGNE, DRAPEAU 2 FACES - EXTRA REGLEMENTAIRE - ZONE B	AN	M2	60,00 F
HCAOO	COMMERCE	CALICOT AVEC PUBLICITE - ZONE A	MS	M2	24,00 F
HCAOO	COMMERCE	CALICOT AVEC PUBLICITE - ZONE B	MS	M2	12,00 F
SDMOO	COMMERCE	DISTRIBUTEUR MOBILE - ZONE A	AN	UN	480,00 F
SDMOO	COMMERCE	DISTRIBUTEUR MOBILE - ZONE B	AN	UN	235,00 F
HEPOO	COMMERCE	ENSEIGNE, DRAPEAU, ECUSSON INFERIEUR A 2CM - 1 FACE - SAILLIE JUSQU'A 0,50 M - ZONE A	AN	M2	60,00 F
HEEOO	COMMERCE	ENSEIGNE, DRAPEAU, ECUSSON INFERIEUR A 2CM - 1 FACE - SAILLIE JUSQU'A 0,50 M - ZONE B	AN	M2	40,00 F
HEE1O	COMMERCE	ENSEIGNE, DRAPEAU, ECUSSON INFERIEUR A 2CM - 1 FACE - SAILLIE JUSQU'A 1,00 M - ZONE A	AN	M2	63,00 F
HEE1O	COMMERCE	ENSEIGNE, DRAPEAU, ECUSSON INFERIEUR A 2CM - 1 FACE - SAILLIE JUSQU'A 1,00 M - ZONE B	AN	M2	42,00 F
HEE2O	COMMERCE	ENSEIGNE, DRAPEAU,ECUSSON INFERIEUR A 2 CM - 1 FACE - SAILLIE JUSQU'A 1,75 M - ZONE A	AN	M2	66,00 F
HEE2O	COMMERCE	ENSEIGNE, DRAPEAU,ECUSSON INFERIEUR A 2 CM - 1 FACE - SAILLIE JUSQU'A 1,75 M - ZONE B	AN	M2	44,00 F
HEEHO	COMMERCE	ENSEIGNE, DRAPEAU, ECUSSON INFERIEUR A 2CM - 1 FACE - EXTRA REGLEMENTAIRE - ZONE A	AN	M2	80,00 F
HEEHO	COMMERCE	ENSEIGNE, DRAPEAU, ECUSSON INFERIEUR A 2CM - 1 FACE - EXTRA REGLEMENTAIRE - ZONE B	AN	M2	60,00 F
SFCOO	COMMERCE	FACADE COMMERCIALE - SAILLIE SUPERIEURE à 0,16 - ZONE A	AN	M2	59,00 F
SFCOO	COMMERCE	FACADE COMMERCIALE - SAILLIE SUPERIEURE à 0,16 - ZONE B	AN	M2	40,00 F

SFOOO	COMMERCE	FORAIN - ZONE A	JR	M2	0,90 F
SFOOO	COMMERCE	FORAIN - ZONE B	JR	M2	0,60 F
SIROO	COMMERCE	INSTALLATION FAITE DANS UN BUT DE RECLAME - ZONE A	JR	M2	12,00 F
SIROO	COMMERCE	INSTALLATION FAITE DANS UN BUT DE RECLAME - ZONE B	JR	M2	6,00 F
HMEOO	COMMERCE	MESSAGE ELECTRONIQUE A PLAT	AN	M2	80,00 F
HME1O	COMMERCE	MESSAGE ELECTRONIQUE - SAILLIE INFERIEURE A 0,50 M	AN	M2	100,00 F
HME2O	COMMERCE	MESSAGE ELECTRONIQUE - SAILLIE INFERIEURE A 1,00 M	AN	M2	120,00 F
HME3O	COMMERCE	MESSAGE ELECTRONIQUE - SAILLIE INFERIEURE A 1,75 M	AN	M2	140,00 F
HMEHO	COMMERCE	MESSAGE ELECTRONIQUE - EXTRA REGLEMENTAIRE	AN	M2	300,00 F
HTIOO	COMMERCE	TEXTE INTERCHANGEABLE A PLAT	AN	M2	83,00 F
SVPOO	COMMERCE	VEHICULE PUBLICITAIRE OU D'EXPOSITION -ZONE A	AN	M2	12,00 F
SVPOO	COMMERCE	VEHICULE PUBLICITAIRE OU D'EXPOSITION - ZONE B	AN	M2	6,00 F
SK1OO	COMMERCE	KIOSQUE, INDICATEUR DE PLAN - ZONE A	AN	M2	50,00 F
SK1OO	COMMERCE	KIOSQUE, INDICATEUR DE PLAN - ZONE B	AN	M2	30,00 F
HGSOO	COMMERCE	GARDE-SOLEIL - ZONE A	AN	M2	7,00 F
HGSOO	COMMERCE	GARDE-SOLEIL - ZONE B	AN	M2	11,50 F
HBCOO	COMMERCE	BANNE-FIXE - ZONE A	AN	M2	13,00 F
HBCOO	COMMERCE	BANNE-FIXE - ZONE B	AN	M2	8,00 F
HLAOO	COMMERCE	LAMBREQUINS ET STORES VERTICAUX AVEC INSCRIPTIONS - ZONE A	AN	M2	23,00 F
HLAOO	COMMERCE	LAMBREQUINS ET STORES VERTICAUX AVEC INSCRIPTIONS - ZONE B	AN	M2	13,50 F
HEMOO	COMMERCE	TARIF MINIMUM	UN	UN	50,00 F
HLEHO	COMMERCE	LETTRES DETACHEES HORS GABARIT EXTRA REGLEMENTAIRE - ZONE A	AN	M2	85,00 F
HLEHO	COMMERCE	LETTRES DETACHEES HORS GABARIT EXTRA REGLEMENTATIRE - ZONE B	AN	M2	57,00 F
HLEOO	COMMERCE	LETTRES DETACHEES INFERIEUR A 3M2 - ZONE A	AN	M2	57,00 F
HLEOO	COMMERCE	LETTRES DETACHEES INFERIEUR A 3M2 - ZONE B	AN	M2	40,00 F

CEMP	TYPE	INTITULE	PR	UNI	TAUX
HACOO	URBA	AUTRE CONSTRUCTION FERMEE - ZONE A	UN	M2	350,00 F
HACOO	URBA	AUTRE CONSTRUCTION FERMEE - ZONE B	UN	M2	240,00 F
HDEOO	URBA	DEVANTURE COMMERCIALE - ZONE A	UN	M2	35,00 F
HDEOO	URBA	DEVANTURE COMMERCIALE - ZONE B	UN	M2	24,00 F
TFROO	URBA	FACADE - REPARATION - ZONE A	UN	M2	35,00 F
TFROO	URBA	FACADE - REPARATION - ZONE B	UN	M2	24,00 F
SFBOO	URBA	FACADE DE BATIMENT -ZONE A	UN	M2	8,50 F
SFBOO	URBA	FACADE DE BATIMENT -ZONE B	UN	M2	6,00 F
TFNOO	URBA	FACADE NEUVE - ZONE A	UN	M2	35,00 F
TFNOO	URBA	FACADE NEUVE - ZONE B	UN	M2	24,00 F
HLOOO	URBA	LOGGIA - ZONE A	UN	M2	176,00 F
HLOOO	URBA	LOGGIA - ZONE B	UN	M2	117,00 F
TMBOO	URBA	MODIFICATION DE BAIE - ZONE A	UN	UN	48,00 F
TMBOO	URBA	MODIFICATION DE BAIE - ZONE B	UN	UN	35,00 F
TPFOO	URBA	MODIFICATION DE PORTE-FENETRE - ZONE A	UN	UN	48,00 F
TPFOO	URBA	MODIFICATION DE PORTE-FENETRE - ZONE B	UN	UN	35,00 F
SSCOO	URBA	SURELEVATION DE CLOTURE - ZONE A	UN	M2	8,50 F
SSCOO	URBA	SURELEVATION DE CLOTURE - ZONE B	UN	M2	6,00 F
HTOOO	URBA	TOURELLE - ZONE A	UN	M2	350,00 F
HTOOO	URBA	TOURELLE - ZONE B	UN	M2	235,00 F
HVEOO	URBA	VERANDA POUR CHAQUE ETAGE DE CONSTRUCTION - ZONE A	UN	M2	176,00 F
HVEOO	URBA	VERANDA POUR CHAQUE ETAGE DE CONSTRUCTION - ZONE B	UN	UN	117,00 F

HVS00	URBA	VITRINE SUSPENDUE A LA DEVANTURE OU MUR DE FACE	AN	M2	40,00 F
HABOO	URBA	CERTIFICAT DE NUMEROTAGE	UN	UN	50,00 F

CEMP	TYPE	INTITULE	PR	UNI	TAUX
SAPOO	VOIRIE	ABATTEUR POSTICHEUR	JR	M2	6,00 F
SAROO	VOIRIE	ARTISTE PHOTOGRAPHE	JR	M2	6,00 F
CIMOO	VOIRIE	CIMETIERE DE L'EST - VENTE DE CHRYSANTHEMES	JR	M2	5,00 F
CIMOO	VOIRIE	CIMETIERE DU SUD - VENTE DE CHRYSANTHEMES	JR	M2	5,00 F
SCAHA	VOIRIE	COMMERCE ACCESSOIRE - ZONE A	AN	M2	430,00 F
SCAHA	VOIRIE	COMMERCE ACCESSOIRE - ZONE B	AN	M2	280,00 F
SCOOO	VOIRIE	CONFISERIE - ZONE A	MS	M2	60,00 F
SCOOO	VOIRIE	CONFISERIE - ZONE B - EXTRA-MUROS	MS	M2	35,00 F
SDEOO	VOIRIE	DEMONSTRATEUR	JR	M2	6,00 F
HDCOO	VOIRIE	DISTRIBUTEUR DE CONFISERIE	AN	M2	40,00 F
SEPOO	VOIRIE	ECRAN PARE-VENT AVEC PUBLICITE - ZONE A	AN	ML	68,00 F
SEPOO	VOIRIE	ECRAN PARE-VENT AVEC PUBLICITE - ZONE B	AN	ML	41,00 F
SEPHO	VOIRIE	ECRAN PARE-VENT SANS PUBLICITE - ZONE A	AN	ML	68,00 F
SEPHO	VOIRIE	ECRAN PARE-VENT SANS PUBLICITE -ZONE B	AN	ML	41,00 F
SETOO	VOIRIE	ETALAGE - ZONE A INFERIEURE A- 60 CM	AN	M2	69,00 F
SETOO	VOIRIE	ETALAGE - ZONE B INFERIEURE A 60 CM	AN	M2	42,00 F
SETHO	VOIRIE	ETALAGE -ZONE A SUPERIEURE A 60 CM	AN	M2	410,00 F
SETHO	VOIRIE	ETALAGE -ZONE B SUPERIEURE A 60 CM	AN	M2	274,00 F
SGLOO	VOIRIE	GLACE - ZONE A	MS	M2	60,00 F
SGLOO	VOIRIE	GLACE -ZONE B	AN	M2	35,00 F
SMAOO	VOIRIE	MARCHAND DE QUATRE SAISONS - ZONE A	MS	M2	57,00 F
SMAOO	VOIRIE	MARCHAND DE QUATRE SAISONS - ZONE B	MS	M2	34,00 F
SPAHO	VOIRIE	PANNEAU SUR PIEDS - ZONE A	AN	M2	430,00 F
SPAHO	VOIRIE	PANNEAU SUR PIEDS - ZONE B	AN	M2	280,00 F
SPOOO	VOIRIE	PODIUM - ZONE A	JR	M2	2,40 F

SPOOO	VOIRIE	PODIUM - ZONE B	JR	M2	1,20 F
SFROO	VOIRIE	POMMES DE TERRE - FRITES - ZONE A	MS	M2	57,00 F
SFROO	VOIRIE	POMMES DE TERRE - FRITES - ZONE B	MS	M2	34,00 F
STCHO	VOIRIE	TERRASSE OU EMPRISE COUVERTE - ZONE A	AN	M2	600,00 F
STCHO	VOIRIE	TERRASSE OU EMPRISE COUVERTE - ZONE B	AN	M2	360,00 F
STEIO	VOIRIE	TERRASSE DU 21/03 AU 31/10 - ZONE A INFERIEURE A 3 M2	AN	M2	70,00 F
STEJO	VOIRIE	TERRASSE DU 21/03 AU 31/10 - ZONE A SUPERIEURE A 3 M2 INFERIEURE 12 M2	AN	M2	220,00 F
STEKO	VOIRIE	TERRASSE DU 21/03 AU 31/10 - ZONE A SUPERIEURE A 12 M2	AN	M2	360,00 F
STEIO	VOIRIE	TERRASSE DU 21/03 AU 31/10 - ZONE B INFERIEURE A 3 M2	AN	M2	45,00 F
STEJO	VOIRIE	TERRASSE DU 21/03 AU 31/10 - ZONE B SUPERIEURE A 3 M2 INFERIEURE A 12 M	AN	M2	150,00 F
STEKO	VOIRIE	TERRASSE DU 21/03 AU 31/10 - ZONE B SUPERIEURE A 12 M2	AN	M2	200,00 F
HAUOO	VOIRIE	AUVENTS MARQUISE - ZONE A	AN	M2	46,00 F
HAUOO	VOIRIE	AUVENTS MARQUISE - ZONE B	AN	M2	34,00 F
HUFOO	VOIRIE	VITRINES SUSPENDUES A LA DEVANTURE - ZONE A VITRINES FIXES OUVRANT SUR LA VOIE PUBLIQUE	AN	M2	57,00 F
HUFOO	VOIRIE	VITRINES SUSPENDUES A LA DEVANTURE - ZONE B VITRINES FIXES OUVRANT SUR LA VOIE PUBLIQUE	AN	M2	40,00 F
SVVOO	VOIRIE	VENTE DE FLEURS - ZONE A	JR	M2	8,00 F
SVVOO	VOIRIE	VENTE DE FLEURS - ZONE B	JR	M2	6,00 F
SFMOO	VOIRIE	VENTE DE MARRONS - ZONE A	MS	M2	57,00 F
SFMOO	VOIRIE	VENTE DE MARRONS - ZONE B	MS	M2	34,00 F
HTEIO	VOIRIE	TERRASSE D'HIVER DU 01/11 AU 20/03 - ZONE A INFERIEURE A 3M2	AN	M2	35,00 F
HTEJO	VOIRIE	TERRASSE D'HIVER DU 01/11 AU 20/03 - ZONE A SUPERIEUR A 3M2 INFERIEURE A 12M2	AN	M2	110,00 F
HTOKO	VOIRIE	TERRASSE D'HIVER DU 01/11 AU 20/03 - ZONE A SUPERIEUR A 12M2	AN	M2	180,00 F
HTEIO	VOIRIE	TERRASSE D'HIVER DU 01/11 AU 20/03 - ZONE B INFERIEURE A 3M2	AN	M2	23,00 F
HTEJO	VOIRIE	TERRASSE D'HIVER DU 01/11 AU 20/03 - ZONE B SUPERIEUR A 3M2 INFERIEURE 12M2	AN	M2	75,00 F
HTOKO	VOIRIE	TERRASSE D'HIVER DU 01/11 AU 20/03 - ZONE B SUPERIEURE A 12M2	AN	M2	100,00 F

Séance du 18 mars 1996  
N° 96/122  
OBJET

**Emplois de service - Pérennisation et transfert des contrats de travail Ville de Lille aux Associations.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En date du 20 février 1995, le Conseil Municipal adoptait la création du programme "Emplois de services en faveur de la qualité de la Ville et la vie à Lille".

Ce programme vise à créer des emplois pérennes à terme, répondant à des nouveaux besoins aujourd'hui non satisfaits.

Dans un premier temps, la Ville de Lille s'est appuyée pour développer ces services sur des opérateurs existants, déjà pourvoyeurs de services à la personne, de façon à augmenter la gamme et la qualité de leurs services et à élargir le public touché.

En septembre 1995, 383 emplois (102 portés les services de la Ville - 281 par les opérateurs) étaient occupés par des salariés embauchés par la Ville sous contrat CES, CEC, Contrats d'Apprentissage ou Contrats de Qualification.

Le 25 septembre 1995, le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer des conventions de mise à disposition précisant les engagements réciproques et les responsabilités de la Ville et des opérateurs bénéficiaires.

Au 1er mars 1996, l'état du programme est le suivant :

52 personnes ont interrompu leurs parcours dans le programme, soit par non adaptation au poste de travail, soit par refus d'entrée en phase qualifiante.

49 personnes affectées dans les services de la Ville sur des postes correspondant à des emplois traditionnellement effectués par la collectivité locale (espaces verts, bûcherons,...) ont réintégré le programme traditionnel de la Ville.

216 personnes poursuivent leurs parcours dans le programme "Emplois de Services" répartis chez les opérateurs (197) et dans les services de la Ville (19).

Ces salariés ont tous passé avec succès la première étape qui constituait à valider leur adaptation au poste de travail ; l'utilité sociale de leur poste ayant par ailleurs été vérifiée.

Ils ont engagé ou vont engager la phase de qualification visant à les professionnaliser.

Afin de préparer la pérennisation de ces postes et pour faciliter les discussions entre la Ville de Lille, les opérateurs et les financeurs, il convient de transférer ces contrats, avec l'accord de la DDTE, chez les opérateurs en leur confiant la responsabilité d'employeurs.

L'aide de la Ville se poursuivra sous la forme d'un versement d'une subvention forfaitaire correspondant au coût de rémunération comme c'est déjà le cas pour les contrats de qualification et selon le tableau ci-joint.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 5 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder le transfert des contrats des emplois de services de la Ville de Lille vers les associations correspondantes.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

QUARTIER	NOM STRUCTURE	ADRESSE	Nombre de Quartier
BOIS-BLANCS	Maison de Quartier	60, rue de la Bourdonnay	13
CENTRE	Centre Social Parc des Expositions	5, avenue E. Varlin	4
	U.F.C	MNE, rue Gosselet	1
	Espace Croisé	Centre Commercial Euralille	1
FAUBOURG DE BETHUNE	Halte garderie (Doux Culin)		1
FIVES	Boisduval	Héliennes	1 CRE
	Centre Social Mosaïque	95, rue du Long Pot	1
	Maison de Quartier	Rue Massenet	4
	OS Fives	Stade Ballez, rue du Long Pot	2
LILLE-SUD	Régie de Quartier	54, bis rue de Marquillies	1 ET 3 CRE
	Lille-Sud Développement	1/4 rue de l'Asie	18
	Olympique Lille-Sud	DSQ - 91, rue du Fg des Postes	4
	FSE Verlaine	Collège Verlaine - 1, rue Berthelot	1
	FC Lille-Sud	382, rue de l'Arbrisseau	2
	SOS 3ème âge	247, bd Victor Hugo	1
MOULINS	Maison de Quartier	Rue Armand Carrel	6
	CAL-PACT	201, rue des Postes	1
	Alisé	50, rue de Thumesnil	8

ST MAURICE- PELLEVOISIN	Maison de Quartier	82, rue St Gabriel	1
	Arpège	Ecole Dupleix, rue Vantroyea	1
	Entente Sportive La Louvière	13, rue Frémy	2
	Basket Club St-Maurice		1
VIEUX-LILLE	Centre Social G. Petit	Halle aux Sacres Rue de la Halle	12
	LOSC	Stade G. Jooris	4
WAZEMMES	Centre Social	rue d'Eylau	1
	Les Craignos	120, bd Montebello	9
	Biplan	rue Colbert	1
	Les In Oies		1
	Cultures du Monde	2, rue Van Hende	1
GEDAL  (pour le compte du : - service animation - service des sports - de la bibliothèque municipale - du Musée Comtesse)		Porte de Paris (place Simon Voullant)	26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 18 mars 1996

N° 96/123

OBJETPersonnel de la Ville de Lille - Cr ation  
d'emplois de service - Modification.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par d lib ration du 29 mai 1995, le Conseil Municipal a vot  un tableau des mesures pour l'emploi proposant notamment la cr ation de 129 contrats de qualification r partis sur 30 associations.

Sans modifier le nombre global de contrats, nous vous demandons de bien vouloir introduire deux nouvelles associations, pour un contrat chacune, pris sur le quota de la Maison de Quartier de Fives qui passe ainsi de quatre   deux contrats.

Les deux associations sont :

- la M taphore, sis Place du G n ral de Gaulle   Lille
- Cr ativ'id e, sis 42, avenue Kulman   Lille

En accord avec votre Commission du D veloppement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion r unie le 5 mars 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter cette modification.

**ADOPT E   l'unanimit **

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 1996

N° 96/124

OBJETPRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

Rapport de Monsieur le Maire

Réactualisation des tarifs

Mesdames, Messieurs,

Les tarifs actuellement appliqués sont en vigueur depuis le 28 juin 1993. Le principe de leur revalorisation régulière a été adopté par la municipalité. Il convient par ailleurs de tenir compte de l'évolution de l'usage des salles et du matériel pour adapter nos tarifs.

1 - Propositions d'actualisation des tarifs  
des Salles d'intérêt général (cf tableau 1)

Elles tiennent compte :

- des instructions budgétaires en matière de revalorisation des tarifs municipaux.
- de l'usage des salles selon nos catégories d'utilisateurs.
- de la hausse de la T.V.A. décidée par le gouvernement en 1995

2 - Proposition d'actualisation des tarifs  
des salles de quartier (cf tableau 2)

L'augmentation correspond aux propositions que nous avons établies conjointement avec les Présidents délégués des Conseils de Quartier.

3 - Propositions d'actualisation des tarifs des prêts de matériel (cf tableau 3)

Les tarifs des prêts de matériel sont appliqués depuis 1993. L'usage a permis de constater qu'ils ne pouvaient pas être supportés par tous nos utilisateurs et qu'il existait, comme pour les salles, différentes situations.

Par conséquent, il est proposé une grille de tarifs modulables, le but étant de faire payer tous ceux qui le peuvent sans nuire à l'animation et à la vie de notre cité.

Cette grille tient compte :

- de l'incidence de la T.V.A. (+ 2 %)
- des différentes catégories d'utilisateurs
- de l'existence ou non d'une prestation de transport et d'installation calculée suivant la quantité de matériel demandé.
- d'une meilleure harmonisation "Prêts de Salles/Prêts de Matériel" dans la tarification.

4 - Forfait charges

L'augmentation de 2 % proposée tient compte de la hausse de la T.V.A. appliquée par les entreprises de nettoyage et de l'augmentation de nos charges depuis le premier août 1995.

\* \* \*

Les tarifs présentés dans chaque catégorie incluent les frais de T.V.A. (20 %), et seront appliqués pour tous les contrats établis à compter du 1er Avril 96.

En accord avec la Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse du 24 janvier 1996, et la Commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel du 12 mars 1996, nous vous demandons d'adopter les nouveaux barèmes proposés.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## PROPOSITION DE TARIFS

(AUGMENTATION DE 2 à 20 % T.V.A. INCLUSE)

SALLES ↓	TARIFS →	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT	TARIF EXCEPTIONNEL (à titre de subvention indirecte)
HOSPICE COMTESSE		14 400	3 960	1 840
SALON NOUVEAU SIECLE		6 000	3 000	1 500
PALAIS RAMEAU		10 910	3 780	1 230
HALLE AUX SUCRES		6 000	3 000	1 500
PALAIS RIHOUR		10 800	3 300	1 530
CAVE DES CELESTINES		4 320	1 650	820
SALLE DES CONGRES DE LA M.E.P.		5 760	1 980	920
SALON DE LA M.E.P.		4 320	1 650	810
CAFETERIA DE LA M.E.P.		2 160	990	460
SALLE DES COMMISSIONS DE LA M.E.P.		440	200	—
SALLE DE LA MARBRERIE		7 200	3 300	1 230
FOYER-BAR DE LA MARBRERIE		1 080	330	160
RESTAURANT MUNICIPAL		4 320	1 650	810
SOUS-SOL DU BEFFROI		2 160	990	410
SALLE DES AMICALES		—	1 800	900
SALLE DES FETES DE FIVES		—	1 800	900

N.B. : A ces frais de locations, il faudra ajouter un forfait de charges pouvant s'élever à 50, 230, 460, 920 Francs (T.V.A. incluse) suivant l'importance et la nature des manifestations prévues dans les salles municipales.

2

**PROPOSITION DE TARIFS**

**(AUGMENTATION DE 2 à 10 % T.V.A. INCLUSE)**

<b>SALLES</b>	<b>TARIF NORMAL</b>	<b>TARIF REDUIT</b>	<b>TARIF EXCEPTIONNEL</b>
<b>LILLE-SUD</b> (Salle Polyvalente)	550	275	/
<b>BOIS-BLANCS</b> (Salle de Concertation)	550	275	220
<b>SAINT-MAURICE PELLEVOISIN</b> (Salle Polyvalente)	650	325	/
<b>FIVES</b> (Salle du Petit Maroc)	820	410	/
<b>CENTRE</b>			
<b>Salle de Réception</b>	1100	550	/
<b>Salle de Commission</b>	550	300	/
<b>MOULINS</b> (Salle Courmont) ♦	3600	1500	800
<b>WAZEMMES</b> (Salle Polyvalente)	1900	950	420
<b>VIEUX-LILLE</b> (Salle Mairie de Quartier)	300	150	/

230

**N.B. :** A ces frais de locations, il faudra ajouter un forfait de charges pouvant s'élever à 50, 150, 230, 460 Francs (T.V.A. incluse) suivant l'importance et la nature des manifestations prévues dans les salles municipales.

♦ : Les tarifs de la Salle Courmont restent inchangés, ils seront réétudiés lors de l'installation du Conseil de Quartier.

231  
Tarifs Prêts de Matériels 1996

	Normal 1	Réduit 2
<b>1. Tarifs de Base</b>		
Chaise	6 F	3F
Table 2mx 0,75	42 F	21F
Table 0,75x0,75	20 F	10F
Table Congrès	30 F	15F
Table Ronde D 1,5m	50 F	25F
Barrière	42 F	21F
Stat. Interdit+ Plot Béton	50 F	25F
Podium / m <sup>2</sup>	50 F	25F
 Modules 2 x 1		
H 20, 40, 60, 80, 100		
 modules 1,5 x 1,5		
H 55, 80, 125, 150, 200		
 Podium couvert		
4,5 x 7,5	4000 F	2000F
6 x 12	8000 F	4000F
12 x 12	16000 F	8000F
Podium remorque	10000 F	5000F
Podium vainqueur	100 F	50F
 Tribunes la place	14 F	7F
 7 rangs avec ou sans banquette		
 SAMIA modulable		
6, 11, 16, 21 rangs avec banquette		
 Piste de danse leM2	20 F	10F
 Stand		
2,5 x 2,5	250 F	125 F

4 x 5	1000 F	500F
5 x 5	1500 F	750F

Panneau expo		
Bois peint 2 x 0,9	60 F	30F

Urne	60 F	30F
Isoloir	60 F	30F
Panneau électoral	60 F	30F

Drapeau		
80 x 120	40 F	20F
2 x 3	80 F	40F
Mat	100 F	50F
Socle drapeau	60 F	30F
Plot Béton (250Kg )	120 F	60F

Sono	900 F	450F
------	-------	------

Vestiaire	120F	60F
Pupitre	500 F	250F

Calicot		
5 x 1	600 F	

## 2. Fabrication - Coût des matériaux

Lettrage /m <sup>2</sup>	120 F
avec support Forex	240 F

## 3. Main d'oeuvre

Tarif horaire	120 F
---------------	-------

## 4. Transport

Forfait Transport , calculé en fonction de la quantité de matériel transporté , mais ne peut être inférieur à 400 F par camionnette avec 3 hommes par heure 800 F par camion avec 6 hommes par heure. Il est souhaitable de demander à tous les usagers qui le peuvent de prendre en charge le matériel emprunté. Des gratuités totales ou partielles pourront être consenties à titre de subvention indirectes pour répondre à la mise en oeuvre des priorités municipales .

Impression : Avril 1996  
Service Reprographie - Ville de Lille  
Place Roger Salengro - BP 667 - 59033 Lille cedex  
Dépôt légal : Avril 1996  
N° ISSN : 1241-6274

Prix : 25 Francs

Ville de Lille - Service reprographie